

**ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES AU
DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE
et
ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES
À L'APPRENTISSAGE ET À LA GARDE
DES JEUNES ENFANTS**

**RAPPORTS 2004-2005 ET 2005-2006
DU GOUVERNEMENT DU CANADA**



Ce document est également offert sur Internet à l'adresse suivante :

www.unionsociale.ca

Ce document est coédité par Ressources humaines et Développement social Canada, l'Agence de santé publique du Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2007

Papier

N° de catalogue : HS1-8/2006

ISBN : 978-0-662-69886-9

PDF

N° de catalogue : HS1-8/2006F-PDF

ISBN : 978-0-662-09545-3

Préface	1
SECTION I – ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE RAPPORT 2004-2005 ET 2005-2006 DU GOUVERNEMENT DU CANADA ..	3
Chapitre 1. Introduction	3
Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance	3
Présentation de rapports destinés au public	3
Transferts fédéraux contribuant aux investissements des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine du DPE.....	4
Structure de la section I	4
Le texte	4
Les tableaux	5
Chapitre 2. Grossesse, naissance et enfance en santé.....	6
Activités et dépenses	6
Ressources humaines et Développement social Canada	6
Assurance-emploi : prestations de maternité et prestations parentales	6
Agence de santé publique du Canada	7
Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)	7
Lignes directrices nationales relatives aux soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale.....	8
Stratégie pour une grossesse en santé.....	8
• Campagne de sensibilisation au sujet de l'acide folique.....	8
• Campagne de marketing social pour une grossesse en santé	9
• Campagne nationale de sensibilisation aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale ...	10
Initiative relative à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale	10
Programme d'aide postnatale aux parents.....	11
Réduction du risque de syndrome de mort subite du nourrisson.....	11
Chapitre 3. Soutien aux familles et aux parents	12
Activités et dépenses	12
Agence canadienne d'inspection des aliments	12
Cahier d'activités sur la salubrité des aliments	12
Santé Canada	12
Guide des parents - Protection solaire	12
Sept activités relatives à la sécurité des produits de consommation	13
• Bulletins éducatifs sur la sécurité des produits de consommation.....	13
• Guides sur la sécurité des produits de consommation à l'intention des industriels et des professionnels.....	14
• Initiative de sécurité des produits de recouvrement de fenêtre à cordon	14
• Votre enfant est-il en sécurité?.....	15
• Cahier d'exercices Radar et la sécurité	15
• Programme Soyez en sécurité	16
• Sécurité des jouets.....	16
Ressources humaines et Développement social Canada	17
Secrétariat national à l'alphabétisation – Projets d'alphabétisation familiale.....	17
Agence de santé publique du Canada	18
Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes.....	18
Fonds pour les projets nationaux du PACE et du PCNP	19

Table des matières

Programme d'action communautaire pour les enfants	19
Y'a personne de parfait	20
Transports Canada	21
Protégeons nos enfants : En voiture 1-2-3-4	21
Sécurité routière.....	22
Chapitre 4. Développement, apprentissage et garde des jeunes enfants	22
Activités et dépenses	23
Agence du revenu du Canada	23
Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants	23
Déduction pour frais de garde d'enfants	23
Citoyenneté et Immigration Canada	24
Cours de langue pour les immigrants au Canada	24
Défense nationale	25
Programme des services aux familles des militaires	25
Chapitre 5. Soutien aux collectivités	26
Activités et dépenses	26
Services nationaux de police de la Gendarmerie royale du Canada.....	26
Services nationaux des enfants disparus.....	26
Sécurité publique et Protection civile Canada.....	26
Stratégie nationale de prévention du crime	26
Chapitre 6. Services aux enfants et aux familles des Premières nations, Inuits et Métis.....	27
Santé Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Agence de santé publique du Canada.....	27
Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.....	27
Meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance.....	28
Le renforcement des capacités et la création de réseaux	29
L'avancement des recherches et le développement des connaissances -- enquête sur les enfants autochtones.....	30
Autres activités et dépenses.....	30
Santé Canada	30
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves	30
Grandir ensemble.....	31
Volet Premières nations et Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP).....	32
Volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale	33
Volet Premières nations et Inuits du Programme de santé maternelle et infantile (SMI) ..	34
Ressources humaines et Développement social Canada	34
Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits.....	34
Affaires indiennes et du Nord Canada.....	35
Programme de garde d'enfants en Alberta	35
Programme de garde d'enfants en Ontario	36
Programme d'enseignement primaire et secondaire -- de la maternelle à la 12 ^e année	36

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick.....	37
Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants	38
Agence de santé publique du Canada	38
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques	38
Chapitre 7. Recherche et information.....	39
Activités et dépenses	40
Instituts de recherche en santé du Canada	40
IRSC - Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents (IDSEA)	40
Santé Canada	40
Salubrité de l'environnement des enfants.....	40
Programme de lutte contre le tabagisme.....	41
Ressources humaines et Développement social Canada	42
Étude de 1997 sur les nouveau-nés et les naissances au Manitoba	42
Le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance – Programme des conseils sectoriels	42
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.....	43
Programme de partenariats pour le développement social – Volet enfants et familles	44
Soutien du développement de la petite enfance dans les communautés minoritaires de langue officielle dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles	44
Comprendre la petite enfance	46
Office national du film du Canada	47
Sites Web Ludovic et Coucou!.....	47
Réseaux des centres d'excellence du Canada.....	48
Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation	48
Agence de santé publique du Canada	48
Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants.....	48
Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes.....	49
Système canadien de surveillance périnatale.....	50
Centres d'excellence pour le bien-être des enfants	50
• Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants	50
• Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux	51
• Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.....	51
Activité de surveillance de la violence envers les enfants.....	52
Initiative de lutte contre la violence familiale du Centre national d'information sur la violence dans la famille	53
Images de santé.....	54
Journée nationale de l'enfant	54
Étude nationale sur l'équilibre entre le travail, la famille et le style de vie	55
Fonds pour la santé de la population	56

Table des matières

SECTION II – ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES À L’APPRENTISSAGE ET À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS RAPPORT 2004-2005 ET 2005-2006 DU GOUVERNEMENT DU CANADA	57
Chapitre 1. Introduction	57
Initiatives fédérales, provinciales et territoriales de développement de la petite enfance et d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	57
Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants.....	57
Présentation de rapports destinés au public	58
Transferts fédéraux visant à soutenir les services et les programmes territoriaux et provinciaux en matière d'apprentissage et de garde de jeunes enfants	58
Portée et structure de la section II	59
Chapitre 2. Programmes et services du Gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	60
Activités et dépenses	60
Santé Canada	60
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves	60
Ressources humaines et Développement social Canada	61
Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières nations et des Inuits.....	61
Affaires indiennes et du Nord Canada.....	63
Programme de garde d'enfants en Alberta	63
Programme de garde d'enfants en Ontario	64
Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick.....	65
Défense nationale	66
Programme des services aux familles des militaires	66
Agence de santé publique du Canada	67
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques	67
ANNEXE A – Développement de la petite enfance Communiqué issu de la réunion des premiers ministres tenue le 11 septembre 2000.....	70
ANNEXE B – Cadre commun de présentation de rapports d'étape sur l'amélioration et l'élargissement des programmes et des services de développement de la petite enfance.....	75
ANNEXE C – Index des activités et des programmes	80
ANNEXE D – Programmes interrompus mentionnés dans des rapports antérieurs.....	82
ANNEXE E – L'apprentissage et la garde des jeunes enfants, Cadre multilatéral, mars 2003.....	84

SECTION I

Tableau 1.1 Transferts de fonds en vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance (en millions de dollars).....	4
--	----------

SECTION II

Tableau 1.1 Sommes transférées en vertu du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants (en millions de dollars)	59
--	-----------

À l'appui de deux initiatives fédérales-provinciales-territoriales antérieures axées sur les jeunes enfants, à savoir l'Entente sur le développement de la petite enfance (septembre 2000) et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (mars 2003), le gouvernement du Canada fournit des transferts annuels en espèces aux provinces et aux territoires afin d'appuyer leurs investissements dans les programmes et les services de développement de la petite enfance, ainsi que d'apprentissage et de garde des jeunes enfants¹.

L'Entente sur le développement de la petite enfance (DPE) a pour objet d'aider les enfants canadiens à atteindre leur plein potentiel et d'aider les familles à soutenir leurs jeunes enfants dans des collectivités solides en améliorant et en élargissant les programmes et les services. Le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants s'appuie sur cette entente et consiste à favoriser le développement de la petite enfance et à soutenir la participation des parents à des programmes d'emploi ou de formation en améliorant l'accès à des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

Toutes les administrations publiques parties à ces deux initiatives ont pris l'engagement de présenter au public des rapports sur leurs investissements dans les enfants de moins de 6 ans et leur famille. Des rapports périodiques permettent aux Canadiens de surveiller les progrès réalisés au chapitre de l'amélioration et de l'élargissement des programmes et des services pour les jeunes enfants et leur famille.

Les deux rapports que contient le présent document donnent suite à l'engagement du gouvernement du Canada de rendre compte aux Canadiens des activités et des dépenses fédérales relatives au développement de la petite enfance (Section I) ainsi qu'à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants (Section II) en 2004-2005 et 2005-2006. Les activités et les dépenses déclarées concernent les enfants vivant au Canada; elles n'englobent pas les activités et les dépenses résultant de transferts aux administrations des provinces et des territoires ni les investissements fédéraux dans les programmes et l'aide internationaux aux jeunes enfants et leur famille dans d'autres pays.

Dans le cadre de l'Entente sur le DPE, les gouvernements ont aussi convenu de présenter des rapports périodiques sur le mieux-être des enfants, au moyen d'une série d'indicateurs reconnus. Pour ajouter aux renseignements contenus dans la présente publication, le gouvernement du Canada a rendu public *Le bien-être des jeunes enfants au Canada : rapport du gouvernement du Canada 2006*, qui est offert sur le site du gouvernement du Canada concernant le développement de la petite enfance, à l'adresse www.ecd-elcc.ca. Ce rapport est le troisième d'une série de rapports fédéraux décrivant la situation des jeunes enfants canadiens, ainsi que des familles et des collectivités dans lesquelles ils grandissent.

En 2006, le gouvernement fédéral a instauré le Plan universel pour la garde d'enfants du Canada, qui est composé de deux éléments clés conçus pour aider les familles à concilier le travail et la vie familiale comme elles le jugent bon, sans égard à l'endroit où elles vivent ou à leurs préférences en

¹ Bien que le gouvernement du Québec souscrive aux principes généraux de l'Entente sur le DPE et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il n'a pas participé à leur élaboration, car il entend conserver une responsabilité exclusive dans le domaine social. Le gouvernement du Québec reçoit néanmoins sa part des fonds fédéraux et il investit des sommes importantes afin d'offrir des programmes et des services aux familles et aux enfants. Toute mention, dans le présent document, relative à un point de vue commun des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux exclut donc celui du gouvernement du Québec.

matière de garde des enfants. Ces deux éléments sont l'aide financière directe aux parents et le soutien de la création de places en garderie.

Depuis juillet 2006, grâce à la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le gouvernement verse aux familles 100 \$ par mois, soit jusqu'à 1 200 \$ par année, pour chaque enfant de moins de six ans, afin de les aider à éponger les frais de garde des enfants, quels qu'ils soient. En tout, la Prestation universelle pour la garde d'enfants se traduit par une aide annuelle de plus de 2,4 milliards de dollars versée à 1,5 million de familles pour 2 millions de jeunes enfants.

Sachant que le nombre restreint de places en garderie constitue un défi pour de nombreux parents canadiens, le gouvernement a proposé dans le budget de 2007 deux nouvelles mesures de soutien à la création de places en garderie. D'abord, le gouvernement s'est engagé à fournir 250 millions de plus par année aux provinces et aux territoires afin d'appuyer la création de places en garderie qui correspondent aux besoins des parents et qui sont administrées sous le signe de l'efficience et de la reddition de comptes. Ensuite, pour soutenir les entreprises intéressées à créer des places en garderie pour leurs employés, le gouvernement propose un crédit d'impôt non remboursable correspondant à 25 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par place en garderie.

Comme le Plan universel pour la garde d'enfants du Canada est entré en vigueur après le 1^{er} avril 2006, des renseignements additionnels seront fournis dans le rapport sur les activités et les dépenses du gouvernement du Canada pour 2006-2007.

ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE RAPPORT 2004-2005 ET 2005-2006 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Chapitre 1. Introduction

Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance

L'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance (DPE) de septembre 2000, qui vise les enfants de six ans et moins et leur famille, comporte deux principaux objectifs :

- Promouvoir le développement de la petite enfance de façon à ce que les enfants s'épanouissent pleinement, c'est-à-dire qu'ils soient en bonne santé sur les plans physique et affectif, en sécurité et aptes à s'instruire, et qu'ils participent aux activités de la société et assument des responsabilités.
- Aider les enfants à développer toutes leurs aptitudes, et les familles à appuyer leurs enfants au sein de collectivités vigoureuses.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, les gouvernements se sont entendus sur les quatre principaux champs d'action suivants, et ont convenu de consacrer des fonds à l'un ou à l'ensemble d'entre eux, selon leurs priorités respectives :

- la promotion de la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- l'accroissement du soutien aux parents et aux familles;
- le renforcement du développement, de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants;
- l'accroissement du soutien aux collectivités.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'Entente sur le DPE, on peut consulter l'annexe A du présent rapport, qui contient le texte intégral du communiqué découlant de la réunion que les premiers ministres ont tenue le 11 septembre 2000.

Présentation de rapports destinés au public

Dans le cadre de l'Entente sur le DPE, les premiers ministres se sont engagés à ce que les gouvernements rédigent des rapports annuels sur leurs investissements et sur les progrès accomplis en vue d'améliorer les programmes et les services offerts au chapitre du développement de la petite enfance. Ils ont aussi convenu d'améliorer le processus de reddition de comptes au fil du temps et ils se sont entendus pour élaborer un cadre commun de manière à rendre compte des progrès réalisés en vue d'améliorer et d'étendre les programmes et services relatifs au développement de la petite enfance. Le texte intégral de ce cadre commun pour la reddition de comptes figure à l'annexe B.

Le rapport 2004-2005 et 2005-2006 sur les activités et les dépenses témoigne du fait que le gouvernement du Canada respecte son engagement à rendre compte annuellement de ses investissements ainsi que des progrès qu'il réalise en vue d'améliorer les programmes et services consacrés au DPE.

Les rapports antérieurs se trouvent à l'adresse www.ecd-elcc.ca.

Section I

Transferts fédéraux contribuant aux investissements des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine du DPE

Aux termes de l'Entente sur le DPE, le gouvernement du Canada transfère 500 millions de dollars par année aux provinces et aux territoires afin de les aider à investir dans des programmes et des services consacrés au développement de la petite enfance. Le budget de 2007 établit le montant des fonds qui seront versés par l'intermédiaire du TCPS jusqu'en 2013-2014, incluant le financement continu pour le développement de la petite enfance, et propose la mise en place d'un facteur de progression annuelle de 3 % à compter de 2009-2010.

Le tableau 1.1 fait état des transferts de fonds qu'effectue le gouvernement afin de donner suite à l'Entente sur le DPE.

	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	5,1	6,6	8,2	8,1	8,0	7,8	7,7	51,5
Île-du-Prince-Édouard	1,3	1,7	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	13,8
Nouvelle-Écosse	9,0	11,9	14,8	14,7	14,5	14,3	14,2	93,5
Nouveau-Brunswick	7,3	9,6	11,9	11,8	11,6	11,5	11,4	75,0
Québec	71,6	95,0	118,3	118,0	117,7	117,3	117,0	754,9
Ontario	115,0	154,2	193,5	194,0	194,4	194,4	194,9	1 240,4
Manitoba	11,1	14,7	18,3	18,3	18,2	18,1	18,0	116,8
Saskatchewan	9,7	12,7	15,7	15,6	15,4	15,1	15,0	99,1
Alberta	29,6	39,7	49,9	50,1	50,7	51,6	51,8	323,4
Colombie-Britannique	39,4	52,5	65,6	65,7	65,9	66,1	66,2	421,4
Yukon	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3,1
Territoires du Nord-Ouest	0,4	0,5	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	4,2
Nunavut	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3,0
TOTAL	300,0	400,0	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	3 200,0

Note : Les paiements sont versés théoriquement dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) jusqu'à 2003-2004 et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) à compter de 2004-2005.

Les montants se fondent sur les prévisions démographiques de Statistique Canada jusqu'à 2006-2007 et sur des projections pour 2007-2008. Les montants au-delà de 2003-2004 peuvent faire l'objet d'une révision à la suite de la publication périodique des prévisions démographiques officielles de Statistique Canada. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des nombres.

Structure de la section I

Le texte

À l'instar des rapports des années précédentes, les données du présent rapport sont présentées en fonction des quatre grands champs d'action, à savoir :

- promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance (voir le chapitre 2);
- améliorer le soutien aux parents et aux familles (voir le chapitre 3);
- renforcer le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (voir le chapitre 4);
- renforcer le soutien aux collectivités (voir le chapitre 5).

Les programmes et services destinés aux enfants autochtones et à leur famille (voir le chapitre 6), de même que la recherche et l'information (voir le chapitre 7) font l'objet de chapitres distincts. Certaines activités se rapportent à au moins deux des quatre champs d'action, mais lorsque l'une d'elles est particulière, elle n'est présentée que dans un seul chapitre.

Chaque exposé concernant une activité particulière commence par une brève description, suivie d'un tableau sur les activités et les dépenses. Les activités sont classées en ordre alphabétique par ministère ou organisme responsable. Pour ce qui est de l'information descriptive, dans la mesure du possible et le cas échéant, elle est fondée sur les indicateurs relatifs aux programmes énoncés dans le cadre commun.

À la différence des rapports antérieurs, certains des programmes et des services classés sous les activités de Santé Canada sont désormais énumérés sous l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), qui a été créée le 24 septembre 2004, et qui a assumé la responsabilité de programmes, d'initiatives et de services auparavant administrés par la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique de Santé Canada.

De même, le 6 février 2006, le gouvernement du Canada a apporté des changements à sa structure et à son organisation ministérielle. Les anciens ministères de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Développement social Canada, et Service Canada ont été groupés sous un seul ministère baptisé Ressources humaines et Développement social Canada. L'information présentée dans le présent rapport a été organisée en conséquence, afin de faire état de la création du nouveau ministère.

Pour aider le lecteur à trouver des renseignements au sujet d'activités particulières, nous avons prévu à l'annexe C un index de tous les programmes et services décrits dans le présent rapport. Une liste des programmes interrompus qui ont pu être mentionnés dans des rapports antérieurs se trouve à l'annexe D.

Les tableaux

Sauf indication contraire, tous les renseignements sur les dépenses et la disponibilité des programmes ne concernent que les enfants de six ans ou moins et leur famille.

Les tableaux présentent toutes les données des rapports antérieurs du gouvernement du Canada sur les Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance afin d'en faciliter le suivi. Le montant des dépenses des années précédentes a pu être modifié si l'on disposait de nouveaux chiffres (p. ex., un montant estimé remplacé par un montant réel). Dans certains cas, on a également corrigé certaines dépenses déclarées antérieurement.

Conformément à l'engagement d'amélioration de la qualité des rapports au fil du temps, d'importants efforts ont été déployés afin de faire approuver les dépenses inscrites dans ce rapport par le contrôleur ou par un conseiller financier principal. Ce niveau d'approbation a été obtenu pour la majorité des dépenses de programmes. Nous veillerons à l'avenir à ce que toutes les dépenses de programmes soient ainsi approuvées.

Chapitre 2. Grossesse, naissance et enfance en santé

Le gouvernement du Canada investit dans des programmes, services et campagnes d'information afin de promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et dans la petite enfance. Certains des programmes dont il est question dans ce chapitre visent à aider les femmes enceintes à faire des choix-santé qui donneront à leur enfant un meilleur départ dans la vie, alors que d'autres offrent de l'information et du soutien pour favoriser un bon état de santé à la naissance et au cours de la petite enfance.

Certaines des activités qui ont une incidence sur la santé durant la grossesse, à la naissance et dans la petite enfance sont abordées dans d'autres chapitres. Mentionnons entre autres le volet Premières nations et Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale : (PCNP) (chapitre 6), le volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (chapitre 6), et plusieurs des activités de recherche et d'information décrites au chapitre 7, comme le Système canadien de surveillance périnatale.

Activités et dépenses

Ressources humaines et Développement social Canada

Assurance-emploi : prestations de maternité et prestations parentales

Les prestations de maternité et les prestations parentales offrent un revenu d'appoint temporaire aux personnes qui occupent un emploi et qui sont parents d'un nouveau-né ou qui viennent d'adopter un enfant. Ces prestations ont pour objet d'aider les parents à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales en leur donnant la possibilité de rester à la maison avec leur enfant au cours de sa première année d'existence.

Les parents ont la possibilité de répartir ces prestations de la façon qui leur convient le mieux. Quant aux prestations de maternité, elles sont versées aux mères dans les 15 semaines entourant la naissance, et les parents peuvent toucher 35 semaines de prestations parentales, ce qui représente 50 semaines au total.

Le Régime d'assurance-emploi fait l'objet d'un examen annuel, dans le cadre d'un processus de suivi, afin d'évaluer ses incidences sur les particuliers, les collectivités et l'économie.

Site Web : <http://www.rhdsc.gc.ca/fr/accueil.shtml>.

Assurance-emploi : prestations de maternité			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	752 000 000 \$	sans objet	176 000 enfants
2001–2002	848 000 000 \$	sans objet	193 000 enfants
2002–2003	845 000 000 \$	sans objet	191 000 enfants
2003–2004	909 000 000 \$	sans objet	202 000 enfants
2004–2005	925 000 000 \$	sans objet	199 000 enfants
2005–2006	903 000 000 \$	sans objet	Non disponible à la date d'impression

Dépenses : Les dépenses représentent les montants versés aux prestataires et ne comprennent pas les coûts d'exploitation et de gestion ni les salaires.

Enfants de six ans et moins et leur famille : L'estimation du nombre d'enfants se fonde sur le nombre de nouvelles demandes de prestations de maternité enregistrées au cours de chaque exercice financier.

2002-2003 : Ces dépenses ont été révisées, les montants réels ayant remplacé les estimations à la suite de la publication du rapport 2003-2004.

2005-2006 : Les prestations de maternité et les prestations parentales ont diminué par rapport à l'année précédente, par suite de l'instauration par le Québec de son propre régime d'assurance-parentale, qui a remplacé le 1^{er} janvier 2006 les prestations de maternité et les prestations parentales de l'AE. Dans les provinces et territoires autres que le Québec, les prestations ont augmenté.

Assurance-emploi : prestations parentales

Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000-2001	502 000 000 \$	sans objet	177 000 enfants
2001-2002	1 311 000 000 \$	sans objet	196 000 enfants
2002-2003	1 880 000 000 \$	sans objet	193 000 enfants
2003-2004	2 015 000 000 \$	sans objet	205 000 enfants
2004-2005	2 112 000 000 \$	sans objet	202 000 enfants
2005-2006	2 064 000 000 \$	sans objet	Non disponible à la date d'impression

Dépenses : Les dépenses représentent les montants versés aux prestataires et ne comprennent pas les coûts d'exploitation et de gestion ni les salaires.

Enfants de six ans et moins et leur famille : L'estimation du nombre d'enfants se fonde sur le nombre réel de nouvelles demandes de prestations de maternité et d'adoption. On ne connaît pas le nombre exact de familles ayant touché ces prestations parce que le partage des prestations parentales entre les parents peut faire en sorte que deux périodes de prestations seront établies pour une même famille au lieu d'une seule.

2002-2003 : Ces dépenses ont été révisées, les montants réels ayant remplacé les estimations à la suite de la publication du rapport 2003-2004.

2005-2006 : Les prestations de maternité et les prestations parentales ont diminué par rapport à l'année précédente, par suite de l'instauration par le Québec de son propre régime d'assurance-parentale, qui a remplacé le 1^{er} janvier 2006 les prestations de maternité et les prestations parentales de l'AE. Dans les provinces et territoires autres que le Québec, les prestations ont augmenté.

Agence de santé publique du Canada***Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)***

Le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) finance des organismes et des regroupements communautaires afin de les aider à élaborer et à améliorer des programmes à l'intention des femmes enceintes vivant dans des situations qui menacent leur santé et le développement de leur bébé, et à accroître la disponibilité de services prénataux culturellement adaptés aux femmes autochtones qui vivent à l'extérieur de collectivités des Premières nations et inuits.

Le PCNP finance un éventail complet d'activités visant à intéresser aux soins prénataux des femmes enceintes qui pourraient être isolées, et à les rapprocher de la collectivité, notamment : la fourniture de suppléments alimentaires; des conseils sur la nutrition et l'hygiène de vie; de l'information sur l'allaitement maternel, l'attachement du nourrisson et le développement de l'enfant; le soutien social et le développement des aptitudes; ainsi que l'aiguillage vers des services sociaux et de santé.

En 2005-2006, environ 50 000 femmes ont eu recours aux programmes et services des 330 projets du PCNP dans l'ensemble du Canada.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/pcnp_accueil_f.html.

Section I

Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)

Dépenses	Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	27 366 000 \$	301 projets 34 000 femmes
2001–2002	31 000 000 \$	325 projets 45 600 femmes
2002–2003	31 000 000 \$	320 projets 44 000 femmes
2003–2004	29 544 353 \$	330 projets >47 000 femmes
2004–2005	31 729 121 \$	338 projets 50 000 femmes
2005–2006	30 700 819 \$	330 projets 50 000 femmes

De 2000 à 2003, les dépenses consistent en des affectations de fonds comprenant les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Le PCNP s'adresse aux femmes enceintes ou ayant des enfants d'un an et moins.

2003-2004 : Les dépenses comprennent les subventions et les contributions (montants réels), les coûts d'exploitation et de gestion (affectations) et les salaires (affectations). La diminution des dépenses découle d'une réduction des subventions et des contributions (en montants réels) par suite des restrictions budgétaires du ministère.

2004-2005 : Les dépenses comprennent les subventions et les contributions (montants réels), les coûts d'exploitation et de gestion (affectations) et les salaires (affectations).

2005-2006 : Les dépenses comprennent les subventions et les contributions (montants réels), les coûts d'exploitation et de gestion (affectations) et les salaires (affectations).

Lignes directrices nationales relatives aux soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale

Ces lignes directrices nationales ont été largement diffusées en 2000, tant chez les professionnels de la santé que chez les responsables de programmes qui offrent des soins aux mères canadiennes et à leurs nouveau-nés. L'objectif visé est de faire en sorte que la grossesse, la naissance et la période postnatale constituent une expérience saine et satisfaisante pour toutes les mères, les bébés et leur famille. Ces lignes directrices se fondent sur des conclusions de recherches et représentent des normes d'excellence en ce qui a trait aux soins à apporter aux mères et aux nouveau-nés dans une perspective familiale.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/publications/smpf00_f.html.

Lignes directrices nationales relatives aux soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale

Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	Le site Web de l'Agence de santé publique du Canada	Les professionnels de la santé, les établissements de santé, les programmes et les services de santé publique ainsi que de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des soins à la mère et au nouveau-né
2001–2002		
2002–2003		
2003–2004		
2004–2005		
2005–2006		

Bien qu'aucune nouvelle dépense n'ait été engagée relativement à ces lignes directrices après l'exercice 2000-2001, le rapport est toujours distribué et affiché sur le Web.

Stratégie pour une grossesse en santé

La Stratégie pour une grossesse en santé est une collaboration de l'Agence de santé publique du Canada et de Santé Canada visant à sensibiliser la population aux principaux facteurs d'une grossesse en santé. Parmi les composantes de la stratégie, mentionnons :

- *Campagne de sensibilisation au sujet de l'acide folique*

L'acide folique constitue un élément essentiel au développement normal de la colonne vertébrale, du cerveau et du crâne du fœtus, particulièrement au cours des quatre premières semaines de grossesse.

Afin d'éviter toute malformation du tube neural, il est important que les femmes commencent à prendre de l'acide folique avant d'être enceintes. Cette campagne de sensibilisation vise à informer toutes les femmes prévoyant une grossesse qu'elles devraient prendre quotidiennement de l'acide folique.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/fa-af/index_f.html.

Campagne de sensibilisation au sujet de l'acide folique			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Les médecins de famille, les néonatalogistes, les obstétriciens, les sages-femmes, les hôpitaux, les pharmaciens, les diététiciens, les généticiens, les écoles	Les professionnels de la santé
2001–2002	600 000 \$		
2002–2003	85 000 \$		
2003–2004	sans objet		
2004–2005	sans objet		
2005–2006	sans objet		
<p>Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. 2002-2003: La réduction des dépenses est due au fait qu'aucun nouveau document n'a été publié. 2003-2004: Les restrictions budgétaires au cours de cet exercice n'ont pas permis d'engager des dépenses; toutefois, des exemplaires des documents d'information sont toujours distribués. 2004-2005 : La campagne de sensibilisation au sujet de l'acide folique est désormais intégrée à la campagne de marketing social pour une grossesse en santé.</p>			

- *Campagne de marketing social pour une grossesse en santé*

Cette campagne a pour objet de sensibiliser la population aux principaux problèmes de santé pendant la grossesse et d'inciter les femmes à consulter le nouveau portail du gouvernement du Canada sur la grossesse en santé.

En 2005-2006, plusieurs concepts et messages publicitaires ont été mis au point en vue du lancement d'une campagne de publicité.

Les principaux sujets mis en relief dans le cadre de la campagne pour une grossesse en santé sont les suivants :

- alcool (troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale)
- tabac
- activité physique
- santé buccale
- acide folique
- nutrition
- santé mentale

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/hc-cs/index_f.html.

Campagne de marketing social pour une grossesse en santé			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Campagne de publicité.	Les femmes de 18 à 29 ans qui sont enceintes ou qui prévoient le devenir.
2001–2002	12 000 \$		
2002–2003	125 000 \$		
2003–2004	51 765 \$		
2004–2005	121 171 \$		
2005–2006	17 125 \$		
<p>Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion. 2002-2003 : L'augmentation des dépenses découle d'une entente avec les responsables des programmes afin que les recherches qui s'imposent se poursuivent. 2003-2004 : En raison des restrictions budgétaires, les programmes n'ont pu apporter une contribution aussi importante que celle de l'année précédente. Toutefois, les services de promotion ont poursuivi leur recherche de publics cibles et de professionnels de la santé en prévision d'une campagne ultérieure. 2004-2005 : L'augmentation des dépenses est attribuable au fait que la campagne pour une grossesse en santé a été approuvée par le Conseil du Trésor comme une initiative publicitaire. Les dépenses ont été effectuées au nom de sept programmes adhérant à la stratégie pour une grossesse en santé, en prévision d'une éventuelle campagne publicitaire. 2005-2006 : Le lancement de la campagne a été reporté en raison de la tenue d'élections fédérales.</p>			

Section I

- *Campagne nationale de sensibilisation aux troubles causés par l'alcoolisation foetale*

La campagne de marketing social relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF) a pour objet de sensibiliser la population à la prévention des TSAF, en soulignant les dangers de l'alcool, peu importe la quantité, pendant la grossesse.

Site Web : www.santepublique.gc.ca/grossesseensante.

Campagne de marketing social relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet	sans objet	sans objet
2001-2002	240 000 \$		
2002-2003	120 000 \$		
2003-2004	sans objet		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	sans objet		
<p>Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion. 2002-2003 : Les dépenses ont diminué étant donné que Santé Canada ne finance plus la mise en œuvre et le suivi du programme, ne fournissant dorénavant que des ressources documentaires. 2003-2004 : Aucun budget n'a été alloué à la sensibilisation du public en 2003-2004. 2004-2006 : La campagne nationale de sensibilisation aux troubles causés par l'alcoolisation foetale a été intégrée à la campagne de marketing social pour une grossesse en santé.</p>			

Initiative relative à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale

L'initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF), d'envergure nationale, constitue un cadre de coordination des travaux visant à prévenir ces troubles et à atténuer leurs conséquences sur la vie entière de ceux qui ont été exposés à l'alcool au stade prénatal. Cette initiative favorise la prévention, la sensibilisation et la formation du public et des professionnels de la santé, le renforcement des capacités, ainsi que l'élaboration de méthodes d'intervention pratiques et de ressources, et assure un leadership et une coordination à l'échelle nationale. Elle n'a pas pour but d'offrir des services directs aux enfants et aux familles qui sont touchés par les TSAF.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/fasd-etcaf/index_f.html.

Initiative relative à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	912 600 %	Les employés des programmes communautaires, les professionnels de la santé, les marchands de vin, les brasseurs, d'autres ministères et d'autres paliers gouvernementaux	Les parties prenantes au service des familles et des enfants
2001-2002	1 421 100 %		
2002-2003	1 853 000 %		
2003-2004	1 901 600 %		
2004-2005	2 669 204 %		
2005-2006	1 204 002 %		
<p>Toutes les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Tous les montants des exercices 2000-2001 à 2002-2003 ont fait l'objet d'une révision dans le rapport de 2003-2004 afin d'exprimer le montant réel des dépenses. 2004-2005 : L'augmentation des dépenses est attribuable aux fonds accordés dans le cadre de la stratégie antidrogue du Canada au titre de la publication et de la diffusion des lignes directrices relatives au diagnostic, produites en mars 2005 sous forme de supplément examiné par les pairs dans le <i>Journal de l'Association médicale canadienne</i>. 2005-2006 : La diminution des dépenses est attribuable à des réaffectations budgétaires.</p>			

Programme d'aide postnatale aux parents

Dans le cadre de ce programme communautaire, les infirmières hospitalières et communautaires font fonction d'éducatrices auprès des parents en les renseignant sur le rôle qu'ils doivent jouer auprès de leur nourrisson. Parmi les ressources de programme, mentionnons des infofiches pour les parents, qui couvrent des sujets comme l'allaitement, la sécurité à domicile ainsi que la dépression et la dépression postnatale.

Site Web : www.fedpubs.com/subject/health/postpartum.htm.

Programme d'aide postnatale aux parents			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	100 000 \$	Les hôpitaux, les centres de santé publique et communautaire, et les organismes de santé	Les professionnels de la santé et les parents
2001-2002	35 000 \$		
2002-2003	5 500 \$		
2003-2004	3 000 \$		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	sans objet		
<p>Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.</p> <p>2001-2002 : Malgré la diminution du soutien financier aux activités nationales (p. ex., le maintien du programme), une étude a été menée auprès des hôpitaux et des établissements de santé communautaire afin d'évaluer la mise en œuvre du programme et de recueillir de l'information qui permettra d'établir de nouvelles orientations.</p> <p>2002-2003 : Les dépenses ont diminué étant donné que Santé Canada ne finance plus la mise en œuvre et le suivi du programme, ne fournissant dorénavant que des ressources documentaires.</p> <p>2003-2004 : Ce montant représente les coûts de publication.</p> <p>2004-2005 : Aucune dépense -- Publication des trousseaux achevée en 2003-2004.</p> <p>2005-2006 : Aucune dépense. Les Publications du gouvernement du Canada continuent de vendre des trousseaux modèles au nom de l'Agence de santé publique du Canada.</p>			

Réduction du risque de syndrome de mort subite du nourrisson

Ce programme a pour objet de donner aux parents d'un nouveau-né des renseignements sur les façons de réduire le risque de syndrome de mort subite (SMSN). Le but ultime consiste à réduire le nombre de décès provoqués par ce syndrome au Canada.

La principale ressource documentaire du programme est intitulée *Dodo sur le dos!*. Il s'agit d'un dépliant qui indique aux parents comment réduire les risques de SMSN.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/prenatal/sids_f.html.

Réduction du risque de syndrome de mort subite du nourrisson			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	40 000 \$	Les professionnels de la santé, les infirmières, les sages-femmes et les médecins, ainsi que les hôpitaux et les centres de santé publique et communautaire	Les parents d'un nouveau-né
2001-2002	50 000 \$		
2002-2003	5 000 \$		
2003-2004	20 000 \$		
2004-2005	23 631 \$		
2005-2006	17 350 \$		
<p>Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.</p> <p>2000-2001 : Ce montant est basé sur la quantité de documents diffusés. Il est prévu que tous les parents d'un nouveau-né reçoivent cette information.</p> <p>2001-2002 : De ce montant, 10 000 \$ ont servi à la diffusion de documents, et 40 000 \$, à la réalisation d'une enquête de suivi.</p> <p>2002-2003 : Santé Canada continue de diffuser des ressources documentaires; toutefois, le fait qu'aucun nouveau document n'ait été élaboré en 2002-2003 a donné lieu à une réduction des dépenses.</p> <p>2003-2004 : Ce montant a servi à réimprimer des documents en vue de poursuivre leur diffusion.</p> <p>2004-2005 : Ce montant a servi à organiser un atelier et à réimprimer des documents. Aucun financement n'est accordé expressément à cette activité.</p> <p>2005-2006 : Ce montant a servi à réimprimer des documents en vue de poursuivre leur diffusion.</p>			

Chapitre 3. Soutien aux familles et aux parents

Les programmes et les services décrits dans le présent chapitre fournissent aux parents et aux familles des outils, des orientations et de l'aide pour veiller à ce que les enfants aient la possibilité de grandir, de jouer et d'apprendre dans un milieu sûr, sain et stimulant.

Activités et dépenses

Agence canadienne d'inspection des aliments

Cahier d'activités sur la salubrité des aliments

Ce cahier bilingue propose des activités amusantes pour les enfants de cinq à huit ans, accompagnées de messages simples mais importants concernant la salubrité des aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) distribue ce cahier d'activités à l'occasion d'expositions et d'autres événements, et d'autres exemplaires ont également été expédiés à des enseignants et à des particuliers qui en avaient fait la demande.

Site Web : <http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/educ/active5-8f.shtml>.

Cahier d'activités sur la salubrité des aliments			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Expositions et site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Service Canada	Les enseignants, le grand public et les enfants
2001–2002	sans objet		
2002–2003	sans objet		
2003–2004	10 800 \$		
2004–2005	4 254 \$		
2005–2006	3 378 \$		
2003-2004 : Les dépenses comprennent les frais d'élaboration et d'impression de ce cahier d'activités. 2004-2005 : Les dépenses font état des coûts d'impression supplémentaire. 2005-2006 : Les dépenses font état des coûts d'impression supplémentaire.			

Santé Canada

Guide des parents - Protection solaire

Il s'agit d'une série de brochures éducatives qui expliquent les risques que présentent les rayons ultraviolets, et qui décrivent ce que les parents et les gardiens d'enfants peuvent faire pour que les bébés, les tout-petits et les autres enfants ne soient pas exposés aux dangereux rayons du soleil.

Santé Canada collabore notamment avec des services de santé publique et des infirmières communautaires afin de veiller à ce que cette information touche le public qu'elle cible. *Guide des parents - Protection solaire* a été publié initialement en 1992, et il est offert sur le site Web depuis 1998.

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/securit/sports/sun-sol/careful-soigneux_f.html.

Guide des parents - Protection solaire			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Site Web de Santé Canada	Parents
2001–2002	sans objet		
2002–2003	sans objet		
2003–2004	sans objet		
2004–2005	sans objet		
2005–2006	3 515 \$		
<p>Note : Le document initial, intitulé « Mon enfant au soleil - Guide des parents - Protection solaire » a été produit en 1992 et il a coûté 250 000 \$.</p> <p>En 1993, une somme de 20 000 \$ a servi à faire réimprimer des exemplaires de l'ouvrage.</p> <p>Il a été adapté pour le Web sous le titre « Guide des parents - Protection solaire » en 1998.</p> <p>Il a aussi été ensuite simplifié sous forme d'infocarte intitulée « Les bébés, les enfants et la prudence au soleil », à l'adresse http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/sun-sol/babies_child-bebes_enfant_f.html. Les coûts d'impression pour 2005-2006 concernent cette version simplifiée.</p>			

Sept activités relatives à la sécurité des produits de consommation

Les activités de Santé Canada relatives à la sécurité des produits de consommation visent à sensibiliser davantage les parents, les grands-parents, les gardiens d'enfants, les éducateurs, les enfants et toute autre personne aux risques de blessures que présentent les produits de consommation, et à leur donner des conseils de sécurité afin de réduire ces risques. Les sept activités décrites dans cette section visent l'atteinte de ces objectifs.

Sites Web : http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/index_f.html - publications destinées aux parents
http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/indust/index_f.html - publications destinées à l'industrie

- *Bulletins éducatifs sur la sécurité des produits de consommation*

Il s'agit d'une série de bulletins éducatifs conviviaux qui traitent des moyens à prendre pour protéger les jeunes enfants des blessures causées par des produits de consommation. Les différents feuillets d'information mettent en lumière les risques que présentent les lits de bébé, les briquets, les allumettes, les lits superposés, les vêtements de nuit et d'autres produits, et chaque bulletin donne des conseils pour prévenir ces blessures.

De nouveaux bulletins s'ajoutent à la série à mesure que certains produits soulèvent de nouvelles questions au chapitre de la sécurité. Les médecins, les infirmières de la santé publique, les enseignants, les travailleurs sociaux et les regroupements de services communautaires jouent un rôle essentiel en veillant à ce que cette information parvienne aux parents et aux gardiens d'enfants.

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/index_f.html.

Bulletins éducatifs sur la sécurité des produits de consommation			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	54 635 \$	Les médecins, les infirmières de la santé publique, les enseignants, les services communautaires (p. ex., les centres de ressources), les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier	Les familles et les enfants
2001–2002	46 935 \$		
2002–2003	35 823 \$		
2003–2004	41 631 \$		
2004–2005	62 548 \$		
2005–2006	13 364 \$		
<p>Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion pour la réimpression de différents bulletins.</p> <p>Les dépenses relatives à ce projet fluctuent selon le nombre de nouveaux documents et la demande de réimpression des documents existants.</p> <p>2005-2006 – plusieurs nouveaux bulletins ont été créés et imprimés au cours de l'exercice.</p>			

Section I

- *Guides sur la sécurité des produits de consommation à l'intention des industriels et des professionnels*

Les guides pour les industriels, présentés sous la forme de brochures, ont pour but de faire connaître aux fabricants, aux importateurs et aux détaillants les exigences auxquelles ils doivent se conformer en matière de sécurité avant de pouvoir vendre des produits au Canada. Ces brochures ont notamment pour titre : *Vêtements de nuit pour enfants : lignes directrices concernant les exigences en matière d'inflammabilité*, et *Information destinée aux vendeurs d'articles usagés pour enfants*. Ces publications visent à diminuer le nombre de blessures en incitant les industriels à tenir compte invariablement de la sécurité des enfants lorsqu'ils conçoivent, fabriquent, étiquettent et publicisent des produits.

Les guides pour les professionnels, notamment celui sur la sécurité des lits d'enfants, ont pour but d'aider les professionnels (médecins, infirmières de la santé publique et travailleurs sociaux) à conseiller les parents et les gardiens d'enfants quant aux moyens à prendre pour réduire les risques de blessure chez les enfants.

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/indust/index_f.html.

Guides sur la sécurité des produits de consommation à l'intention des industriels et des professionnels			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet	Les guides à l'intention des industriels (manufacturiers, importateurs et détaillants) Les guides à l'intention des professionnels (infirmières de la santé publique, médecins, travailleurs sociaux, etc.)	Les fabricants, les importateurs et les détaillants de produits devant être vendus au Canada Les professionnels qui interviennent auprès des familles, y compris des jeunes enfants
2001-2002	sans objet		
2002-2003	21 435 \$		
2003-2004	12 570 \$		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	sans objet		
Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion pour l'impression et la micro-édition de ces guides. 2004-2005 : Il n'y a eu aucune dépense dans ce domaine, les quantités des années antérieures ayant permis de suffire à la demande pendant l'exercice. 2005-2006 Aucune dépense dans cet exercice concernant les enfants de moins de 6 ans.			

- *Initiative de sécurité des produits de recouvrement de fenêtre à cordon*

Cette initiative est conçue pour sensibiliser le public aux dangers des produits de recouvrement de fenêtre à cordon et ainsi réduire les risques. La campagne de sensibilisation sera lancée en 2005-2006.

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/house-domes/decor/blinds-toles/blinds-toles_f.html.

Initiative de sécurité des produits de recouvrement de fenêtre à cordon			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet	Actualité Canada, les médecins, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier	Le grand public
2001-2002	sans objet		
2002-2003	sans objet		
2003-2004	sans objet		
2004-2005	24 659 \$		
2005-2006	75 425 \$		
2004-2005 Les dépenses n'incluent que les coûts de développement et de production des documents. 2005-2006 Les dépenses incluent l'impression des documents et la diffusion des messages aux journaux, à la radio et à la télévision partout au Canada.			

- *Votre enfant est-il en sécurité?*

Cette brochure vise à aider les parents et les gardiens d'enfants à faire en sorte que les nourrissons et les jeunes enfants vivent dans un milieu sécuritaire, en leur expliquant comment réduire les risques de blessures liés aux lits de bébé, aux sucres, aux poussettes et aux jouets. L'objectif global consiste à améliorer la qualité de vie des enfants en réduisant les blessures liées aux produits de consommation.

Les médecins, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier remettent cette brochure aux parents et aux gardiens d'enfants. Des agents de la santé publique ont décrit cette ressource comme une publication complète pour renseigner les parents sur d'importantes mesures de sécurité à l'égard de leur enfant.

Site Web : http://hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/child-enfant/index_f.html.

Votre enfant est-il en sécurité?			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Les médecins, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier	Les gardiens d'enfants et les familles
2001–2002	47 474 \$		
2002–2003	sans objet		
2003–2004	29 900 \$		
2004–2005	sans objet		
2005–2006	38 110 \$		
<p>Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion. 2002-2003 : Les dépenses ont fait l'objet d'une révision en raison du report de la réimpression de cette brochure à 2003-2004. 2003-2004 : L'augmentation du financement est due à la réimpression de cette brochure afin de satisfaire la demande. 2004-2005 : Il n'y a eu aucune dépense dans ce domaine, les quantités des années antérieures ayant permis de suffire à la demande pendant l'exercice. Ce document fait l'objet de révisions. 2005-2006 : Incluent les frais de révision et de reformatage de ce document, ainsi que les coûts de conception et d'impression.</p>			

- *Cahier d'exercices Radar et la sécurité*

Radar est la mascotte que Santé Canada a conçue en vue de prévenir les blessures. Le cahier d'exercices *Radar et la sécurité* contient des jeux de mots, des casse-tête et des images qui enseignent aux enfants, tout en s'amusant, comment prendre des précautions dans la vie quotidienne pour éviter de se blesser. Ce cahier contient aussi des conseils sur les mesures de sécurité à prendre au terrain de jeux, quand on roule à bicyclette, dans la salle de bain ou en cas d'incendie.

Il est distribué gratuitement aux familles et aux enfants par les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux, les enseignants, les agents des services publics (p. ex., les pompiers et les policiers) et le personnel hospitalier.

Site Web : http://hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/activitybook-cahierdexercices/index_f.html.

Section I

Cahier d'exercices Radar et la sécurité

Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Les médecins, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux, les enseignants, le personnel hospitalier et les agents des services publics (p. ex., les pompiers et les policiers)	Enfants
2001–2002	16 100 \$		
2002–2003	46 595 \$		
2003–2004	sans objet		
2004–2005	sans objet		
2005–2006	sans objet		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2002-2003 : Cette ressource a fait l'objet d'une révision et d'une réimpression.

Les dépenses consacrées à ce cahier sont engagées au besoin. En 2002-2003, le cahier a été révisé, et des quantités suffisantes ont été imprimées pour quelques années. Le cahier demeure en forte demande auprès du public et des parties prenantes.

- *Programme Soyez en sécurité*

Le programme *Soyez en sécurité* comporte plusieurs éléments éducatifs qui ont trait aux produits chimiques à usage domestique. L'un des guides pédagogiques est destiné aux gardiens et aux éducateurs d'enfants d'âge préscolaire, et un autre, aux enseignants du primaire. Chaque activité pédagogique est liée à des résultats d'apprentissage particuliers. Un site Web interactif complète ces guides pédagogiques. Les utilisateurs sont invités à remplir un questionnaire en ligne, et les commentaires ainsi recueillis servent à évaluer le programme sur une base permanente.

Le volet du programme visant les enfants d'âge préscolaire a recours à des jeux, des marionnettes, des chansons et des histoires pour apprendre aux jeunes enfants à reconnaître les quatre symboles de danger qui figurent sur les étiquettes de produits chimiques à usage domestique. Le guide à l'intention des enfants d'âge scolaire se fonde sur celui destiné aux enfants d'âge préscolaire. Il propose des moyens par lesquels des enfants plus âgés peuvent interagir avec des plus jeunes afin de leur montrer ce que signifient les symboles de danger.

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/house-domes/chem-chim/hazard-danger_f.html.

Programme Soyez en sécurité

Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Les enseignants de prématernelle, les travailleurs sociaux des centres de ressources, les infirmières de la santé publique et les spécialistes en prévention des blessures	Les gardiens d'enfants d'âge préscolaire et les enseignants des jeunes enfants du primaire.
2001–2002	31 132 \$		
2002–2003	208 330 \$		
2003–2004	133 065 \$		
2004–2005	427 \$		
2005–2006	12 600 \$		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2001-2003 : Les dépenses comprennent les coûts d'élaboration du programme, qui a été instauré en 2003-2004.

2004-2005 : Les dépenses représentent les frais permanents d'accueil du site Web. Les dépenses ont diminué étant donné qu'il n'y a eu aucun coût de développement du programme pour cet exercice.

2005-2006 : Les dépenses représentent les frais d'accueil du site Web et de préparation d'une autre application pour les enfants sur le site.

- *Sécurité des jouets*

Les activités relatives à la sécurité des jouets consistent à distribuer à grande échelle deux publications afin de réduire le nombre de blessures que les enfants s'infligent avec des jouets. La première, intitulée *Guide des exigences canadiennes en matière de sécurité des jouets et des produits connexes dans l'industrie*, renseigne les fabricants, les importateurs et les détaillants sur la

réglementation qui régit la sécurité des jouets vendus au Canada. La deuxième s'intitule *Conseils de sécurité en matière de jouets*. Il s'agit d'un dépliant qui fournit aux parents et aux autres adultes des renseignements sur l'achat et l'entretien des jouets destinés aux jeunes enfants.

Sites Web :

http://hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/indust/toys-jouets/index_f.html - Guide destiné à l'industrie

http://hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/toy_safe-jouet_secur_f.html - Conseils de sécurité en matière de jouets

Sécurité des jouets			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Le guide à l'intention des industriels (agents chargés de la sécurité des produits et Bureau de la sécurité des produits de consommation) Le dépliant sur la sécurité des jouets, qui est remis par les médecins, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier	Le guide : les fabricants, les importateurs et les détaillants de jouets Le dépliant : les adultes qui achètent des jouets pour les jeunes enfants
2001–2002	sans objet		
2002–2003	12 700 \$		
2003–2004	21 093 \$		
2004–2005	30 777 \$		
2005–2006	sans objet		
Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion. 2002-2003 : Les dépenses comprennent les coûts d'élaboration de ces documents, qui ont été distribués en 2003-2004. 2004-2005 : Les dépenses incluaient les coûts de publication et de distribution.			

Ressources humaines et Développement social Canada

Secrétariat national à l'alphabétisation – Projets d'alphabétisation familiale

Le Secrétariat national à l'alphabétisation (maintenant intégré au Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes) finance divers projets d'alphabétisation à l'intention des familles et incite d'autres organismes du Canada à investir dans ce domaine afin que les familles, y compris les parents, les enfants et les membres de la famille élargie, aient la possibilité d'apprendre à lire et à écrire.

RHDSC considère que le milieu familial constitue le point de départ de l'alphabétisation, et que le soutien à cet égard favorise l'apprentissage sur une base permanente pour tous les membres de la famille.

Site Web : <http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/daa/sna/Apropos/aproposnous.shtml>.

Section I

Secrétariat national à l'alphabétisation – Projets d'alphabétisation familiale

Dépenses	Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	3 507 000 \$	104 projets
2001–2002	3 123 000 \$	90 projets
2002–2003	4 578 000 \$	67 projets
2003–2004	3 839 749 \$	51 projets
2004–2005	4 285 161 \$	60 projets
2005–2006	3 425 830 \$	59 projets

Les dépenses ne comprennent que les subventions et les contributions.

La plupart des projets visent le développement des capacités de lecture et d'écriture chez les jeunes enfants et leurs parents avant que ces enfants n'entrent à l'école, ainsi que l'élaboration d'outils connexes. Bien que certains volets de ces projets ne soient pas directement liés aux enfants, leurs dépenses n'ont pu être dissociées du montant total.

Le montant des dépenses pour 2000 à 2003 a été rectifié afin de tenir compte de la révision des catégories de dépenses à déclarer.

2000-2001; 2001-2002; et 2002-2003 : Les dépenses constituent des affectations budgétaires.

2002-2003 : Le nombre de projets a diminué, car certains d'entre eux ont bénéficié d'un financement accru pour réaliser des activités d'envergure.

2003-2004 : La diminution des dépenses s'explique par le financement unique en 2002-2003.

2004-2005 : Les dépenses ont augmenté en raison de l'approbation de 10 projets d'alphabétisation familiale d'une durée de 4 ans.

2005-2006 : Les dépenses ont diminué en raison de la baisse du financement requis par projet à leur mise en oeuvre.

Agence de santé publique du Canada

Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes

Ces guides ont été conçus afin que les familles, les médecins, les dirigeants communautaires, les gardiens d'enfants et les enseignants saisissent à quel point l'activité physique pratiquée régulièrement est importante pour la croissance et le développement sain des enfants.

Les guides comportent des objectifs, des principes directeurs et des outils afin d'aider les enfants à multiplier leurs périodes d'activité et à être moins sédentaires. On peut commander ces guides et d'autres documents en composant le numéro sans frais 1-888-334-9769, ou les consulter en ligne.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/pau-uap/guideap/enfants_jeunes/index.html.

Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes

Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	Les intervenants auprès des enfants et des jeunes	Les enseignants, les enfants, les parents, les gardiens d'enfants, les médecins et les dirigeants communautaires
2001–2002		
2002–2003		
2003–2004		
2004–2005		
2005–2006		

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions ainsi que les coûts d'exploitation et de gestion.

Les dépenses visent les enfants de six à neuf ans.

2002-2003 : L'augmentation des dépenses est due aux frais de réimpression des guides.

2003-2004 et 2004-2005 : La diminution des dépenses découle du fait qu'aucun produit n'a été mis au point ou lancé au cours de cet exercice; des dépenses ont été engagées uniquement pour les frais d'impression.

2005-06 : Les dépenses ont diminué en raison d'un ralentissement pendant l'été et de la diminution du nombre de commandes.

Fonds pour les projets nationaux du PACE et du PCNP

Le Fonds pour les projets nationaux (FPN) a été créé en 1997 afin de financer des initiatives qui appuient les objectifs du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) et du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE). Le FPN vise à soutenir directement les projets du PACE et du PCNP partout au Canada, en vue d'éliminer ou de réduire les risques pour les femmes enceintes, ainsi que les jeunes enfants et leur famille.

Chaque année, le FPN permet à des organismes bénévoles nationaux, régionaux ou locaux sans but lucratif de mener des projets nationaux d'une durée limitée conçus pour favoriser les connaissances et l'adoption de mesures au sujet des enfants, des familles et du rôle de la collectivité dans le soutien apporté aux familles.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/fpn_accueil_f.html.

Fonds pour les projets nationaux du PACE et du PCNP			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	398 311 \$	Le personnel des projets du PACE et du PCNP	Les participants aux projets du PACE et du PCNP
2001–2002	947 621 \$		
2002–2003	1 355 616 \$		
2003–2004	1 709 016 \$		
2004–2005	866 267 \$		
2005–2006	1 190 618 \$		
Les dépenses ne comprennent que les contributions. 2004-2005 : La fluctuation des montants ne doit pas être interprétée comme une diminution étant donné que les fonds ont été transférés directement aux régions aux fins de la réalisation des objectifs du Fonds pour les projets nationaux. Comme il s'agissait de transferts directs, ils n'ont pas été inclus dans les dépenses.			

Programme d'action communautaire pour les enfants

Le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) accorde du financement à long terme aux organismes et aux regroupements communautaires afin qu'ils puissent élaborer et offrir des programmes favorisant la santé et le développement des enfants de six ans et moins qui vivent dans des situations à risque. Le PACE met l'accent sur les partenariats, le renforcement de la capacité communautaire et d'autres stratégies de promotion qui influent sur les principaux facteurs déterminants de la santé.

Le PACE vise les groupes d'enfants suivants :

- ceux qui vivent dans des familles à faible revenu;
- ceux de parents adolescents;
- ceux qui ont ou risquent d'avoir des retards de développement, ou des troubles sociaux, affectifs ou de comportement;
- ceux qui vivent ou ont vécu des situations de violence ou de négligence.

Une attention particulière est aussi accordée aux enfants métis, inuits et des Premières nations à l'extérieur des réserves; aux enfants de réfugiés et de personnes ayant récemment immigré; aux enfants de familles monoparentales et aux enfants qui vivent dans des collectivités isolées et éloignées.

Section I

En 2005-2006, environ 440 projets du PACE ont été menés dans plus de 3 000 collectivités partout au Canada.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/pace_accueil_f.html.

Programme d'action communautaire pour les enfants			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000-2001	59 500 000 \$	462 projets (estimations)	57 038 enfants et 47 234 parents et gardiens d'enfants
2001-2002	59 500 000 \$	465 projets (estimations)	60 729 enfants et 50 435 parents et gardiens d'enfants
2002-2003	59 500 000 \$	459 projets (estimations)	66 468 enfants et 52 136 parents et gardiens d'enfants
2003-2004	58 509 249 \$	450 projets (estimations)	59 039 enfants et 52 483 parents et gardiens d'enfants
2004-2005	60 595 297 \$	450 projets (estimations)	65 603 enfants et parents et gardiens d'enfants
2005-2006	60 867 980 \$	440 projets (estimations)	67 884 enfants et parents et gardiens d'enfants

De 2000 à 2003, les dépenses constituent des affectations de fonds comprenant les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Le nombre de projets est estimatif, et il a été révisé pour le rapport de 2004-2005 afin de refléter plus fidèlement le nombre total de projets dans chaque période, et non seulement de ceux qui ont participé à l'évaluation nationale.

Le nombre de participants ne tient pas compte des enfants et des parents/ou gardiens d'enfants d'une cinquantaine de projets autochtones de l'Ontario, qui participent à une évaluation distincte.

Le nombre de participants (enfants, parents et gardiens d'enfants) se fonde sur leur dénombrement mensuel dans le cadre de chaque programme. Un participant peut être compté plusieurs fois étant donné qu'il a la possibilité d'adhérer à plus d'un programme au cours d'une même année. Quant au nombre d'enfants participants, il peut comprendre ceux qui ont plus de six ans.

2003-2004 : Les dépenses comprennent les subventions et les contributions (montants réels), les coûts d'exploitation et de gestion (affectations) et les salaires (affectations). La diminution des dépenses découle d'une réduction des subventions et des contributions (en montants réels) par suite des restrictions budgétaires du ministère.

2004-2005 : Les dépenses comprennent les subventions et les contributions (montants réels), les coûts d'exploitation et de gestion (affectations) et les salaires (affectations).

Les données relatives au nombre de participants du PACE à chaque mois n'ont pas été recueillies séparément pour les adultes et les enfants en raison de modifications apportées au système national d'évaluation. Le nombre mensuel de participants (enfants et parents/gardiens d'enfants combinés) a été évalué d'une manière différente afin de réduire les risques de surestimation.

2005-2006 : Les dépenses comprennent les subventions et les contributions (montants réels), les coûts d'exploitation et de gestion (affectations) et les salaires (affectations).

Y'a personne de parfait

Y'a personne de parfait assure l'éducation des parents et aide les parents dans les premières années cruciales de l'enfant, soit de la naissance à cinq ans. Il est conçu afin de répondre aux besoins des parents qui sont chefs de famille monoparentale, jeunes, isolés socialement ou géographiquement, qui sont peu scolarisés ou ont un faible revenu. Le programme est bâti sur un partenariat avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales (ONG).

Ce programme est suivi par environ 12 000 à 20 000 parents chaque année dans plus de 1 000 établissements disséminés partout au Canada.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/family_famille/personne_f.html.

Y'a personne de parfait			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	140 000 \$	1 000+	12 000 parents
2001–2002	70 000 \$	1 000	12 000 parents
2002–2003	132 112 \$	1 000	12 000 parents
2003–2004	109 442 \$	1 000	12 000 parents
2004–2005	110 500 \$	1 000	12 000 parents
2005–2006	95 000 \$	1 000 +	12 000 – 20 000 parents

Les dépenses en 2000-2001 et 2001-2002 ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.
 2000-2001 : Il ne s'agit que du financement de Santé Canada. Les frais supplémentaires pour la mise en œuvre du programme ont été assumés par les gouvernements provinciaux et territoriaux.
 2001-2002 : Le montant comprend le coût des tâches administratives à l'échelle nationale et d'établissement d'un réseau national. Outre ces activités, Santé Canada a également financé l'établissement d'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme (40 000 \$), ainsi que la révision d'un manuel de formation et d'un manuel d'animation (30 000 \$).
 2002-2003 : Les dépenses ont fait l'objet d'une révision dans le rapport de 2003-2004 afin d'y inclure les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Justice Canada a contribué chaque année 30 000 \$ à l'appui de cette activité.
 2003-2005 : Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Justice Canada a contribué chaque année 30 000 \$ à l'appui de cette activité.
 2004-2005 : Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Justice Canada a contribué 25 000 \$ à l'appui de cette activité.

Transports Canada

Protégeons nos enfants : En voiture 1-2-3-4

La campagne « Protégeons nos enfants : En voiture 1-2-3-4 » consiste à sensibiliser les parents et les gardiens d'enfants en leur faisant connaître les quatre phases de l'utilisation des sièges d'enfant à bord des véhicules, y compris quand et comment utiliser un siège orienté vers l'arrière, un siège orienté vers l'avant et un siège d'appoint, et en leur donnant des conseils pour que les déplacements en voiture soient vraiment sécuritaires pour les enfants.

La campagne comprend la diffusion de feuillets d'information et d'une brochure à l'intention des parents, ainsi qu'une vidéo qui est le pendant de ces documents et vise les professionnels de la santé qui oeuvrent dans le milieu communautaire, notamment ceux qui donnent des cours prénatals.

Transports Canada a commencé à remplacer le programme Protégeons nos enfants par quatre infofiches relatives aux quatre étapes d'En voiture 1-2-3-4. Les coûts indiqués dans cette estimation englobent la tenue à jour de l'ancien programme et les frais d'adoption du nouveau programme.

On peut commander des exemplaires gratuits de la vidéo et de la brochure en composant le numéro sans frais 1-800-333-0371, ou consulter en ligne les ressources documentaires.

Site Web : www.tc.gc.ca/securiteroutiere/securitedesenfants/.

Section I

Protégeons nos enfants : En voiture 1-2-3-4

Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	101 000 \$	Vidéo, livret, site Web, et nouvelles infofiches individuelles.	Les parents et les gardiens d'enfants
2001-2002	150 000 \$		
2002-2003	48 000 \$		
2003-2004	72 200 \$		
2004-2005	58 300 \$		
2005-2006	53 000 \$		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Les dépenses dépendent des coûts de reconception, d'impression et de distribution. Les fluctuations ne doivent pas être interprétées comme des diminutions ou des augmentations.

2001-2003 : Les dépenses ont été mises à jour dans le rapport de 2004-2005 de manière à inclure des renseignements auparavant non disponibles.

Sécurité routière

Transports Canada est responsable de l'élaboration de règlements et de normes concernant la sécurité des nouveaux véhicules, des pneus et des dispositifs de retenue des enfants dans les véhicules. Ce ministère travaille également de concert avec des organismes provinciaux et territoriaux afin de sensibiliser le public à des questions telles que la sécurité dans les autobus scolaires et l'utilisation adéquate des dispositifs de retenue pour les enfants qui se déplacent à bord de véhicules motorisés.

Site Web : www.tc.gc.ca/securiteroutiere/.

Sécurité routière

Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	356 000 \$	Inclut les enquêtes sur les défauts, les essais et la réglementation couvrant les ensembles de retenue d'enfant et l'observation et les essais relatifs aux autobus scolaires.	Les parents et les gardiens d'enfants
2001-2002	396 000 \$		
2002-2003	377 000 \$		
2003-2004	469 400 \$		
2004-2005	441 000 \$		
2005-2006	484 000 \$		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Les dépenses fluctuent en fonction du coût de reconception des documents et du niveau des coûts d'impression et de distribution.

2001-2003 : Les dépenses ont été mises à jour dans le rapport de 2004-2005 de manière à inclure des renseignements auparavant non disponibles.

Chapitre 4. Développement, apprentissage et garde des jeunes enfants

Les initiatives qui sont décrites dans ce chapitre satisfont à des besoins aussi diversifiés que variables des familles en donnant aux jeunes enfants la possibilité d'interagir et de s'amuser dans des milieux qui favorisent un sain développement. Le gouvernement du Canada soutient les familles au moyen d'une aide financière directe et de mesures fiscales, et il offre également des programmes et des services dans ce domaine aux enfants autochtones, aux familles des militaires canadiens et aux immigrants qui ont de jeunes enfants.

Bon nombre des programmes dont il a été question dans les autres chapitres de cette section offrent aux jeunes enfants des services de qualité en matière de développement, d'apprentissage et de garde, notamment le Programme d'action communautaire pour les enfants (voir le chapitre 3), et un certain nombre de services destinés expressément aux enfants et aux familles des Premières nations, inuits et métis (voir le chapitre 6).

La section II, intitulée Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2004-2005 et 2005-2006 du gouvernement du Canada, donne de plus amples renseignements sur les investissements du gouvernement dans ces domaines.

Activités et dépenses

Agence du revenu du Canada

Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants

La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est une allocation mensuelle non imposable, qui est versée aux familles admissibles à revenu faible et moyen pour les aider à élever leurs enfants de moins de 18 ans. Ces familles reçoivent également le supplément à la PFCE lorsqu'ils gardent un enfant de moins de sept ans à la maison. Le montant de ce supplément est réduit en fonction des frais de garde d'enfants qui sont déduits du revenu imposable.

Il faut noter que ce rapport ne fait état que des dépenses relatives au supplément de la PFCE et qu'il ne rend pas compte de l'ensemble des dépenses engagées par le gouvernement à l'égard de la PFCE.

On trouve en ligne de plus amples renseignements sur le supplément de la PFCE.

Site Web : <http://www.cra-arc.gc.ca/benefits/menu-f.html>.

Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000-2001	365 899 543 \$	sans objet	2 624 151 enfants et 1 858 234 familles
2001-2002	353 723 791 \$	sans objet	2 564 117 enfants et 1 823 654 familles
2002-2003	341 764 682 \$	sans objet	2 487 363 enfants et 1 781 903 familles
2003-2004	338 136 267 \$	sans objet	2 446 970 enfants et 1 754 902 familles
2004-2005	338 231 286 \$	sans objet	2 439 148 enfants et 1 746 692 familles
2005-2006	349 550 547 \$	sans objet	2 465 906 enfants et 1 760 183 familles
Toutes les dépenses se fondent sur l'année du calcul des prestations, du 1 ^{er} juillet au 30 juin. 2000-2006 : Les données sur les dépenses et sur la disponibilité du supplément ont fait l'objet d'une révision dans le rapport de 2003-2004; il s'agissait précédemment d'une estimation du nombre de demandes pour les enfants de six ans et moins, alors qu'il s'agit maintenant du nombre réel de demandes pour les enfants de moins de sept ans.			

Déduction pour frais de garde d'enfants

La Déduction pour frais de garde d'enfants (DFGE) est une mesure fiscale qui a été instaurée pour tenir compte du fait que de nombreux parents sont obligés d'assumer ces frais afin d'occuper un emploi, d'exploiter une entreprise ou de suivre des études.

La DFGE offre au parent d'un enfant ou à la personne qui en a la charge la possibilité de déduire de son revenu un montant pouvant atteindre 7 000 \$ lorsque l'enfant a moins de sept ans, 4 000 \$ lorsqu'il a entre sept et seize ans, et 10 000 \$ lorsqu'il est admissible au crédit d'impôt pour personne handicapée.

Section I

Aux fins de la DFGE, ces frais de garde représentent le montant que le parent d'un enfant admissible ou une autre personne qui en a la charge paie aux particuliers ou aux établissements suivants pour faire garder cet enfant :

- les particuliers qui fournissent des services de garde;
- une école maternelle ou une garderie de jour;
- un camp ou un centre sportif de jour;
- un pensionnat ou un camp, y compris un camp sportif offrant l'hébergement;
- un établissement d'enseignement offrant des services de garde.

Site Web : http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/taxexp05_f.html.

Déduction pour frais de garde d'enfants		
Dépenses		Nombre de demandes présentées par les déclarants
2000-2001	595 000 000 \$	1 072 780 demandes
2001-2002	530 000 000 \$	1 080 210 demandes
2002-2003	535 000 000 \$	1 109 040 demandes
2003-2004	535 000 000 \$	1 137 840 demandes
2004-2005	535 000 000 \$	1 143 680 demandes
2005-2006	545 000 000 \$	1 099 240 demandes

Chaque montant représente les dépenses fiscales (ou le manque à gagner fiscal) relatives à la déduction, et non le montant total des déductions accordées.

Finances Canada effectue chaque année des estimations des dépenses fiscales, qui représentent les dépenses engagées au cours de chaque année civile (voir le site http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/taxexp05_f.html).

Le montant des dépenses fiscales et le nombre de demandes présentées se rapportent aux enfants de tous âges, car on ne dispose pas de données relatives aux enfants de six ans et moins.

Les montants ne tiennent pas compte des coûts d'exploitation pour le traitement des demandes de déduction.

Le nombre de demandes représente celui de toutes les demandes de déduction considérées recevables aux fins d'établissement de l'impôt.

Les données relatives à la période de 2000 à 2002 ont été révisées dans le rapport de 2003-2004 afin de montrer les dépenses fiscales (ou le manque à gagner fiscal) relatives à la déduction. Le rapport de 2002-2003 indiquait le total des demandes de déduction pour frais de garde d'enfants.

Le montant des dépenses pour 2003 à 2005 et le nombre de demandes pour 2005 sont provisoires.

Citoyenneté et Immigration Canada

Cours de langue pour les immigrants au Canada

Les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) permettent aux nouveaux arrivants de devenir des membres à part entière de la société canadienne dans les meilleurs délais. Quelque 50 000 immigrants adultes ont suivi ces cours dans 300 établissements en 2005-2006.

Un volet de ce programme donne aux parents la possibilité d'assister aux cours en couvrant les frais pour la garde de leurs enfants dans une garderie de jour agréée ou une garderie sur les lieux de la formation. Les enfants tirent également parti de ce volet, car ils peuvent acquérir des notions de français ou d'anglais sur place, près de leurs parents, dans un milieu où ils sont en sécurité. Les organismes qui offrent des services de garde d'enfants sur place doivent se conformer aux exigences nationales relatives aux CLIC.

Site Web : <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/bienvenue/bien-22.html>.

Cours de langue pour les immigrants au Canada			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	93 545 000 \$	300 (estimation)	50 000 immigrants adultes (estimation)
2001–2002	90 717 900 \$	300 (estimation)	50 000 immigrants adultes (estimation)
2002–2003	91 734 000 \$	300 (estimation)	50 000 immigrants adultes (estimation)
2003–2004	92 691 000 \$	300 (estimation)	50 000 immigrants adultes (estimation)
2004–2005	94 034 000 \$	300 (estimation)	50 000 immigrants adultes (estimation)
2005–2006	93 561 000 \$	300 (estimation)	50 000 immigrants adultes (estimation)

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions. N'inclut pas la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec, qui sont couverts par des ententes distinctes. Tous les montants comprennent les dépenses relatives à la formation linguistique des adultes, à la garde d'enfants et au transport.

2004-2005 : En 2004, la Direction générale de l'intégration, de concert avec la Direction générale des finances de Citoyenneté et Immigration Canada, a procédé à un examen afin d'assurer la cohérence des dépenses publiées, et elle a modifié les données des années antérieures en conséquence.

Défense nationale

Programme des services aux familles des militaires

La mission du Programme des services aux familles des militaires (PSFM) consiste à promouvoir et à faciliter les services communautaires aux familles des militaires qui solidifient les liens des collectivités et des familles des membres des Forces canadiennes. Le programme est exécuté par 41 centres de ressources pour les familles des militaires canadiens (CRFM), qui sont des organismes indépendants sans but lucratif. Situés sur les bases, dans les locaux des escadres et des régiments, les CRFM mettent sur pied différents programmes à l'intention des familles, dont des services d'information et d'orientation, des services pour les enfants et les jeunes, et des services de prévention et d'intervention liés aux déploiements, y compris des services de garde d'urgence, des services de relève et des services de garde occasionnels.

Les programmes et les services sont utilisés par les familles des militaires au Canada et à l'étranger, notamment en Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Site Web : <http://www.cfpsa.com/fr/psp/DMFS/index.html>.

Programme des services aux familles des militaires			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	4 000 000 \$ (estimation)	15 000 services dans 45 établissements (estimations)	8 000 enfants et 35 000 familles
2001–2002	4 000 000 \$ (estimation)	15 000 services dans 45 établissements (estimations)	8 000 enfants et 35 000 familles
2002–2003	4 000 000 \$ (estimation)	Non disponible	Non disponible
2003–2004	4 000 000 \$ (estimation)	42 sites	8 000 enfants (estimation)
2004–2005	4 000 000 \$ (estimation)	42 sites	8 000 enfants (estimation)
2005–2006	4 000 000 \$ (estimation)	41 sites	8 000 enfants (estimation)

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Il s'agit d'estimations pour les enfants de six ans et moins.

2000-2002 : Le nombre de centres comprend le nombre de services universels autorisés (disponibles dans tous les centres) ainsi que les services particuliers qui sont offerts en fonction des besoins locaux, et qui sont financés par le commandant en poste et/ou d'autres sources. Ce chiffre indique également la fréquence à laquelle les services sont dispensés et non leur nombre (p. ex., un centre peut dispenser le même service plusieurs fois au cours de la même année). Inclut 31 sites au Canada, plus 3 centres aux États-Unis, y compris les services de rayonnement à la base de Tyndall, 7 en Europe et d'autres sites éloignés et à l'étranger.

2003-2004 : Le nombre d'enfants a été révisé dans le rapport de 2004-2005 pour indiquer que le même enfant peut participer à plus d'une activité.

2004-2005 et 2005-2006 : Le nombre d'enfants indique la participation individuelle.

Chapitre 5. Soutien aux collectivités

Les programmes et les services de soutien aux collectivités visent à renforcer les collectivités afin de favoriser et de protéger le mieux-être des jeunes enfants et de leur famille. Ils incluent des programmes axés sur l'alphabétisation, l'intervention à l'étape de la petite enfance et le soutien aux parents. Il est question de bon nombre de ces programmes dans d'autres chapitres, notamment le programme Grandir ensemble et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (voir le chapitre 6), les projets d'alphabétisation familiale du Secrétariat national à l'alphabétisation et le Programme d'action communautaire pour les enfants (voir le chapitre 3) et le projet pilote Comprendre la petite enfance (voir le chapitre 7).

Activités et dépenses

Services nationaux de police de la Gendarmerie royale du Canada

Services nationaux des enfants disparus

Les Services nationaux des enfants disparus (SNED) ont pour mandat d'apporter leur concours à la recherche, à la récupération et au retour dans leur foyer des enfants disparus, et de former des policiers pour qu'ils participent à ces activités.

Les SNED tiennent aussi une base de données sur les enfants disparus et mènent des recherches de leur côté, et ils rédigent un rapport annuel sur les enfants disparus au Canada, en plus d'élaborer et de distribuer des feuillets d'information conviviaux afin d'aider les Canadiens à veiller sur la sécurité de leurs enfants. Les publications des SNED sont disponibles en ligne.

Site Web : <http://www.nosenfantsdisparus.gc.ca/>.

Services nationaux des enfants disparus			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	57 000 \$	Les services policiers, les parents, les professionnels et les médias	Les enfants et les familles du Canada
2001–2002	57 000 \$		
2002–2003	57 000 \$		
2003–2004	57 000 \$		
2004–2005	60 000 \$		
2005–2006	64 087 \$		
2000-2004 : Ces dépenses sont analogues au cours de chaque exercice financier et constituent des affectations pour supporter les coûts d'exploitation et de gestion qui sont les mêmes d'une année à l'autre. Il s'avère impossible de déterminer le montant précis consacré aux enfants de six ans et moins et à leur famille 2004-2005 : L'augmentation des dépenses est attribuable à l'augmentation des salaires, des coûts d'exploitation et de gestion.			

Sécurité publique et Protection civile Canada

Stratégie nationale de prévention du crime

La Stratégie nationale de prévention du crime (SNPC), administrée par le Centre national de prévention du crime (CNPC), vise à assurer un leadership national relativement aux moyens efficaces et rentables de prévenir et de réduire la criminalité et la victimisation en s'attaquant à des facteurs de risque connus dans les endroits et parmi les populations qui présentent un risque élevé.

Par l'intermédiaire du CNPC, les collectivités peuvent obtenir des subventions et des contributions, ainsi que des outils, des connaissances et des compétences qui leur seront utiles pour s'attaquer aux causes profondes de la criminalité à l'échelle locale. Bon nombre de projets financés par le CNPC aident les collectivités et les familles à s'attaquer aux facteurs de risque connus chez les enfants, comme la violence, la pauvreté, l'alcool et les drogues.

Sur le plan de l'information destinée au public, le CNPC a réalisé des vidéos, des avis publics, des feuillets d'information et d'autres publications. Le site Web du CNPC offre des liens pour consulter ces publications et d'autres ressources documentaires, ainsi que des renseignements sur les projets, le financement et les évaluations.

Site Web : <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/index-fr.asp>.

Centre national de prévention du crime (CNPC)			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	1 370 000 \$	Parmi les bénéficiaires du financement, mentionnons des organismes bénévoles et professionnels sans but lucratif, des groupes communautaires, des collectivités autochtones, des administrations provinciales, municipales et régionales, et la collectivité de la santé et des loisirs.	Les enfants et les familles du Canada
2001–2002	1 378 000 \$		
2002–2003	2 628 000 \$		
2003–2004	1 946 592 \$		
2004–2005	2 446 000 \$		
2005–2006	2 223 000 \$		
<p>Avant le 12 décembre 2003, ce programme relevait de Justice Canada. Les montants représentent le financement (subventions et contributions) accordé aux projets relatifs aux enfants de douze ans et moins dans le cadre de la SNPC. Il s'est révélé difficile de déterminer le montant exact consacré aux enfants de six ans et moins et à leur famille, puisque la Stratégie s'adresse aux enfants de douze ans et moins. L'augmentation ou la diminution des dépenses découle d'une augmentation du nombre de projets financés ou d'une demande accrue de fonds par les bénéficiaires, ou des deux.</p>			

Chapitre 6. Services aux enfants et aux familles des Premières nations, Inuits et Métis

Le présent chapitre fait le point sur les activités et les dépenses consacrées aux programmes et aux services pour les familles et les enfants des Premières nations, Inuits et Métis, y compris les programmes améliorés dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

Santé Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Agence de santé publique du Canada

Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations

La Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, annoncée en octobre 2002, vise à donner les mêmes chances dans la vie aux enfants autochtones et non autochtones.

Cette initiative consacre 320 millions de dollars sur cinq ans à des travaux dans les quatre domaines suivants :

- amélioration de l'intégration des programmes et des services fédéraux de développement de la petite enfance (DPE), y compris le soutien de la planification conjointe, de la formation en matière de planification et de la colocalisation;
- renforcement des capacités et la création de réseaux, au moyen du financement annuel de six organismes autochtones nationaux (le Congrès des peuples autochtones, le Ralliement national des Métis, l'Assemblée des Premières nations, l'Association des femmes autochtones du Canada, l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami (Association nationale des Inuits), et la Pauktuutit Inuit Women's Association (Association des femmes inuites du Canada), et soutien au développement d'un réseau de fournisseurs de services autochtones, maintenant appelé Cercle d'apprentissage à la petite enfance autochtone (http://www.accel-capea.ca/index_fr.php)²;
- avancement des recherches et développement des connaissances -- enquête sur les enfants autochtones;
- nouveaux investissements visant à améliorer les programmes existants, à savoir le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, et l'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits, ainsi que l'intensification des efforts consacrés aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale dans les collectivités des Premières nations.

Quatre ministères fédéraux, soit Santé Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, et l'Agence de santé publique du Canada travaillent en collaboration à l'exercice de ces activités.

Les descriptions des programmes et des dépenses dans le quatrième secteur (ci-devant) sont exposées plus loin dans le présent chapitre, avec celles d'autres programmes consacrés aux enfants et aux familles des Premières nations et d'autres peuples autochtones.

Meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance

Les quatre ministères qui participent à la Stratégie fédérale ont collaboré de manière à mieux intégrer et coordonner les activités fédérales relatives au développement des jeunes enfants autochtones, au moyen d'activités comme :

- l'élaboration d'une série de documents sur les pratiques exemplaires ou les études de cas en matière d'intégration des programmes de DPE aux échelons local et régional;
- l'analyse comparative de la collecte des données sur les programmes de DPE pour les Autochtones;
- la recherche sur les tendances en cours en matière de garde d'enfants et de développement de la petite enfance au Canada.

² Le lancement du site Web du CAPEA a été mentionné dans le rapport de 2003–2004. Cependant, comme le lancement a eu lieu en 2004–2005, et que le développement du site s'est poursuivi en 2005–2006, l'activité et les dépenses qui s'y rapportent sont inscrites officiellement dans le présent rapport.

L'objectif consiste à déterminer si un « guichet unique » en matière de programmes d'AGJE est viable dans le contexte d'une initiative nationale d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Site Web : Non disponible

Une meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Santé Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, et l'Agence de santé publique du Canada	Travailleurs de première ligne, organismes autochtones nationaux
2001–2002	sans objet		
2002–2003	1 003 100 \$		
2003–2004	993 500 \$		
2004–2005	993 500 \$		
2005–2006	993 500 \$		
Les dépenses constituent des affectations de fonds et comprennent les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.			

Le renforcement des capacités et la création de réseaux

Dans le cadre du volet de la stratégie fédérale relatif au renforcement des capacités, six organismes autochtones nationaux reçoivent du financement sur une base annuelle : le Congrès des peuples autochtones, le Ralliement national des Métis, l'Assemblée des Premières nations, l'Association des femmes autochtones du Canada, l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami (Association nationale des Inuits), et la Pauktuutit Inuit Women's Association (Association des femmes inuites du Canada).

En 2004-2005, le financement a permis à ces organisations de contribuer au développement de la Stratégie fédérale au moyen d'une planification stratégique et d'un renforcement des capacités au sein de leur propre groupe. Le financement a aussi permis de soutenir les travaux d'élaboration du cadre de référence et du choix des emplacements d'études de cas sur les pratiques exemplaires communautaires liées à l'intégration des programmes de développement de la petite enfance.

Le financement de la Stratégie fédérale continue aussi de soutenir le développement d'un réseau de fournisseurs de services autochtones, qui est désormais appelé le Cercle d'apprentissage à la petite enfance autochtone.

Site Web : Non disponible

Le renforcement des capacités et la création de réseaux			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, et organismes autochtones nationaux	Autres fournisseurs de services et organismes autochtones
2001–2002	sans objet		
2002–2003	1 373 200 \$		
2003–2004	1 373 200 \$		
2004–2005	1 373 200 \$		
2005–2006	1 373 200 \$		
Les dépenses constituent des affectations de fonds et comprennent les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.			

Section I

L'avancement des recherches et le développement des connaissances -- enquête sur les enfants autochtones

Ces recherches ont été menées par Ressources humaines et Développement social Canada, de concert avec Affaires indiennes et du Nord Canada, Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada.

Enquête sur les enfants autochtones (EEA)

Vaguement inspirée de la conception de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), l'EEA vise surtout à recueillir des renseignements pertinents au sujet des facteurs qui influent sur le développement social, affectif et comportemental, et elle permet de tracer un portrait exact du DPE et du mieux-être des jeunes enfants autochtones du Canada. Parmi les objectifs du programme, mentionnons les suivants :

- déterminer la prévalence de divers éléments et facteurs sociaux, économiques et de la santé qui touchent les enfants autochtones, au moyen d'une analyse transversale;
- contribuer à notre compréhension de l'incidence de ces facteurs, des événements de la vie et des facteurs de protection sur le développement des enfants autochtones, suivant une vue d'ensemble;
- fournir ces renseignements aux responsables des politiques et des programmes afin qu'ils les utilisent pour mettre au point des stratégies et des politiques efficaces visant à aider les enfants autochtones à vivre une vie saine, active et stimulante.

Site Web : www.statcan.ca/francais/aboriginal/acs/acs-fr.htm.

L'avancement des recherches et le développement des connaissances -- enquête sur les enfants autochtones			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet	Ressources humaines et Développement social Canada et Statistique Canada	Administrations publiques, organismes non gouvernementaux, organismes autochtones, fournisseurs de services, chercheurs, parents et enfants autochtones
2001-2002	sans objet		
2002-2003	4 212 600 \$		
2003-2004	4 300 000 \$		
2004-2005	1 200 000 \$		
2005-2006	1 800 000 \$		
2000-2003 : Les dépenses constituent des affectations de fonds et comprennent les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.			
2003-2004 : Le chiffre des dépenses représente la somme des dépenses réelles consacrées à l'Enquête sur les enfants autochtones (3 600 000 \$) et le montant attribué à Comprendre la petite enfance autochtone (700 000 \$). Les dépenses ont été révisées dans le rapport de 2004-2005 afin de faire état des dépenses réelles de démarrage de l'Enquête sur les enfants autochtones et de l'étude de faisabilité.			
2004-2005 : Les dépenses sont les dépenses réelles consacrées à l'Enquête sur les enfants autochtones (1 200 000 \$).			
2005-2006 : Les dépenses sont les dépenses réelles consacrées à l'Enquête sur les enfants autochtones (1 800 000 \$).			

Autres activités et dépenses

Santé Canada

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves constitue un programme d'intervention précoce qui est destiné aux enfants de six ans et moins vivant dans les réserves, et à leur famille. Il a pour objet de préparer ces enfants à entrer à l'école en répondant à leurs besoins sur les plans affectif, social, nutritionnel, psychologique et sur le plan de la santé.

Le budget annuel du PAPA en 2004-2005 était de 46,5 millions de dollars, y compris 21,5 millions de dollars par année en financement majoré aux termes de la Stratégie fédérale. En 2005-2006, une somme additionnelle de 7,5 millions destinée à l'Apprentissage et à la garde de jeunes enfants (AGJE) a été ajoutée au budget du Programme d'aide préscolaire. Cette somme a porté le budget du PAPA en 2005-2006 à 54 millions.

On peut trouver en ligne des renseignements additionnels, y compris une description des normes du programme et des liens vers des bulletins et des rapports annuels.

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/famil/develop/ahsor-papa_intro_f.html.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000-2001	24 398 500 \$	314	6 467 enfants
2001-2002	22 625 300 \$	307	7 150 enfants
2002-2003	34 727 000 \$	307	7 429 enfants
2003-2004	35 095 244 \$	354	9 101 enfants
2004-2005	41 462 356 \$	332	9 415 enfants
2005-2006	50 165 212 \$	sans objet	sans objet

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Les dépenses pour 2000-2001 et 2001-2002 ont fait l'objet d'une révision dans le rapport de 2003-2004 pour en indiquer le montant réel.

2001-2002 : Ce montant ne comprend pas les Fonds d'investissement du Nord qui sont transférés à la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique de Santé Canada (maintenant l'Agence de santé publique du Canada).

2002-2003 : En raison de l'annonce tardive de la Stratégie fédérale, en octobre 2002, les fonds annuels de 46,5 millions de dollars n'ont pu être dépensés en totalité au cours de cet exercice. Tous les fonds disponibles ont été affectés afin de répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations considéraient prioritaires.

2003-2005 : Les fonds annuels de 46,5 millions de dollars n'ont pas pu être dépensés en totalité au cours de cet exercice. Les fonds disponibles ont servi à répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations estimaient prioritaires.

2004-2005 : La variation du nombre de sites est négligeable, étant donné que la diminution en 2004-2005 est attribuable à un changement survenu dans certaines régions au sujet de la façon de déclarer ces données.

2005-2006 : Le financement annuel intégral de 54 millions de dollars n'a pas été dépensé en totalité. Les fonds disponibles ont servi à répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations estimaient prioritaires.

Grandir ensemble

Le programme Grandir ensemble permet aux collectivités inuites et des Premières nations d'élaborer des programmes adaptés à leur culture, qui ont trait à la santé mentale, au développement des enfants, à la prévention des blessures, au rôle parental et à la santé des nourrissons. Bien que ce programme soit conçu expressément pour les enfants, il tient compte du fait que leurs besoins ne peuvent être dissociés de ceux de leur famille et de leur collectivité.

Les collectivités peuvent se servir des fonds qu'elles reçoivent pour réaliser des activités de sensibilisation et de prévention en rapport avec la violence familiale et le suicide et ses risques de récurrence, des activités d'orientation et de formation des parents, et des activités culturelles. En 2004-2005, le programme a permis de réaliser ce genre d'activités dans environ 600 établissements communautaires dans l'ensemble.

Site Web : Non disponible

Section I

Grandir ensemble			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	20 129 689 \$	650	45 000 enfants (estimation)
2001–2002	18 648 825 \$	650	sans objet
2002–2003	18 072 683 \$	650	sans objet
2003–2004	17 827 695 \$	650	sans objet
2004–2005	18 889 616 \$	Environ 600	sans objet
2005–2006	31 202 914 \$	Environ 600	sans objet

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Même si ce programme est axé sur les enfants, il est impossible de déterminer avec précision le nombre d'enfants qui profitent du vaste éventail d'activités offertes par ce programme.

2000-2004 : Les dépenses ont été révisées dans le rapport de 2004-2005.

2001-2005 : Certaines collectivités des Premières nations gèrent leurs services de santé par l'intermédiaire du Programme de transfert des services de santé, et ne fournissent plus de renseignements sur le programme Grandir ensemble. Aux termes des accords de transfert, les fonds ne font plus partie des crédits attribués à Grandir ensemble mais de ceux prévus par les accords de transfert. Par conséquent, même si les dépenses du programme semblent avoir diminué, les collectivités ou le programme Grandir ensemble n'ont subi aucune perte de fonds.

2005-2006 : Les dépenses incluses dans les ententes intégrées sont désormais déclarées au moyen des codes de Grandir ensemble. Pour les années antérieures, ces dépenses n'ont pas été déclarées au moyen des codes Grandir ensemble, mais au moyen d'un code distinct d'ententes intégrées.

Volet Premières nations et Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)

Ce volet vise les femmes enceintes et celles dont les enfants sont âgés d'un an et moins, qui vivent dans la plupart des collectivités inuites et des Premières nations. L'objectif consiste à améliorer la santé nutritionnelle des mères et des nouveau-nés.

Les collectivités adaptent les services de manière à satisfaire à leurs besoins et à correspondre à leurs priorités en matière de choix, d'éducation et de conseils nutritionnels; d'alimentation maternelle; et de promotion et de soutien de l'allaitement. Parmi les activités les plus courantes, mentionnons celles qui suivent :

- la prestation d'aliments ou de coupons alimentaires afin de fournir les éléments nutritifs essentiels pour une grossesse en santé;
- les cuisines communautaires axées sur l'acquisition de compétences, où un menu est planifié et des repas sont préparés et consommés par les participantes ou emportés à la maison pour les familles;
- la promotion et les conseils en matière d'allaitement;
- les ateliers sur la préparation d'aliments pour bébés et autres activités éducatives liées à la nutrition des bébés, comme l'introduction des solides à l'âge qui convient et la prévention de l'anémie ferriprive;
- l'éducation nutritionnelle pour les femmes dans le cadre de séances en groupes ou individuelles, sur des sujets comme la lecture des étiquettes apposées sur les aliments et l'observation des recommandations en matière de nutrition.

En 2004-2005 et 2005-2006, plus de 9 000 femmes ont participé au programme dans environ 450 établissements de projets servant plus de 600 collectivités dans l'ensemble.

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/home-domicile/2000_cp-pc_rev-exam/04_cpnp-pcnp_nutrition_f.html.

Volet Premières nations et Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	7 248 468 \$	450 projets (estimation)	6 000 femmes (et familles) (estimation)
2001–2002	9 353 462 \$	450 projets (estimation)	6 000 femmes (et familles) (estimation)
2002–2003	8 865 174 \$	450 projets (estimation)	6 000 femmes (et familles) (estimation)
2003–2004	9 343 400 \$	450 projets (estimation)	6 000 femmes (et familles) (estimation)
2004–2005	8 902 031 \$	450 projets (estimation)	6 000 femmes (et familles) (estimation)
2005–2006	9 328 012 \$	450 projets (estimation)	6 000 femmes (et familles) (estimation)
<p>2000-2006 : Jusqu'à 50 % des projets ont été inclus dans les ententes sur les transferts de services de santé, aux termes desquelles une plus grande marge de manœuvre est accordée à la collectivité au titre de la gestion de ses ressources et la présentation de rapports financiers détaillés sur les dépenses n'est pas obligatoire. Il est donc difficile de circonscrire les dépenses réelles, mais le financement annuel total attribué, à compter de 2001-2002, est de 14 100 000 \$.</p> <p>Les dépenses qui ont été déclarées sont mentionnées ci-devant, et elles incluent : les subventions et les contributions, ainsi que les coûts d'exploitation et de gestion.</p> <p>Les données financières pour 2000-2005 ont été révisées dans le rapport de 2004-2005 et de 2005-2006 afin de faire état des dépenses déclarées.</p>			

Volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale

En vertu de la Stratégie fédérale de DPE pour les enfants des Premières nations et les autres enfants autochtones, de nouveaux investissements ont été annoncés afin d'intensifier les efforts pour prévenir les troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF) dans les collectivités des Premières nations. Les nouveaux investissements ont totalisé 10 millions en 2002-2003, et 15 millions par année à compter de 2003-2004.

Ce volet a pour but de prévenir les TSAF et d'améliorer la qualité de vie de ceux qui ont été exposés à l'alcool au stade prénatal. Les principaux objectifs en vue d'étendre la portée de ce volet comprennent :

- sensibiliser les collectivités inuites et des Premières nations aux TSAF;
- des interventions ciblées pour les femmes à risque d'accoucher d'un enfant présentant les TSAF;
- collaborer avec les collectivités à l'égard des principaux facteurs déterminants de la santé;
- éducation et formation des travailleurs de première ligne et des professionnels de la santé qui travaillent auprès de clients inuits et des Premières nations;
- diagnostic et intervention rapides auprès des enfants d'âge préscolaire présentant les TSAF et de leur famille.

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/famil/preg-gros/intro_f.html.

Volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	1 311 800 \$	Les organismes autochtones nationaux; les ministères fédéraux et leurs bureaux régionaux, les programmes de Santé Canada, les garderies de jour, les médecins, les organismes inuits régionaux et tous les comités des chefs	Les parties prenantes au service des familles et des enfants
2001–2002	1 658 000 \$		
2002–2003	1 658 000 \$		
2003–2004	7 251 413 \$		
2004–2005	10 729 173 \$		
2005–2006	14 860 871 \$		
<p>Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.</p> <p>2002-2006 : Les fonds attribués n'ont pu être entièrement dépensés. Les fonds disponibles ont servi à répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières Nations estimaient prioritaires.</p>			

Section I

Volet Premières nations et Inuits du Programme de santé maternelle et infantile (SMI)

Contexte

Le financement du programme de SMI a été annoncé dans le budget de 2005. Ce programme est conçu pour fournir dans les réserves des services de santé maternelle et infantile comparables à ceux qui sont fournis dans les autres provinces et territoires; et pour améliorer les programmes de promotion de la santé que Santé Canada (SC) fournit aux peuples autochtones qui vivent dans le Nord³.

Planification et mise en oeuvre

La planification du programme de SMI dans les réserves pour les collectivités des Premières nations a eu lieu en 2005-2006. Pendant la première moitié de 2006-2007, les documents du programme ont été préparés avec l'aide des partenaires régionaux des Premières nations et de la DGSPNI. Le programme est actuellement instauré dans environ 5 à 10 collectivités dans chacune des régions du pays.

Dans le Nord, les fonds du programme de SMI ont été fournis afin d'améliorer les programmes existants de promotion de la santé (PCNP et PACE) pour les femmes autochtones enceintes et les familles ayant des nourrissons ou de jeunes enfants dans ces régions.

Site Web : Non disponible

Santé maternelle et infantile			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet	Collectivités des Premières nations cernées dans le cadre des processus de planification régionale. PCNP et PACE améliorés dans le Nord.	Femmes des Premières nations ou inuites enceintes et familles ayant des nourrissons ou de jeunes enfants.
2001-2002	sans objet		
2002-2003	sans objet		
2003-2004	sans objet		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	2 950 567 \$		
Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. 2005-2006 : Les fonds de 5 millions attribués n'ont pu être entièrement dépensés. Les fonds disponibles ont servi à répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières Nations estimaient prioritaires.			

Ressources humaines et Développement social Canada

Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits

L'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits (IGEPNI) donne aux collectivités de ces peuples la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes offrant des services de garde d'enfants qui répondent aux besoins locaux et régionaux. L'objectif de cette initiative est d'accroître le nombre de garderies offrant des services de qualité au sein des collectivités inuites et des Premières nations.

Site Web : www17.hrdc-drhc.gc.ca/AHRDSInternet/general/public/ChildCare/FNICCI_f.asp.

³ Le Nord inclut les territoires, le Nunavik et le Nunatsiavut.

Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits		
Dépenses		Enfants de six ans et moins et leur famille
2000-2001	41 000 000 \$	7 000 places
2001-2002	41 000 000 \$	7 000 places
2002-2003	50 140 000 \$	7 000 places
2003-2004	50 140 000 \$	7 500 places
2004-2005	50 140 000 \$	7 500 places
2005-2006	57 140 000 \$	7 500 places

Les dépenses représentent des allocations budgétaires visant à supporter le coût des ressources nécessaires à la prestation du programme et à l'exploitation, y compris les avantages sociaux des employés, ainsi que les coûts d'infrastructure. Tous les montants comprennent les dépenses pour les enfants de moins de 12 ans, mais la plupart sont relatives aux enfants de six ans et moins.

Pas de données disponibles sur le nombre d'enfants servis.

2002-2003 : Le financement a connu une augmentation de 9 millions de dollars en vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

2005-2006 : Le financement a été accru de 7,0 millions aux termes de l'initiative visant à améliorer l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) des Premières nations vivant dans les réserves et à faire progresser la première étape d'une approche à guichet unique, afin de soutenir la planification conjointe, la formation et les immobilisations.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Programme de garde d'enfants en Alberta

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière et administrative avec celui de l'Alberta, en vertu de laquelle il finance directement plus de 800 places en garderie pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves. Ces fonds doivent servir à fournir des services de DPE et d'apprentissage comparables à ceux qu'offre le gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

En 2005-2006, le programme a financé 812 places en garderie dont pouvaient se prévaloir 1 157 enfants de moins de 12 ans dans 17 garderies.

Site Web : <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

Programme de garde d'enfants en Alberta			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000-2001	2 665 000 \$	17	1 046 enfants
2001-2002	2 665 000 \$	17	1 113 enfants
2002-2003	2 665 000 \$	17	1 006 enfants (estimation) et 812 places
2003-2004	2 502 620 \$	15	976 enfants et 762 places
2004-2005	3 418 135 \$	17	812 places
2005-2006	4 058 657 \$	17	812 places, 1 157 enfants

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions. Certains des enfants ayant accès aux services ont entre 6 et 12 ans.

2002-2003: Le nombre d'enfants pour 2002-2003 a été révisé dans le rapport de 2004-2005.

2003-2004 : La diminution des dépenses est due au fait que deux garderies ne respectaient pas les normes imposées par la province pour avoir leur permis d'exercer. Les garderies ne reçoivent du financement que si elles respectent ces normes.

2004-2005: Les dépenses ont augmenté étant donné que les deux garderies qui n'avaient pas obtenu leur permis en 2003-2004 ont reçu un permis provincial en 2004-2005. Les garderies ne reçoivent du financement que si elles respectent ces normes. En outre, le chiffre pour 2004-2005 inclut la facture provinciale d'environ 750 000 \$ pour les enfants des Premières nations qui résident habituellement dans une réserve, mais qui vont à la garderie à l'extérieur de la réserve.

2005-2006 : Le chiffre inclut des dépenses du MAINC de 2 668 135 \$ et une facture provinciale augmentée de 1 390 522 \$ au titre de laquelle le MAINC rembourse à la province les subventions pour les garderies des enfants de Premières nations qui résident habituellement dans une réserve, mais qui vont à la garderie à l'extérieur de la réserve. La facture provinciale inclut aussi les frais de licence provinciale.

Section I

Programme de garde d'enfants en Ontario

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière avec celui de l'Ontario, en vertu de laquelle il soutient les services de garde d'enfants dans les réserves. Ces fonds visent à fournir des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants comparables à ceux qu'offre la province aux personnes vivant hors-réserve.

En 2004-2005, le programme a offert des services de garde à 2 799 enfants de six ans et moins dans 57 garderies situées au sein de 52 collectivités des Premières nations. On ne disposait pas du nombre de places dans les garderies réglementées au moment de l'établissement du présent rapport. Les données déclarées concernent le nombre d'enfants servis et le nombre de Premières nations offrant des programmes de garde d'enfants. Une même collectivité pouvait offrir plusieurs programmes de garde. En 2005-2006, le programme a offert des services de garde à 2 951 enfants dans 57 garderies situées au sein de 52 collectivités des Premières nations.

Site Web : <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

Programme de garde d'enfants en Ontario			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000-2001	12 177 000 \$	67 programmes	2 097 places
2001-2002	13 407 000 \$	51 Premières nations avec 57 programmes	3 243 enfants
2002-2003	14 291 000 \$	51 Premières nations avec 57 programmes	3 018 enfants
2003-2004	15 367 292 \$	51 Premières nations avec 57 programmes	2 797 enfants
2004-2005	15 517 348 \$	52 Premières nations avec 57 programmes	2 799 enfants
2005-2006	15 582 150 \$	52 Premières nations avec 57 programmes	2 951 enfants

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions.
2001-2002 : Les dépenses ne comprennent pas la part de la province. En 2001-2002, le bureau régional d'AINC en Ontario a commencé à recueillir des données et à établir des rapports sur ce programme en fonction du nombre d'établissements des Premières nations qui offrent des programmes de garde d'enfants. Une même collectivité pouvait offrir plusieurs programmes.

Programme d'enseignement primaire et secondaire -- de la maternelle à la 12^e année

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) finance un programme d'enseignement primaire et secondaire, de la maternelle à la 12^e année, pour les enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves. Ces programmes doivent toutefois être comparables à ceux prescrits par la province ou le territoire où résident ces enfants. Le soutien financier est également destiné à ceux qui vivent dans les réserves mais qui doivent faire leurs études dans des établissements provinciaux. L'objectif du programme est d'offrir à ces enfants une éducation des plus adéquates qui tienne compte de leur culture et favorise l'acquisition continue du savoir, depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires.

Les fonds du Programme d'enseignement primaire et secondaire servent les fins suivantes :

- I. l'absorption des frais de l'enseignement dispensé dans les écoles qui sont gérées par les Premières nations ou l'administration fédérale;

- II. le remboursement des frais scolaires des élèves qui vivent dans les réserves et qui fréquentent les écoles provinciales ou territoriales;
- III. le financement des services de soutien aux élèves, y compris le transport, le counselling et l'hébergement;
- IV. des services de commissions scolaires;
- V. des programmes et des services d'éducation spécialisée

Site Web : http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/index_f.html.

Programme d'enseignement primaire et secondaire : Dépenses			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	33 055 000 \$	384	13 793 enfants
2001–2002	32 388 000 \$	387	13 409 enfants
2002–2003	34 615 000 \$	387	13 846 enfants
2003–2004	51 408 500 \$	380 écoles de Premières nations	13 483 enfants
2004–2005	50 417 250 \$	414 écoles de Premières nations, 6 écoles fédérales, 207 écoles privées et 1 807 écoles provinciales	13 239 enfants
2005–2006	51 754 300 \$	418 écoles de Premières nations, 6 écoles fédérales, 217 écoles privées et 1 851 écoles provinciales	13 325 enfants

Les dépenses de 2000 à 2005 sont fondées sur le nombre d'enfants inscrits à des programmes de maternelle dans les écoles des Premières nations et les écoles fédérales, provinciales et privées.

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick

Les principaux objectifs de ce programme consistent à maintenir l'union au sein des familles, à aider les enfants qui souffrent de carences sur les plans physique, affectif, social et/ou éducatif, et à les soutenir et à les protéger lorsqu'ils vivent dans un milieu qui leur est préjudiciable.

Le volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick est offert à 15 endroits, et il assure des services sur place ou à domicile aux enfants de moins de six ans ainsi que des services aux parents.

Site Web : <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	1 544 000 \$	15	Non disponible
2001–2002	1 466 000 \$	15	381 enfants
2002–2003	1 408 000 \$	15	Non disponible
2003–2004	1 408 000 \$	15	Non disponible
2004–2005	1 408 000 \$	15	Non disponible
2005–2006	1 408 000 \$	15	Non disponible

Les dépenses représentent des affectations de fonds et ne comprennent que les contributions. Le financement est calculé selon le nombre d'enfants de six ans et moins inscrits dans les réserves. Si un enfant atteint l'âge de sept ans avant la fin du plan d'intervention, ce plan se poursuivra malgré tout.

Section I

Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants

L'Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) découle d'un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations, et elle vise à prévenir et à réduire l'incidence de la pauvreté sur les enfants, tout en aidant les parents lorsqu'ils intègrent le marché du travail.

Grâce à l'initiative de RPNE, le gouvernement du Canada a augmenté le montant qu'il verse aux familles à faible revenu ayant des enfants à charge, sans tenir compte de la source de ce revenu. De leur côté, la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que les Premières nations, ont rajusté à la baisse les prestations d'aide au revenu visant les enfants en fonction d'un montant qui est partiellement ou totalement équivalent au supplément de la PNE. Ce rajustement a permis aux provinces, aux territoires et aux Premières nations d'instaurer de nouvelles prestations ou d'augmenter celles en vigueur, et d'offrir des services aux familles à faible revenu ayant des enfants à charge.

Dans tous les secteurs de compétence, l'initiative de RPNE a fait en sorte qu'aucune famille bénéficiaire de l'aide au revenu n'a connu une baisse du niveau global de soutien du revenu qu'elle reçoit.

Site Web : http://www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/ncb_f.html.

Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	4 080 000 \$	Les centre de santé, les centres de ressources familiales et les gardiens d'enfants	Familles et enfants de moins de 18 ans dans les réserves
2001–2002	2 102 735 \$		
2002–2003	1 931 483 \$		
2003–2004	2 615 800 \$		
2004–2005	7 318 200 \$		
2005–2006	sans objet		

Les dépenses ne comprennent que les contributions. Il est important de signaler que l'initiative de RPNE vise tous les enfants de moins de 18 ans qui vivent dans les réserves, ainsi que leur famille, et que la reddition de comptes s'effectue selon le projet de réinvestissement et non selon le groupe d'âge.

Les données déclarées représentent des dépenses dans deux des secteurs de réinvestissement possibles : Garde d'enfants et Aide aux parents (autrefois appelé développement de la petite enfance). Les autres secteurs de réinvestissement, soit l'Alimentation des enfants, la Transition du domicile au travail (autrefois appelée Possibilités d'emploi et programmes de formation), et l'Enrichissement culturel (autrefois appelé Enrichissement communautaire) ne sont pas visés dans le présent rapport.

La variation des dépenses d'une année de déclaration à l'autre peut être attribuée au fait que les Premières nations ont toujours le choix de réinvestir dans l'un des cinq secteurs dans une année donnée.

À compter de 2003-2004, le Manitoba a choisi de payer toutes les prestations pour enfants directement aux familles, si bien que les fonds ne sont plus disponibles pour être réinvestis.

Agence de santé publique du Canada

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques est un programme général d'intervention précoce qui s'adresse aux enfants et aux familles des peuples inuits, métis et des Premières nations vivant dans les centres urbains et les grandes collectivités nordiques. Il a pour but de préparer les enfants autochtones à entrer à l'école en répondant à leurs besoins spirituels, affectifs, intellectuels et physiques.

On peut obtenir en ligne des renseignements supplémentaires sur les principes de ce programme, ses volets et son mandat.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/papa_accueil_f.html.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques			
Dépenses		Sites	Enfants de six ans et moins et leur famille
2000–2001	22 500 000 \$	114	3 200 enfants
2001–2002	22 500 000 \$	114	3 536 enfants
2002–2003	25 821 117 \$	114	3 616 enfants
2003–2004	31 241 000 \$	128	4 122 enfants
2004–2005	31 466 853 \$	131	3 980 enfants
2005–2006	31 214 713 \$	131	4 500 enfants

2002-2003 : En raison de son annonce tardive, en octobre 2002, le financement annuel de 35 millions de dollars n'a pas été attribué en totalité au cours de cet exercice. Le montant réel des dépenses relatives aux contributions s'est établi à 25 821 117 \$. Le montant des dépenses pour cet exercice a fait l'objet d'une révision en fonction des chiffres réels, dans le rapport de 2003-2004.

2003-2004 : Les dépenses représentent des contributions en chiffres réels (incluant les régions) et ne comprennent que les salaires et les autres frais d'exploitation du bureau national. Le nombre d'établissements a augmenté depuis décembre 2003 pour s'établir à 128 en mars 2004, mais la plupart des nouveaux établissements n'ont accepté aucun enfant avant l'automne de 2004.

2004-2005 : Les dépenses constituent des contributions en chiffres réels, les salaires et les autres frais d'exploitation du bureau national et des régions, à l'exception du Secrétariat du Nord. Au Secrétariat du Nord, les dépenses ne sont pas ventilées par programme. Les taux d'activité pour l'exercice 2004-2005 sont légèrement inférieurs : quatre garderies ont fermé temporairement leurs portes. Elles rouvriront aux termes d'une nouvelle entente de parrainage. En outre, un certain nombre de nouveaux établissements seront lancés en 2005. Avec ces nouvelles places, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques offrira en tout 4500 places pour les enfants.

2005-2006 : Les dépenses constituent des contributions en chiffres réels, les salaires et les autres frais d'exploitation du bureau national et des régions, à l'exception du Secrétariat du Nord. Au Secrétariat du Nord, les dépenses ne sont pas ventilées par programme.

Chapitre 7. Recherche et information

Les investissements du gouvernement canadien dans la recherche et l'information sont décrits dans le présent chapitre. Les activités visées par ces investissements incluent la collecte de données comme celles de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes et une campagne de réduction de l'exposition des enfants à la fumée secondaire, une recherche qui établit les facteurs liés à l'agression des nouveau-nés, et un projet d'évaluation des bienfaits de services d'alphabétisation bonifiés pour les enfants qui vivent dans des collectivités minoritaires de langue officielle.

Certaines activités de recherche et d'information financées par le gouvernement du Canada sont décrites dans d'autres chapitres. L'Enquête sur les enfants autochtones, qui est présentée au chapitre 6 dans la section sur la Stratégie fédérale sur le développement de la petite enfance pour les enfants autochtones et des Premières nations, en est un bon exemple.

Section I

Activités et dépenses

Instituts de recherche en santé du Canada

IRSC - Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents (IDSEA)

À titre d'institut des IRSC, l'IDSEA favorise et soutient la création et l'application de connaissances qui contribuent à l'amélioration de la santé des enfants, des jeunes et des mères au Canada et partout dans le monde.

En tant qu'institut axé sur le cycle de vie, l'IDSEA a un vaste mandat qui couvre des périodes déterminées et une vaste gamme d'enjeux liés au développement humain : préconception; fécondation; développement de l'embryon et du fœtus; santé de la mère; et santé et développement de l'enfant.

En tant qu'institut virtuel, l'IDSEA appuie et met en relation des chercheurs qui œuvrent au sein des universités, des hôpitaux et des centres de recherche du Canada.

Site Web : <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/8688.html>.

Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	14 600 000 \$ (estimation)	Site Web	Les chercheurs canadiens du domaine de la santé
2001–2002	22 400 000 \$ (estimation)		
2002–2003	31 800 000 \$ (estimation)		
2003–2004	37 000 000 \$ (estimation)		
2004–2005	41 000 000 \$ (estimation)		
2005–2006	49 000 000 \$ (estimation)		
Le montant des dépenses est estimé pour les activités relatives à la grossesse, à la naissance et à la petite enfance. Le montant total des dépenses pourrait se chiffrer à 500 000 \$ environ, et il comprend les subventions et les contributions ainsi que les salaires des chercheurs ou des assistants. 2003-2004 et 2004-2005 : L'augmentation des dépenses s'explique par l'augmentation du budget total des Instituts de recherche en santé du Canada. 2005-2006 : L'augmentation des dépenses est attribuable à l'intensification de la recherche.			

Santé Canada

Salubrité de l'environnement des enfants

La Division des populations vulnérables (autrefois la Division de la santé environnementale des enfants) exerce un certain nombre d'activités visant à assurer la protection de la santé des enfants contre les dangers de leur milieu physique. Les objectifs de la DSEA consistent à diriger et à coordonner les activités fédérales et fédérales-provinciales-territoriales sur la salubrité de l'environnement des enfants, à accroître la compréhension du rôle de l'environnement comme facteur déterminant de la santé d'un enfant, à promouvoir la gestion des risques environnementaux pour la santé des enfants, et à fournir des conseils aux décideurs de Santé Canada.

Site Web : Non disponible

Salubrité de l'environnement des enfants			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	100 000 \$	La Division des populations vulnérables (autrefois la Division de la santé environnementale des enfants) et les ministères fédéral, provinciaux et territoriaux de la santé et de l'environnement	Les ministères fédéral, provinciaux et territoriaux de l'environnement et de la santé. Les parents et les gardiens d'enfants, le public qui s'intéresse à la salubrité de l'environnement des enfants. Les fonctionnaires de la santé publique, les médecins, les organismes non gouvernementaux, les chercheurs, les universités qui s'intéressent à la salubrité de l'environnement des enfants, des organisations internationales comme l'Organisation panaméricaine de la santé, la Commission de coopération environnementale, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et l'Organisation mondiale de la santé
2001-2002	200 000 \$		
2002-2003	70 000 \$		
2003-2004	220 000 \$		
2004-2005	176 000 \$		
2005-2006	260 000 \$		
<p>Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Les activités visent tous les enfants, mais principalement ceux de six ans et moins. 2002-2003 : La diminution des dépenses résulte de postes vacants. 2004-2005 : La diminution des dépenses résulte d'une baisse des coûts d'exploitation et de gestion. 2005-2006 : L'augmentation des dépenses est attribuable à la croissance de la division et à l'élargissement de son mandat.</p>			

Programme de lutte contre le tabagisme

La Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) vise à réduire la consommation de tabac au Canada, et elle est axée sur quatre éléments qui se renforcent mutuellement : la protection, la prévention, l'abandon et la réduction des méfaits. Le site Web du Programme de lutte contre le tabagisme permet à la fois d'obtenir des renseignements et de prendre connaissance des ressources et des activités de ce programme.

Site Web : <http://www.vivezsansfume.ca/>.

Programme de lutte contre le tabagisme			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet	Bureau des programmes et des médias de masse, Division du marketing et des communications ministérielles, ministères fédéral, provinciaux et territoriaux de la santé, universitaires, ONG	Le grand public, les chercheurs, les professionnels de la santé, les femmes enceintes, les parents et les adolescents
2001-2002	93 000 \$		
2002-2003	165 000 \$		
2003-2004	282 831 \$		
2004-2005	4 393 700 \$		
2005-2006	1 562 164 \$		
<p>Les dépenses se rapportent aux projets visant les femmes enceintes et les parents de jeunes enfants. Les dépenses comprennent aussi les subventions et les contributions. 2001-2002 : Les chiffres ont été révisés dans le rapport de 2003-2004. 2003-2004 : L'augmentation résulte de l'approbation d'un plus grand nombre de projets visant les femmes enceintes ou les parents de jeunes enfants. 2004-2005 : L'augmentation du financement est attribuable au lancement de la campagne de marketing visant à faire de la maison et de la voiture des milieux sans fumée. 2005-2006 : La diminution du financement est attribuable à l'absence de campagnes dans les médias nationaux, mais il y a une augmentation des fonds consacrés à l'exécution du programme.</p>			

Ressources humaines et Développement social Canada

Étude de 1997 sur les nouveau-nés et les naissances au Manitoba

L'étude de 1997 sur les naissances au Manitoba (aussi appelée « Parlons petite enfance ») est une enquête longitudinale qui suit l'élaboration d'un échantillon d'enfants d'âge préscolaire du Manitoba. L'étude a commencé avec 635 enfants de la région rurale de South Eastman et de collectivités francophones de partout dans la province. L'échantillon a ensuite été porté à 740 enfants.

L'étude visait à accroître les connaissances sur les facteurs, y compris les divers types de services de garde, qui influent sur le développement précoce des enfants qui grandissent dans les collectivités rurales et francophones. À l'heure actuelle, la recherche au sujet de ces populations est limitée.

Site Web : http://www.gov.mb.ca/healthychild/ecd/cohort_study_reports.fr.html.

Étude de 1997 sur les nouveau-nés et les naissances au Manitoba (Nouveau dans le rapport)			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Les partenaires de l'étude sont Ressources humaines et Développement social Canada, Enfants en santé Manitoba (ESM), South Eastman Health/Santé Sud-Est (SEH/SSE), Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) et Division scolaire franco-manitobaine (DSFM)	Les éducateurs du développement de la petite enfance; les fournisseurs de services de développement de la petite enfance et autres; les décideurs à tous les paliers d'administration; les chercheurs; les organismes nationaux et régionaux de développement de la petite enfance; les commissions scolaires et les alliances communautaires qui s'intéressent aux enfants; les parents et les jeunes enfants
2001–2002	200 000 \$		
2002–2003	115 000 \$		
2003–2004	sans objet		
2004–2005	sans objet		
2005–2006	148 000 \$		
Nota : Enfants en santé Manitoba a fourni la totalité des fonds les années où la contribution de Ressources humaines et Développement social Canada est nulle.			

Le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance – Programme des conseils sectoriels

Le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE) est un organisme pancanadien et sans but lucratif qui s'attaque à des problèmes pressants en matière de ressources humaines dans le secteur des services de garde à l'enfance. Les initiatives du Conseil génèrent de la recherche, des stratégies et des outils pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre des services de garde et atteindre des objectifs connexes.

Le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE) a été officiellement constitué et lancé en novembre 2003. Avant d'être constitué, le CSRHSGE était appelé Table ronde pour le développement des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance, et il travaillait à plusieurs initiatives concernant le marché du travail, y compris l'étude de 1998 sur le secteur des services de garde à l'enfance intitulée *De la reconnaissance à la rémunération de sa main-d'oeuvre - Au-delà de l'amour des enfants*. Financée par DRHC, l'étude était la première à se pencher sur les défis auxquels la main-d'œuvre des services de garde à l'enfance du Canada est confrontée.

En novembre 2004, le CSRHSGE a rendu publique une étude de suivi intitulée *Un travail à valoriser : la main-d'œuvre du secteur de la garde à l'enfance au Canada*. Ensemble, ces deux études sectorielles ont établi le fondement des travaux du CSRHSGE.

Site Web : <http://www.csc-csge.ca/>.

Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance – Programme des conseils sectoriels (NOUVEAU DANS LE RAPPORT)			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	sans objet	sans objet
2001–2002	sans objet	sans objet	sans objet
2002–2003	sans objet	sans objet	sans objet
2003–2004	sans objet	sans objet	sans objet
2004–2005*	494 264 \$	Le bureau du Conseil est à Ottawa, mais les activités et les projets ont une application pancanadienne. Site Web sur les subventions et contributions http://csgc-scsc.prv/	Les activités du Conseil doivent profiter indirectement aux enfants et à leur famille. En améliorant le recrutement, le maintien en poste et l'acquisition de compétences de la main-d'oeuvre des services de garde à l'enfance, il devrait y avoir accroissement de la disponibilité et de la qualité des services.
2005–2006*	822 814 \$	Pancanadienne. Site Web sur les subventions et contributions http://csgc-scsc.prv/	
* Les montants sont exclusivement pour l'infrastructure et les projets du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance. La plupart de ces projets sont pluriannuels. Pour les deux années précédant l'année 2004-2005, lorsque le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance a été officiellement constitué, le développement et la mise sur pied du Conseil reposaient sur un accord de contribution entre Développement des ressources humaines Canada et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance.			

Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) sert à exercer un suivi du développement et du bien-être des enfants canadiens, de la naissance jusqu'au début de l'âge adulte. Instituée en 1994, cette enquête permet de recueillir tous les deux ans des données à l'échelle nationale sur plus de 30 000 enfants et adolescents, dont environ le tiers ont moins de six ans.

Cette enquête sert à recueillir de l'information sur les facteurs (la famille, les amis, l'école et la collectivité) qui influent sur le développement physique, cognitif, social, affectif et comportemental des enfants, et à évaluer leurs incidences sur ce développement au fil du temps. Diverses personnes se servent de l'information recueillie dans le cadre de l'ELNEJ, notamment celles qui œuvrent à tous les paliers gouvernementaux, de même qu'au sein des universités et des organismes qui élaborent des politiques.

Site Web : <http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/NLSCYx.shtml>.

Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	7 742 000 \$	Ressources humaines et Développement social Canada, Statistique Canada, gouvernements des provinces et des territoires	ELNEJ : Les milieux de la recherche et de l'élaboration de politiques, les gouvernements et les ONG
2001–2002	7 818 000 \$		
2002–2003	8 500 000 \$		
2003–2004	9 000 000 \$		
2004–2005	9 000 000 \$		
2005–2006	5 800 000 \$		
Les dépenses consacrées à l'ELNEJ comprennent les coûts de développement et de collecte des données; les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.			

Section I

Programme de partenariats pour le développement social – Volet enfants et familles

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) est un instrument général assoupli de subvention et de contribution qui investit au moyen de composantes de financement distinctes visant à améliorer la vie des enfants et des familles, des personnes handicapées et d'autres populations vulnérables.

La composante du PPDS qui concerne les services de garde à l'enfance a sa place dans le présent rapport étant donné qu'elle vise à soutenir des projets qui améliorent les services de garde des jeunes enfants de moins de 6 ans au Canada. Parmi les projets financés au moyen de cette composante, mentionnons :

- la création et le partage d'outils pour les services de garde afin de les aider à développer les caractéristiques de pratiques de qualité qui tiennent compte des besoins des enfants handicapés;
- la mise au point d'outils et de modèles visant à améliorer les programmes et les services;
- la conception et le partage de programmes de garde pour les enfants autochtones;
- la collecte de renseignements sur l'éventail de mécanismes de garde des enfants au Canada.

Site Web : http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/ds/05_PPDS.shtml.

Programme de partenariats pour le développement social – Volet enfants et familles			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	5 224 000 \$	13 organismes sans but lucratif actifs dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, 8 groupes de recherches universitaires, 12 coalitions de collectivités pilotes Comprendre la petite enfance	Les éducateurs du développement de la petite enfance; les fournisseurs de services de développement de la petite enfance et autres; les décideurs à tous les paliers d'administration; les chercheurs; les organismes nationaux et régionaux de développement de la petite enfance; les commissions scolaires et les alliances communautaires qui s'intéressent aux enfants; les parents et les enfants de six ans et moins
2001–2002	5 224 000 \$		
2002–2003	5 224 000 \$		
2003–2004	5 217 000 \$		
2004–2005	6 101 183 \$		
2005–2006	5 540 407 \$		
Les dépenses ne comprennent que les subventions et les contributions. Bien que les activités du programme relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants soient principalement axées sur les enfants de six ans et moins, certaines recherches ont été menées sur la garde d'enfants après l'école dont peuvent profiter les enfants plus âgés. 2000-2001 à 2002-2003 : Les dépenses constituent des affectations budgétaires. 2003-2004 : Les dépenses ont été révisées dans le rapport de 2004-2005 afin de déduire 294 000 \$, qui sont maintenant déclarés séparément dans les dépenses du Plan d'action pour les langues officielles. 2004-2005 : Inclut une nouvelle subvention pluriannuelle de 750 000 \$ à la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. Inclut également des fonds appuyant 12 collectivités pilotes de Comprendre la petite enfance (1 779 102 \$). 2005-2006 : Inclut également des fonds appuyant 12 collectivités pilotes de Comprendre la petite enfance (1 218 843 \$)			

Soutien du développement de la petite enfance dans les communautés minoritaires de langue officielle dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles

Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) est responsable de deux initiatives liées au développement de la petite enfance aux termes du Plan d'action du gouvernement fédéral pour les langues officielles. Globalement, le Plan d'action pour les langues officielles est conçu pour accroître et promouvoir la dualité linguistique au Canada en mettant l'accent sur l'éducation, le développement communautaire et la fonction publique fédérale. Les initiatives de développement de

la petite enfance de RHDSC font partie du volet développement communautaire. Ces deux initiatives sont décrites ci-après.

Projet pilote de garde des enfants

Cette initiative de recherche d'une durée de cinq ans a pour objet de démontrer les bienfaits de services bonifiés de garde des enfants en français pour le développement linguistique, culturel et global des enfants francophones d'âge préscolaire qui vivent dans des communautés minoritaires de langue officielle.

Le projet pilote rejoindra au moins 200 enfants de cinq collectivités. La moitié recevront des services en garderie, et leur famille recevra des services d'alphabétisation. L'incidence du programme sera évaluée en comparant les résultats obtenus par ces enfants aux résultats des enfants qui n'ont pas profité des services bonifiés.

Renforcement de la capacité des organismes non gouvernementaux

Cette initiative vise à promouvoir les programmes et services pertinents sur les plans linguistiques et culturels dans les communautés minoritaires de langue officielle en habilitant des organisations non gouvernementales francophones nationales à soutenir leur réseau d'organisations locales. Parmi les projets financés entre 2004 et 2006 dans le cadre de cette initiative, mentionnons :

- *Partir en Français et Partir en Français 2*. Ces projets appuient le travail effectué par la Commission nationale des parents francophones (CNPF). Ils ont produit un rapport pancanadien sur la disponibilité des programmes et des services de développement de la petite enfance dans les communautés minoritaires francophones et créé des aides à l'enseignement pour leurs membres.
- *Profil d'entrée à la 1^{re} année dans une perspective langagière et culturelle*. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants a mené ce projet. L'objectif consistait à créer une trousse d'outils et des documents de référence concernant les connaissances et les compétences linguistiques et culturelles que les enfants devraient avoir quand ils entrent en première année, afin de veiller à ce qu'ils soient prêts à apprendre et à s'épanouir dans les écoles de langue française des collectivités minoritaires de langue officielle.

Site Web : www.rhdsc.gc.ca.

Section I

Soutien du développement de la petite enfance dans les communautés minoritaires de langue officielle dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles : Renforcement de la capacité des organismes non gouvernementaux et Projet pilote de garde des enfants

Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet	Organismes non gouvernementaux visant à multiplier les possibilités dans les deux langues officielles dans les communautés minoritaires de langue officielle	Les éducateurs du développement de la petite enfance; les fournisseurs de services de développement de la petite enfance et autres; les décideurs à tous les paliers d'administration; les chercheurs; les organismes nationaux et régionaux de développement de la petite enfance; les commissions scolaires et les alliances communautaires qui s'intéressent aux enfants; les parents et les enfants de six ans et moins
2001-2002	sans objet		
2002-2003	sans objet		
2003-2004	294 000 \$		
2004-2005	676 903 \$		
2005-2006	1 132 379 \$		

Toutes les données sur les dépenses sont fondées sur les montants réels dépensés :

2003-2004 : Une présentation au Conseil du Trésor visant les fonds a été approuvée en février 2004. Les dépenses sont des contributions réelles à l'appui de la capacité des organisations non gouvernementales. Le tout a été déclaré dans le rapport de 2003-2004 sur les activités et les dépenses dans le cadre des dépenses effectuées pour le Programme de partenariats pour le développement social.

2004-2005 : Les dépenses sont des contributions réelles à l'appui de la capacité des organisations non gouvernementales (657 058 \$), et des coûts réels d'exploitation et de tenue à jour du projet pilote de garde des enfants (19 845 \$).

2005-2006 : Les dépenses sont des contributions réelles à l'appui de la capacité des organisations non gouvernementales (917 757 \$), et des coûts réels d'exploitation et de tenue à jour du projet pilote de garde des enfants (214 622 \$).

Comprendre la petite enfance

Comprendre la petite enfance (CPE) est une initiative du gouvernement fédéral qui vise à mener des recherches au niveau local afin de fournir aux collectivités des données sur la capacité d'apprentissage de leurs enfants de cinq ans et sur les facteurs qui influent sur leur développement, par exemple, les antécédents familiaux, les caractéristiques du voisinage et les ressources de la collectivité.

L'objectif consiste à permettre aux enfants d'avoir le meilleur départ possible dans la vie en donnant aux collectivités des renseignements précis qui leur permettront de prendre des décisions éclairées quant aux politiques, aux programmes et aux investissements qui favorisent le développement de la petite enfance.

Vu le succès des projets pilotes de CPE, l'Initiative nationale lancée en 2004 inclura 50 collectivités d'ici 2008.

Site Web : http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/ds/300_CPEInfo.shtml.

Comprendre la petite enfance			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Collectes de données : Statistique Canada Offord Centre for Child Studies Université McMaster	Collectivités participant à CPE, y compris des coalitions de DPE, les parents et les enfants, les fournisseurs de services, les décideurs et les chercheurs
2001–2002	sans objet		
2002–2003	sans objet		
2003–2004	sans objet		
2004–2005	651 340 \$		
2005–2006	2 379 133 \$	21 projets de CPE parrainés par des organismes communautaires. Collectes de données : Offord Centre for Child Studies Université McMaster	Collectivités participant à CPE, y compris des coalitions de DPE, les parents et les enfants, les fournisseurs de services, les décideurs et les chercheurs
2004-2005 : Ces données correspondent aux coûts d'exploitation et de gestion et aux salaires pour l'établissement de CPE à l'échelle nationale. 2005-2006 : Ces données représentent des dépenses consacrées aux frais de d'exploitation et de gestion ainsi qu'aux salaires (786 139 \$), en sus des coûts de financement pour les 21 communautés participantes initiales à l'initiative nationale lancée en octobre-novembre 2005 (1 592 994 \$).			

Office national du film du Canada

Sites Web Ludovic et Coucou!

Ludovic et Coucou sont des personnages d'animation visant à guider les enfants dans une série de jeux interactifs et de modules d'apprentissage sur le site Web de l'Office national du film du Canada.

Ludovic est un ourson, et son site Web invite les enfants de trois à six ans à retenir des leçons adaptées à leur âge qui ont trait à l'amitié, au jeu, à la complicité et à l'appivoisement du deuil. Les jeunes enfants peuvent naviguer comme bon leur semble sur le site sans qu'ils aient besoin de savoir lire, car Ludovic leur explique de vive voix ce qu'ils doivent faire et de quelle manière. Certains modules traitent de la météo, du calendrier, leur apprennent à lire l'heure ou à mémoriser les jours de la semaine.

Quant au site Web de Coucou!, il comporte des jeux pour les enfants de six à neuf ans; les plus jeunes peuvent avoir besoin d'aide pour lire certaines instructions à l'écran.

Site Web : <http://www.onfjeunesse.ca>.

Sites Web Ludovic et Coucou!			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Site Web	Les parents et les enfants
2001–2002	sans objet		
2002–2003	30 819 \$		
2003–2004	53 779 \$		
2004–2005	sans objet		
2005–2006	sans objet		
Les dépenses ne comprennent que les salaires. 2004-2005 : Les sites sont actuellement sur le Web, mais aucune nouvelle dépense ne leur a été consacrée dans la dernière année.			

Section I

Réseaux des centres d'excellence du Canada

Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation

Le Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation représente la stratégie canadienne d'amélioration du langage et d'alphabétisation dans le cadre du développement de la petite enfance. Il réunit plus de 500 chercheurs, praticiens et étudiants de plus de 32 établissements membres de partout au Canada. Le Réseau a aussi conclu des partenariats de calibre mondial avec au-delà de 125 organisations axées sur l'amélioration du langage et l'alphabétisation des enfants au Canada.

Les activités de recherche exercées par le Réseau mettent l'accent sur le développement de la petite enfance, étant donné que les troubles de langage et que l'analphabétisme sont plus faciles à déceler et à prévenir en bas âge.

Vous trouverez des exemples de projets de recherche financés par le Réseau, des détails au sujet des conférences, et un vaste éventail de documents de référence sur le site Web du Réseau.

Site Web : www.cllrnet.ca.

Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet	Le centre administratif et le service des communications du Réseau, ainsi que les enquêteurs et les partenaires des projets de recherche	Les membres internes du Réseau, les chercheurs, les éducateurs (externes), les cliniciens, les partenaires financiers, les médias et tous les paliers gouvernementaux. Les visiteurs du site Web
2001-2002	2 500 000 \$		
2002-2003	2 160 000 \$		
2003-2004	2 000 000 \$		
2004-2005	1 550 500 \$		
2005-2006	1 035 162 \$		
Les dépenses comprennent celles relatives à la recherche. 2002-2003 et 2003-2004 : La diminution des dépenses résulte des méthodes d'affectation budgétaire des réseaux des centres d'excellence. 2004-2005 : Les dépenses ne comprennent pas une subvention de recherche de 100 000 \$ versée par les Instituts de recherche en santé du Canada (incluse dans les dépenses de l'Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents). 2005-2006 : Le programme de recherche a été élargi de manière à inclure trois nouveaux programmes ainsi qu'un deuxième cycle de prix qui ne s'est déroulé qu'après la fin de l'exercice. Les seuls prix inclus dans la période de 2005-2006 sont ceux qui avaient été promis dans le premier cycle. Tous les projets attribués dans le deuxième cycle seront inclus en 2006-2007.			

Agence de santé publique du Canada

Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants

Le Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants (PCSLCE) a pour but de faire connaître les différents types de traitements auxquels se soumettent les enfants atteints du cancer. Il permet également d'évaluer les résultats cliniques et de déterminer les facteurs de risque de cette maladie au stade de l'enfance. Il a été mis sur pied afin de renseigner les professionnels de la santé, les décideurs, les gouvernements, les patients et leur famille.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/program/ccscsp-pcslce/index_f.html.

Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	263 000 \$ (estimation)	sans objet	Le milieu de l'oncologie pédiatrique
2001–2002	223 000 \$ (estimation)		
2002–2003	227 000 \$ (estimation)		
2003–2004	142 000 \$ (estimation)		
2004–2005	125 900 \$ (estimation)		
2005–2006	119 775 \$ (estimation)		
<p>Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Comme le Programme n'établit pas de distinction entre les dépenses selon l'âge, les estimations des dépenses sont fondées sur la proportion de nouveaux cas de cancer chez les enfants de six ans et moins par rapport au total des cas chez les enfants de moins de 19 ans (35 %). 2000-2002, 2003-2006 : La diminution des dépenses est attribuable à une diminution globale du budget et des fonds accordés.</p>			

Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes

Le Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT) constitue un système de renseignements informatisés qui sert à recueillir et à analyser des données sur les blessures et les empoisonnements que transmettent les services d'urgence de dix hôpitaux pédiatriques et de quatre hôpitaux généraux du Canada.

Ce système permet d'établir une liste des dangers et des situations très risquées pour les enfants, et de diffuser cette information à un large éventail de parties intéressées qui s'efforcent d'assurer la sécurité des jeunes enfants, notamment les décideurs, les centres de santé publique, les autres organismes de santé et de sécurité, les chercheurs et les médias. Ceux-ci se servent des données qu'ils reçoivent pour sensibiliser la population, fixer des priorités et élaborer des stratégies ciblées en vue de prévenir les blessures chez les enfants.

Site Web : <http://hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/injury-bles/index.html>.

Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	400 000 \$ (estimation)	Les décideurs, les services de santé publique, les hôpitaux, les ONG, les professionnels, les chercheurs, les médias et le public	Les décideurs, les services de santé publique, les hôpitaux, les ONG, les professionnels, les chercheurs, les médias et le public
2001–2002	480 000 \$ (estimation)		
2002–2003	207 000 \$ (estimation)		
2003–2004	207 000 \$ (estimation)		
2004–2005	235 000 \$		
2005–2006	241 000 \$		
<p>Les dépenses de tous ces exercices constituent des estimations étant donné que le système recueille des données auprès de patients de tous les âges dans les services d'urgence. Par conséquent, chaque montant est fondé sur une estimation des dépenses relatives aux enfants de six ans et moins. 2000-2001 et 2001-2002 : Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion. 2002-2003 : Diminution des dépenses attribuable à des restrictions budgétaires. Les données ont été révisées dans le rapport de 2003-2004 afin d'inclure les salaires. 2004-2005 : L'augmentation des dépenses est attribuable à l'augmentation du coût d'exploitation du programme. 2002-2006 : Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.</p>			

Système canadien de surveillance périnatale

Le Système canadien de surveillance périnatale (SCSP) permet d'exercer un suivi de l'état de santé des mères et de leur nourrisson et de rendre compte des conclusions qu'on en tire. Ce système comporte un cycle permanent de collecte de données, d'analyse et d'interprétation de ces données par des spécialistes, et de leur divulgation en vue de susciter la prise de mesures. Le SCSP vise à améliorer la santé des femmes enceintes, des mères et des nourrissons au Canada. Parmi les utilisateurs des données de ce système qui oeuvrent dans le domaine de la santé, on compte des professionnels de la santé, des spécialistes de la santé publique, des décideurs, des chercheurs et des universitaires, ainsi que des particuliers. Ces rapports sont offerts en ligne.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/rhs-ssg/index_f.html.

Système canadien de surveillance périnatale			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	2 600 000 \$	Personnel de l'Agence de santé publique du Canada ainsi que des groupes d'étude et le comité directeur du SCSP	Les associations de professionnels de la santé, les ministères et les organismes de la santé, les instituts de recherche sur la santé, les facultés de médecine, les écoles d'infirmières et les particuliers
2001–2002	3 000 000 \$		
2002–2003	2 125 502 \$		
2003–2004	1 550 000 \$		
2004–2005	1 842 439 \$		
2005–2006	1 900 000 \$		
<p>Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Les dépenses de 2000-2003 ont fait l'objet d'une révision dans le rapport de 2003-2004 afin d'y inclure les salaires. À compter de 2002-2003 : La diminution des dépenses de 2001-2002 est attribuable aux restrictions budgétaires. Dans le cadre de cette diminution, la variabilité annuelle est surtout attribuable au cycle de nos plus grands projets de surveillance.</p>			

Centres d'excellence pour le bien-être des enfants

Les centres d'excellence pour le bien-être des enfants s'emploient à mieux connaître les besoins des enfants sur le plan de la santé physique et mentale ainsi que les facteurs essentiels à un sain développement.

Dans le programme, il y a quatre centres d'excellence. Trois des quatre centres mènent des activités de recherche sur des questions liées au développement de la petite enfance. Ces activités sont décrites ci-dessous.

- *Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants*

Le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants détermine et résume les meilleurs travaux scientifiques relatifs au développement social et affectif des jeunes enfants, et il diffuse cette information aux planificateurs, aux fournisseurs de services, aux décideurs et aux parents. Une encyclopédie gratuite en ligne fournit aux utilisateurs les renseignements fiables les plus récents.

Site Web : <http://www.excellence-earlychildhood.ca/home.asp?lang=FR>.

Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	300 000 \$	Réseaux, partenaires, conférences, bulletins, Sites Web, rapports et publications	Les décideurs, ainsi que les planificateurs et les fournisseurs de services, et les parents.
2001–2002	650 000 \$		
2002–2003	945 000 \$		
2003–2004	680 000 \$		
2004–2005	730 000 \$		
2005–2006	673 497 \$		
<p>Les dépenses ne comprennent que les contributions. Les chiffres pour 2000-2003 ont été révisés dans le rapport de 2003-2004. Les écarts de financement ne doivent pas être considérés comme des augmentations ou des diminutions, étant donné que ces montants ont été établis d'avance par le Conseil du Trésor et varient d'une année à l'autre.</p>			

- *Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux*

Le mandat de ce centre consiste à produire et à diffuser de l'information sur les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux qui vivent dans les collectivités rurales et nordiques du Canada, et à communiquer ces connaissances aux personnes qui peuvent s'en servir pour améliorer la vie de ces enfants. Le Centre consigne et décrit les possibilités et les difficultés qui se présentent aux enfants ayant des besoins spéciaux dans les collectivités rurales et nordiques en mettant en relief les politiques, les principes et les pratiques exemplaires de prévention, d'intervention rapide et de soutien.

Site Web : www.coespecialneeds.ca/.

Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	165 000 \$ (estimation)	Site Web, conférences, médias, répertoires de services en ligne, rapports, affiches, brochures	Les parents, les enseignants, les fournisseurs de services, les chercheurs et les décideurs
2001–2002	355 230 \$ (estimation)		
2002–2003	440 562 \$ (estimation)		
2003–2004	353 752 \$ (estimation)		
2004–2005	354 915 \$ (estimation)		
2005–2006	324 500 \$ (estimation)		
<p>Les dépenses ne comprennent que les contributions. Les chiffres pour 2000-2003 ont été révisés dans le rapport de 2003-2004. L'estimation des dépenses que ce centre a consacrées au développement de la petite enfance représente 55 % de son budget total. Les écarts de financement ne doivent pas être considérés comme des augmentations ou des diminutions, étant donné que ces montants ont été établis d'avance par le Conseil du Trésor et varient d'une année à l'autre.</p>			

- *Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants*

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPBE) est un réseau de chercheurs, de fournisseurs de services et de décideurs. Le Centre favorise l'adoption de pratiques efficaces dans le domaine du mieux-être des enfants au moyen de la recherche et de la diffusion à grande échelle des connaissances sur le mieux-être des enfants. Le CEPBE met l'accent sur l'élaboration de politiques en matière de bien-être des enfants, et en particulier sur le mieux-être des enfants autochtones.

Des feuillets d'information sont offerts sur le Web avec le rapport annuel du Centre et des détails additionnels au sujet des projets de recherche, des évaluations, des conférences et des autres événements.

Section I

Site Web : www.cecw-cepb.ca/home.shtml.

Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	179 430 \$ (estimation)	Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, Université de Toronto, Université de Montréal, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, réseaux, sites Web, conférences, exposés, articles, rapports, brochures et feuillets d'information	Décideurs, chercheurs, spécialistes de la santé et familles
2001-2002	430 041 \$ (estimation)		
2002-2003	450 000 \$ (estimation)		
2003-2004	474 000 \$ (estimation)		
2004-2005	398 126 \$ (estimation)		
2005-2006	374 027 \$ (estimation)		

Les dépenses ne comprennent que les contributions.
 Les chiffres pour 2000-2003 ont été révisés dans le rapport de 2003-2004.
 2003-2004 : L'estimation des dépenses que ce centre a consacrées au développement de la petite enfance représente 60 % de son budget total.
 2004-2005 : L'estimation des dépenses que ce centre a consacrées au développement de la petite enfance représente 38 % de son budget total. D'autres sommes ont été consacrées aux dossiers autochtones en raison de la tenue d'une conférence internationale sur le rapprochement et le bien-être des enfants en octobre 2005.
 2005-2006 : L'estimation des dépenses que ce centre a consacrées au développement de la petite enfance représente 38 % de son budget total. Les écarts de financement ne doivent pas être considérés comme des augmentations ou des diminutions, étant donné que ces montants ont été établis d'avance par le Conseil du Trésor et varient d'une année à l'autre.

Activité de surveillance de la violence envers les enfants

L'Étude canadienne sur l'incidence (ECI) des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants constitue un élément important de l'Activité de surveillance de la violence envers les enfants exercée par l'Agence de santé publique du Canada. Il s'agit d'une étude nationale portant sur l'incidence des cas de violence et de négligence envers les enfants, qui sont signalés aux services d'aide à l'enfance du Canada et font l'objet d'une enquête de la part de ces services.

Les données et les rapports découlant de l'étude sensibilisent davantage le public et les professionnels à tous les types de violence et de négligence que subissent les enfants, et à leur gravité. Ces rapports font également état des conclusions de recherches scientifiques rigoureuses qui contribuent à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à prévenir la maltraitance des enfants.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/cm-vee/index_f.html.

Activité de surveillance de la violence envers les enfants

(incluant l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants)

Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	314 000 \$	Les services de protection de l'enfance, les travailleurs sociaux, les décideurs, les services de santé publique, les ONG, les professionnels, les chercheurs et les médias	Les chercheurs, les ministères et les organismes fédéraux, les provinces et les territoires, les services de santé publique, les ONG, les professionnels, les médias et le public
2001–2002	268 000 \$		
2002–2003	85 000 \$		
2003–2004	245 000 \$		
2004–2005	300 000 \$		
2005–2006	357 499 \$		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

Les dépenses concernent les enfants de 15 ans et moins, car les activités de surveillance ne ciblent pas en particulier les enfants de six ans et moins.

2002-2003 : La diminution des dépenses est attribuable aux restrictions budgétaires. Ces dépenses ont fait l'objet d'une révision depuis la publication du rapport 2003-2004 afin d'en exprimer le montant réel.

2003-2004 : L'augmentation des dépenses résulte d'un rétablissement partiel du budget.

2003-2004 : Augmentation attribuable à un budget partiellement restauré, et en raison de la phase de collecte des données du deuxième cycle de l'ECI (ECI-2003).

2004-2005 : Dépenses pour la saisie de données, l'analyse et la rédaction de l'Étude canadienne sur l'incidence – rapport final de 2003.

2005-2006 : Dépenses pour l'achèvement du rapport, la traduction et la publication; parution; stratégie de diffusion, et analyse secondaire.

Initiative de lutte contre la violence familiale du Centre national d'information sur la violence dans la famille

L'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF) a pour but de sensibiliser le public aux risques que présente la violence familiale et à la nécessité de prendre part à l'application des mesures visant à éliminer ce problème. Elle est également censée renforcer les capacités des intervenants dans les domaines de la justice pénale, du logement et des soins médicaux, et soutenir la collecte, la recherche et l'évaluation de données afin de trouver des moyens d'intervenir efficacement.

En tout, 15 ministères, sociétés d'État et organismes fédéraux participent à l'Initiative. En leur nom, l'Agence de santé publique du Canada assume le rôle de chef de file et gère aussi le Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF). Ce centre constitue la ressource dont dispose le Canada en matière d'information sur la violence familiale et sur la façon de s'attaquer à ce problème.

Le CNIVF constitue un service centralisé complet de référence, de renvoi et de diffusion de l'information sur les divers aspects de la prévention de la violence familiale, de la protection et du traitement. Des documents et des services sont offerts gratuitement en français et en anglais, et ils incluent plus de 130 publications, une vidéothèque et un bulletin électronique bimensuel.

Site Web : www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn.

Section I

Initiative de lutte contre la violence familiale du Centre national d'information sur la violence dans la famille			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	886 000 \$	Le site Web du Centre national, les fournisseurs de services sociaux et de santé, les étudiants et les universitaires, les groupes communautaires, les décideurs et les journalistes	Les quinze ministères fédéraux participants, les partenaires des provinces et des territoires, les fournisseurs de services sociaux et de santé, spécialistes de la justice pénale, les étudiants et les universitaires, les groupes communautaires, les décideurs, les journalistes et le public
2001–2002	886 000 \$		
2002–2003	701 000 \$		
2003–2004	517 554 \$		
2004–2005	724 386 \$		
2005–2006	728 303 \$		
<p>Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Les dépenses englobent tous les enfants de moins de 18 ans. 2002-2003 : En raison de l'évolution des priorités, Santé Canada a attribué une portion du budget à une autre activité. 2003-2004 : La diminution des dépenses est attribuable aux restrictions budgétaires. 2004-2005 : L'augmentation des dépenses fait état des estimations actuelles des salaires moyens pour un éventail de postes.</p>			

Images de santé

Les Images de santé constituent une collection de photographies et d'illustrations qui témoignent de modes de vie sains et adéquats. Différents thèmes y sont illustrés, comme l'usage sécuritaire d'appareils et de vêtements, la prudence dans certains milieux (notamment la protection contre les rayons du soleil), l'acquisition de certaines habiletés et la surveillance des adultes.

Certains groupes, notamment les médias et les associations de santé publique, sont autorisés à reproduire sans frais ces images dans leurs publications, à condition que celles-ci fassent la promotion d'une vie saine à des fins non commerciales. Ces images visent à inciter les enfants à faire preuve de prudence afin d'éviter les blessures.

On peut consulter ces images en ligne. Un certain nombre de photographies provenant de ce site ont servi à illustrer le présent rapport.

Site Web : www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/allenfants_touslesenfants/she_healtyimages_f.html.

Images de santé			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	25 000 \$	Site Web	Les médias et les associations de santé publique
2001–2002	25 000 \$		
2002–2003	25 000 \$		
2003–2004	7 000 \$		
2004–2005	sans objet		
2005–2006	sans objet		
<p>Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion. 2003-2004 : La diminution des dépenses est attribuable aux restrictions budgétaires. 2004-2005; 2005-2006 : En raison de l'évolution des priorités et de restrictions budgétaires, ce programme n'a donné lieu à aucune dépense.</p>			

Journée nationale de l'enfant

En 1993, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur la journée de l'enfant*, proclamant le 20 novembre de chaque année Journée nationale de l'enfant. Cette journée a pour but de promouvoir l'application au

Canada de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La Convention énonce les droits fondamentaux des enfants (les personnes de moins de 18 ans) du monde entier.

L'Agence de santé publique du Canada est l'organisme dirigeant qui donne de l'élan à cette journée en élaborant et en diffusant du matériel éducatif et publicitaire pour inciter les écoles, les organismes communautaires, les familles et d'autres intervenants auprès des enfants à commémorer cette journée.

Le site Web de la Journée nationale de l'enfant présente des suggestions d'activités communautaires, des certificats de participation, et une Zone de jeux! pour les enfants.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/ncd-jna/index_f.html

Journée nationale de l'enfant			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Site Web, enseignants et organisations non gouvernementales	Les enfants et leur famille
2001–2002	70 000 \$		
2002–2003	40 000 \$		
2003–2004	30 600 \$		
2004–2005	19 100 \$		
2005–2006	30 000 \$		
<p>Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion. Les dépenses ne visent que les enfants de 6 à 18 ans, car il a été impossible de les ventiler pour déterminer celles qui se rapportent aux enfants de six ans et moins. 2002-2003 : La diminution des dépenses est attribuable au partage des charges avec d'autres ministères fédéraux et organismes non gouvernementaux ayant planifié la Journée nationale de l'enfant. 2003-2005 : La diminution des dépenses est attribuable à des restrictions budgétaires.</p>			

Étude nationale sur l'équilibre entre le travail, la famille et le style de vie

Il s'agit d'un projet de recherche pluriannuel qui a pour objet d'étudier les questions délicates que suscite la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Il permet de déterminer qui est le plus à risque de vivre un déséquilibre travail-famille, il se penche sur l'incidence d'un tel déséquilibre sur la vie de tous les jours, et présente des recommandations en vue d'un équilibre accru.

Les conclusions de l'étude, menée auprès d'employés des secteurs public et privé et d'organismes sans but lucratif, permettent d'étoffer les connaissances dans ce domaine. Le rapport complet est disponible en ligne.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/work-travail/report4/index_f.html.

Étude nationale sur l'équilibre entre le travail, la famille et le style de vie			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000–2001	sans objet	Le site Web de l'Agence de santé publique du Canada	Les gouvernements, les entreprises et le public
2001–2002	77 000 \$		
2002–2003	34 700 \$		
2003–2004	42 016 \$		
2004–2005	42 850 \$		
2005–2006	35 400 \$		
<p>Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. 2002-2003 : Les dépenses comprennent celles de toute l'étude, car on ne dispose pas de données sur celles qui se rapportent aux familles ayant des enfants de six ans et moins. 2003-2006 : Les fluctuations des dépenses d'une année à l'autre sont attribuables aux variations de coûts de production et de diffusion des rapports.</p>			

Section I

Fonds pour la santé de la population

Le Fonds pour la santé de la population (FSP) soutient des projets ponctuels parrainés par des organismes sans but lucratif ou des établissements d'enseignement canadiens, ou les deux. Les projets doivent adopter une approche axée sur la santé de la population; en d'autres mots, ils doivent s'employer à améliorer la santé de toute la population et à aplanir toute inégalité en matière de santé entre les groupes qui forment cette population. Pour obtenir du financement, les auteurs des projets doivent respecter les priorités fixées par l'Agence de santé publique du Canada.

Le résumé des projets financés pour la sollicitation de 2001 est disponible en ligne.

Site Web : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/ddsp/phfp/intro.html>.

Fonds pour la santé de la population			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	257 000 \$ (estimation)	Les éducateurs de la petite enfance, les professionnels de la santé, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux, les moniteurs auprès de pairs, les parents, les gardiens d'enfants, les services et les organismes de garde d'enfants, les éducateurs auprès des familles, les commissions scolaires, les enseignants et les organismes autochtones d'aide à l'enfance	Les professionnels de la santé, les organismes de santé, les services de garde d'enfants, les éducateurs de la petite enfance, le personnel des organismes autochtones d'aide à l'enfance, les familles d'accueil et d'adoption, les familles naturelles et les groupes jeunesse
2001-2002	59 000 \$ (estimation)		
2002-2003	524 329 \$ (estimation)		
2003-2004	779 832 \$ (estimation)		
2004-2005	350 721 \$ (estimation)		
2005-2006	519 337 \$ (estimation)		
<p>Les dépenses ne comprennent que les subventions et les contributions.</p> <p>2000-2001 : 11 % de la valeur totale (2 337 000 \$) fait état des dépenses consacrées aux enfants de six ans et moins.</p> <p>2001-2002 : Ce montant représente les dépenses visant les enfants de six ans et moins qui participent à des projets pluriannuels depuis 1999-2000, soit 6 % du montant total (97 766 \$). En 2001-2002, Santé Canada a sollicité de nouvelles propositions de projets axés sur les enfants et les adolescents dans le cadre du FSP; cependant, le financement des projets retenus n'a débuté qu'en 2002-2003.</p> <p>2002-2003 : L'augmentation des dépenses résulte du financement des nouveaux projets approuvés en 2001-2002.</p> <p>2003-2004 : L'augmentation des dépenses résulte du financement supplémentaire accordé à un plus grand nombre de programmes.</p> <p>2004-2005 : La diminution découle du fait que le Fonds est arrivé à la fin de son cycle de financement en 2004-2005.</p> <p>2005-2006 : L'augmentation des dépenses résulte du financement des nouveaux projets issus de la sollicitation de septembre 2004.</p>			

ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES À L'APPRENTISSAGE ET À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS RAPPORT 2004-2005 ET 2005-2006 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Chapitre 1. Introduction

Initiatives fédérales, provinciales et territoriales de développement de la petite enfance et d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Canada effectue des transferts de fonds aux provinces et aux territoires pour appuyer les investissements de ces derniers dans le développement de la petite enfance et dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants aux termes de deux initiatives fédérales, provinciales et territoriales : l'Entente sur le développement de la petite enfance (septembre 2000) et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (mars 2003)⁴.

Les détails relatifs à l'Entente sur le développement de la petite enfance sont présentés dans la section I, Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance -- Rapport 2004-2005 et 2005-2006 du gouvernement du Canada.

La section II présente les détails relatifs au Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants.

Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants

Le 13 mars 2003, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux se sont entendus sur un cadre de référence visant à favoriser la mise sur pied de programmes et de services d'apprentissage et de garde -- lesquels relèvent de la compétence des provinces et des territoires -- qui soient à la fois abordables et de qualité.

Le Cadre multilatéral, qui repose sur les engagements qu'ont pris les gouvernements dans le cadre de l'Entente sur le développement de la petite enfance, a deux objectifs majeurs :

- favoriser le développement de la petite enfance;
- aider les parents à tirer parti des perspectives d'emploi ou de formation en leur offrant un meilleur accès à des programmes et à des services d'apprentissage et de garde d'enfants à la fois abordables et de qualité.

On trouve le texte intégral du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants à l'annexe E du présent rapport.

⁴ Bien que le gouvernement du Québec souscrive aux principes généraux énoncés dans l'Entente sur le développement de la petite enfance et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il n'a pas participé à l'élaboration de ces initiatives, car il entend conserver la responsabilité pleine et entière des questions d'ordre social. Il reçoit toutefois sa part du financement offert par le gouvernement du Canada et fait des investissements importants dans des programmes et des services à l'intention des familles et des enfants. Le présent document expose le point de vue que partagent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, mais non pas celui du gouvernement du Québec.

En vertu du Cadre multilatéral, le gouvernement du Canada a convenu d'apporter, sur une période de cinq ans, un soutien aux provinces et aux territoires afin d'appuyer leurs investissements dans ce domaine. De leur côté, les provinces et les territoires ont convenu d'investir davantage dans les programmes d'apprentissage et de garde des enfants de moins de six ans qui relèvent de leur compétence.

Présentation de rapports destinés au public

En vertu du Cadre multilatéral, les gouvernements ont convenu de rendre compte chaque année aux Canadiens des progrès accomplis relativement à la mise sur pied de programmes et de services d'apprentissage et de garde à la fois abordables et de qualité.

En publiant le présent rapport sur les activités et les dépenses de l'exercice 2004-2005 et 2005-2006, le gouvernement du Canada honore son engagement de rendre compte annuellement de tous les programmes et services axés sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dont fait état le Cadre multilatéral.

On trouve les rapports antérieurs à l'adresse www.ecd-elcc.ca.

Transferts fédéraux visant à soutenir les services et les programmes territoriaux et provinciaux en matière d'apprentissage et de garde de jeunes enfants

En 2003, le gouvernement du Canada s'est engagé, en vertu du Cadre multilatéral, à transférer des fonds aux provinces et aux territoires afin de soutenir leurs investissements dans des programmes et des services d'apprentissage et de garde d'enfants. Le budget de 2007 établit le montant des fonds qui seront versés par l'intermédiaire du TCPS jusqu'en 2013-2014, incluant le financement continu pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, et propose la mise en place d'un facteur de progression annuelle de 3 % à compter de 2009-2010.

Le tableau 1.1 fait état des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires destinés à financer les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Tableau 1.1Sommes transférées en vertu du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants
(en millions de dollars)

	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	0,4	2,4	3,6	4,7	5,4	16,5
Île-du-Prince-Édouard	0,1	0,6	1,0	1,3	1,5	4,5
Nouvelle-Écosse	0,7	4,4	6,5	8,6	10,0	30,2
Nouveau-Brunswick	0,6	3,5	5,2	6,9	8,0	24,3
Québec	5,9	35,4	53,0	70,4	81,9	246,5
Ontario	9,7	58,2	87,5	116,7	136,5	408,4
Manitoba	0,9	5,5	8,2	10,8	12,6	38,0
Saskatchewan	0,8	4,7	6,9	9,1	10,5	31,9
Alberta	2,5	15,0	22,8	31,0	36,3	107,6
Colombie-Britannique	3,3	19,7	29,7	39,6	46,4	138,6
Yukon	0,02	0,1	0,2	0,3	0,3	1,0
Territoires du Nord-Ouest	0,03	0,2	0,3	0,4	0,5	1,4
Nunavut	0,02	0,1	0,2	0,3	0,3	1,0
TOTAL	25,0	150,0	225,0	300,0	350,0	1 050,0

Note : Les paiements sont versés théoriquement aux termes du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) en 2003-2004 et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) à compter de 2004-2005.

Les montants se fondent sur les prévisions démographiques de Statistique Canada jusqu'à 2006-2007 et sur des projections pour 2007-2008. Les montants au-delà de 2003-2004 peuvent faire l'objet d'une révision à la suite de la publication périodique des prévisions démographiques officielles de Statistique Canada. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des nombres.

Portée et structure de la section II

Dans le présent rapport, les activités d'apprentissage et de garde des jeunes enfants se présentent par ordre alphabétique suivant le ministère ou l'organisme fédéral dont elles relèvent. Chaque activité fait l'objet d'une brève description, qui rappelle le principal objectif du programme ou du service. Suit un exposé des changements survenus au cours de l'exercice 2004-2005 et 2005-2006 en ce qui concerne les dépenses engagées, la disponibilité, l'abordabilité et la qualité des programmes et des services, ainsi qu'un tableau des dépenses.

Sauf indication contraire, tous les renseignements sur les dépenses et sur la disponibilité des programmes ne concernent que la petite enfance (de la naissance à six ans). Eu égard à la disponibilité, le présent rapport fait état du nombre de places réglementées, là où l'information est disponible. Les dépenses représentent des investissements directs.

Tous les programmes et les services mentionnés dans le présent rapport le sont également dans la section I, Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance -- Rapport 2004-2005 et 2005-2006 du gouvernement du Canada. Il s'agit plus particulièrement des six programmes et services d'apprentissage et de garde destinés aux jeunes enfants des collectivités autochtones, présentés au chapitre 6 de la section I, et du programme mis sur pied dans les bases des Forces canadiennes, présenté au chapitre 4 de la même section.

Les dépenses des programmes et des services dont fait état le présent rapport correspondent à celles des activités qui sont exposées dans la section I, et ces programmes et services n'ont pas occasionné de dépenses supplémentaires en 2004-2005 et 2005-2006.

Sauf indication contraire, toutes les dépenses ont été approuvées par le conseiller financier principal ou le contrôleur des ministères respectifs.

Chapitre 2. Programmes et services du Gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Activités et dépenses

Santé Canada

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves est un programme d'intervention précoce destiné aux enfants des Premières nations de moins de six ans qui vivent dans les réserves, et à leur famille. Il a pour objet de préparer ces enfants à entrer à l'école en répondant à leurs besoins sur les plans affectif, social, nutritionnel, psychologique et sur le plan de la santé.

Les objectifs, la population cible, le mandat, le mode de prestation et les caractéristiques du programme n'ont pas subi de changements majeurs en 2004-2005 et 2005-2006, et la réglementation relative aux projets n'a pas été modifiée.

Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/famil/develop/ahsor-papa_intro_f.html.

• Disponibilité

En 2004-2005, le PAPA a offert des services à 9 415 enfants dans 332 établissements situés au sein de 365 collectivités.

La Colombie-Britannique et le Manitoba ont mis en oeuvre un projet de visites à domicile et de sensibilisation. Le projet de visites à domicile et de sensibilisation présente les avantages suivants :

- il aide à combler les lacunes du programme chez les 0-2 ans;
- il procure les ressources du programme aux enfants qui ne peuvent bénéficier des services d'aide préscolaire ou qui sont sur une liste d'attente;
- il permet d'assurer la liaison entre la famille élargie et le Programme d'aide préscolaire.

• Abordabilité

La situation n'a pas changé, car tous les services offerts par les projets du PAPA n'ont occasionné aucuns frais aux parents. En fait, l'imposition d'un coût de participation irait à l'encontre de la politique établie.

• Qualité

Les principes et les lignes directrices nationaux du PAPA, énoncés dans le rapport initial de 2002-2003, n'ont subi aucune modification. Le ratio éducateur-enfants et la taille des groupes par projet sont assujettis aux conditions fixées par les provinces et les territoires pour la délivrance des permis.

Des activités de formation tenues régulièrement dans les régions et les collectivités visent à garantir la qualité des services offerts dans le cadre du PAPA. Les communautés et les régions établissent leurs propres priorités en matière de formation continue.

Voici quelques exemples d'autres mesures prises dans le cadre du PAPA pour améliorer la qualité des services au cours de l'exercice 2004-2005 :

- En C.-B., on enregistre une augmentation du nombre d'éducateurs de la petite enfance brevetés qui ont l'expertise nécessaire pour adapter leurs programmes en fonction des besoins des enfants et de la communauté qu'ils desservent.
- Des groupes témoins formés de parents ont permis de mieux connaître ce qui empêche ces derniers de s'engager dans les programmes PAPA. Les parents, les grands-parents, les parents des familles d'accueil et les aînés qui ont fait partie des groupes témoins ont relevé des moyens d'amener les parents à participer davantage, dont :
 - fournir aux parents des moyens de transport adéquats;
 - aider les parents à acquérir de nouvelles compétences, qui les incitent à participer davantage aux programmes, comme de la formation sur la façon de mettre sur pied des collectifs de parents;
 - organiser des réunions réservées aux pères et d'autres activités qui puissent inciter les hommes à y participer;
 - donner régulièrement des dîners à l'intention des parents;
 - lancer un programme de rencontres bimensuelles de sensibilisation ou de reconnaissance des parents.

Ces observations aideront les animateurs du PAPA à mettre au point des politiques et des ressources qui inciteront les parents à participer aux activités avec les enfants.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPA)		
Dépenses		Places réglementées
2002–2003	34 727 000 \$	Pour les programmes du PAPA, la mesure des « places réglementées » n'est pas un indicateur exact, étant donné que chaque programme a divers moyens d'établir et de surveiller l'observation de normes, qui peuvent inclure ou non la réglementation par les autorités provinciales. En outre, les programmes sont décrits sous l'angle du nombre d'enfants participants, plutôt que sous celui du nombre de places.
2003–2004	35 095 244 \$	
2004–2005	41 462 356 \$	
2005–2006	50 165 212 \$	
Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. 2002-2003 : En raison de l'annonce tardive de la Stratégie fédérale (octobre 2002), les fonds annuels de 46,5 millions de dollars n'ont pu être dépensés en totalité au cours de cet exercice. Tous les fonds disponibles ont servi à répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations estimaient prioritaires. 2003-2005 : Les fonds annuels de 46,5 millions de dollars n'ont pu être dépensés en totalité au cours de ces exercices. Tous les fonds disponibles ont servi à répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations estimaient prioritaires.		

Ressources humaines et Développement social Canada

Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières nations et des Inuits

L'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières nations et des Inuits (IGEPNI) donne aux collectivités de ces peuples la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes offrant des services de garde d'enfants qui répondent aux besoins locaux et régionaux. L'objectif de cette

Section II

initiative est d'accroître le nombre de garderies offrant des services de qualité au sein des collectivités inuites et des Premières nations.

Les objectifs, la population cible, le mandat, le mode de prestation et les caractéristiques de l'IGEPNI n'ont subi aucun changement majeur en 2005-2006. Les modalités de délivrance des permis et de surveillance de la prestation des services, qui sont exposés en détail dans le rapport initial de 2002-2003, n'ont subi aucune modification depuis lors.

Site Web : http://srv119.services.gc.ca/AHRDSInternet/general/public/ChildCare/ChildCare_f.asp.

- *Disponibilité*

On ne signale aucun changement en 2005-2006. Comme l'année précédente, l'IGEPNI a subventionné 7 500 places dans 407 établissements. La plupart de ces places en garderie sont destinées aux enfants de moins de six ans, mais les enfants de sept à douze ans bénéficient d'un service de garde après l'école.

- *Abordabilité*

Le rapport initial de 2002-2003 donne des renseignements détaillés sur les frais et les subventions ainsi que sur l'accessibilité aux places en garderie. En 2002-2003, la subvention moyenne par place, soit la somme consacrée aux garderies, est passée de 6 000 \$ à 6 500 \$ et, en 2004-2005, l'on a alloué cette même somme aux 7 500 places.

- *Qualité*

Les principes directeurs relatifs aux garderies financées par l'IGEPNI n'ont subi aucune modification; ils visent à faire en sorte que les garderies offrent des services de qualité, abordables et adaptés à la culture des enfants.

En 2005-2006, pour la plupart des centres, la hausse de la subvention a servi à supporter les coûts relatifs aux infrastructures, aux fournitures et aux ressources humaines, ce qui s'est traduit par une amélioration de la qualité des services. Certains centres ont modernisé leurs installations ou ont réaménagé leurs locaux pour les enfants ayant des besoins spéciaux. D'autres ont fait l'acquisition de jouets, de meubles ou de véhicules, ou ont pu engager de nouveaux employés, majorer les salaires ou offrir de la formation.

De plus, des représentants de l'IGEPNI ont participé aux travaux des ministères fédéraux en vue de l'ouverture d'un « guichet unique » en ce qui concerne les programmes de développement de la petite enfance autochtone. Ces activités s'inscrivent dans la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations décrite dans la section I, au chapitre 6.

Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières nations et des Inuits		
Dépenses		Places réglementées
2002–2003	50 140 000 \$	7 000 places
2003–2004	50 140 000 \$	7 500 places
2004–2005	50 140 000 \$	7 500 places
2005–2006	57 140 000 \$	7 500 places

Les dépenses représentent des allocations budgétaires visant à supporter le coût des ressources nécessaires à la prestation du programme et à l'exploitation, y compris les avantages sociaux des employés, ainsi que les coûts d'infrastructure. Tous les montants comprennent les dépenses pour les enfants de moins de 12 ans, mais la plupart sont relatives aux enfants de six ans et moins.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre d'enfants participants.

2002-2003 : Le financement a connu une augmentation de 9 millions de dollars en vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

2005-2006 : Le financement a été accru de 7,0 millions aux termes de l'initiative visant à améliorer l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) des Premières nations vivant dans les réserves et à faire progresser la première étape d'une approche à guichet unique, afin de soutenir la planification conjointe, la formation et les immobilisations.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Programme de garde d'enfants en Alberta

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière et administrative avec celui de l'Alberta, en vertu de laquelle il finance directement plus de 800 places en garderie pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves. Ces fonds doivent servir à fournir des services de DPE et d'apprentissage comparables à ceux qu'offre le gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

En 2005-2006, les prescriptions concernant l'autorisation d'exercer, les objectifs du programme, sa population cible et son mandat n'ont subi aucune modification.

Site Web : <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

- *Disponibilité*

En tout en 2005-2006, il y a eu 812 places dans 17 garderies. Au total, 1 157 enfants de moins de 12 ans se sont partagé les places disponibles en 2005-2006.

- *Abordabilité*

On ne rapporte aucun changement pour 2004-2005 et 2005-2006 quant à l'abordabilité des services.

- *Qualité*

Aucun changement n'a été signalé en 2004-2005 et 2005-2006 pour ce qui est de la qualité du Programme de garde d'enfants en Alberta.

Section II

Programme de garde d'enfants en Alberta

Dépenses	Places réglementées
2002-2003	2 665 000 \$ 812 places
2003-2004	2 502 620 \$ 762 places
2004-2005	3 418 135 \$ 812 places
2005-2006	4 058 657 \$ 812 places, 1 157 enfants

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions. Certains des enfants qui bénéficient des services ont de six à douze ans.

2003-2004 : La diminution des dépenses est due au fait que deux garderies ne respectaient pas les normes imposées par la province pour avoir leur permis d'exercer. Les garderies ne reçoivent du financement que si elles respectent ces normes.

2004-2005 : Les dépenses ont augmenté parce que les deux garderies qui n'avaient plus de permis en 2003-2004 l'ont récupéré en 2004-2005. Les garderies ne reçoivent du financement que si elles respectent ces normes. De plus, les données comprennent la facture de la province d'environ 750 000 \$ pour les enfants des Premières nations qui vivent dans une réserve, mais fréquentent une garderie de l'extérieur.

2005-2006 : Le chiffre inclut des dépenses du MAINC de 2 668 135 \$ et une facture provinciale augmentée de 1 390 522 \$ au titre de laquelle le MAINC rembourse à la province les subventions pour les garderies des enfants de Premières nations qui résident habituellement dans une réserve, mais qui vont à la garderie à l'extérieur de la réserve. La facture provinciale inclut aussi les frais de licence provinciale.

Programme de garde d'enfants en Ontario

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière avec celui de l'Ontario, en vertu de laquelle il soutient les services de garde d'enfants dans les réserves. Ces fonds visent à fournir des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants comparables à ceux qu'offre la province aux personnes vivant hors-réserve.

On ne rapporte aucun changement pour 2004-2005 ou 2005-2006 en ce qui a trait aux licences, aux objectifs du programme, à la population cible ou au mandat.

Site Web : <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

• Disponibilité

En 2004-2005, 2 799 enfants ont reçu des services aux 57 garderies du programme. Même si le nombre de garderies du programme est demeuré constant à 57, ces garderies ont fourni des services à 52 Premières nations en 2004-2005, en comparaison de 51 en 2003-2004. En 2005-2006, 52 Premières nations comptant 57 programmes ont fourni des services à 2 951 enfants.

• Abordabilité

On ne rapporte aucun changement pour 2004-2005 ou 2005-2006 quant à la façon dont l'admissibilité aux subventions est déterminée.

• Qualité

On ne rapporte aucun changement pour 2004-2005 ou 2005-2006 quant à la qualité du Programme de garde d'enfants en Ontario.

Programme de garde d'enfants en Ontario		
Dépenses		Places réglementées
2002-2003	14 291 000 \$	3 018 enfants
2003-2004	15 367 292 \$	2 797 enfants
2004-2005	15 517 348 \$	2 799 enfants
2005-2006	15 582 150 \$	2 951 enfants

Les dépenses représentent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions. On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de places réglementées.
2001-2002 : Les dépenses ne comprennent pas la part de la province.

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick

Le Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick a pour objectifs principaux de maintenir l'unité des familles, d'aider les enfants qui souffrent de carences physiques, affectives, sociales ou éducatives, et de soutenir et protéger ceux qui vivent dans un milieu malsain.

Le Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick est offert dans 15 garderies qui, sur place ou à domicile, fournissent des services aux enfants de moins de six ans et à leurs parents.

En 2004-2005 et 2005-2006, les objectifs, la population cible, le mandat, le mode de prestation, les caractéristiques et les principes directeurs du programme n'ont pas subi de changement. Depuis que ce volet fait partie intégrante du Programme des services à l'enfance et à la famille du Nouveau-Brunswick, on n'a aucune ventilation des données à son sujet.

Site Web : <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

- *Disponibilité*

L'admissibilité d'un enfant à ce programme est déterminée par son degré de vulnérabilité. En 2004-2005 et 2005-2006, 15 établissements ont poursuivi le programme, mais on ne dispose pas d'information quant au nombre d'enfants qui l'ont suivi.

- *Abordabilité*

Comme c'était le cas au cours des années précédentes, les services offerts en 2004-2005 et 2005-2006 n'ont occasionné aucuns frais aux parents.

- *Qualité*

Les normes de qualité de ce programme, énoncées dans le rapport initial de 2002-2003, n'ont subi aucune modification depuis lors.

Section II

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick

Dépenses		Places réglementées
2002–2003	1 408 000 \$	sans objet
2003–2004	1 408 000 \$	sans objet
2004–2005	1 408 000 \$	sans objet
2005–2006	1 408 000 \$	sans objet

Les dépenses représentent des affectations de fonds et ne comprennent que les contributions.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de places réglementées.

Le financement est calculé selon le nombre d'enfants de moins de six ans inscrits dans les réserves. Si un enfant atteint l'âge de sept ans avant la fin du plan d'intervention, ce plan se poursuit malgré tout.

Défense nationale

Programme des services aux familles des militaires

Le Programme des services aux familles des militaires (PSFM) a pour mission de promouvoir et de dispenser des services communautaires qui renforcent les familles et les communautés de militaires canadiens. Le programme est dispensé par 41 centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM), qui sont des organismes à but non lucratif indépendants. Situés sur les bases, dans les locaux des escadres et des régiments, les CRFM mettent sur pied différents programmes à l'intention des familles, dont des services d'information et d'orientation, des services pour les enfants et les jeunes, et des services de prévention et d'intervention liés aux déploiements, y compris des services de garde d'urgence, des services de relève et des services occasionnels.

En 2005-2006, on n'a rien modifié aux objectifs, à la population cible, au mandat, au mode de prestation, aux caractéristiques ou aux conditions d'exercice du programme.

Site Web : www.cfpsa.com/fr/psp/DMFS/index.asp.

• *Disponibilité*

Comme par le passé, les services de garde d'enfants fournis ont reposé sur la demande. On estime à quelque 8 000 le nombre d'enfants de moins de six ans à qui l'on a fourni des services en 2005-2006. On ne dispose d'aucun renseignement particulier sur le nombre d'enfants ayant eu accès aux services d'urgence, de relève et occasionnels.

• *Abordabilité*

On ne connaît pas le barème tarifaire du programme pour 2005-2006.

• *Qualité*

En vue d'accroître la qualité des services et de satisfaire aux besoins uniques des familles des membres des Forces canadiennes en matière de garde d'enfants, la DSFM, en partenariat avec le Directeur – Qualité de vie (DQV) a pris l'engagement de mener des activités de recherche afin de déterminer les besoins réels, en matière de garde d'enfants, des familles des FC, en vue de mettre au point des recommandations pour une politique complète en matière de services de garde d'enfants.

Programme des services aux familles des militaires		
Dépenses	Places réglementées	
2002-2003	4 000 000 \$ (estimation)	sans objet
2003-2004	4 000 000 \$ (estimation)	8 000 enfants (estimation)
2004-2005	4 000 000 \$ (estimation)	8 000 enfants (estimation)
2005-2006	4 000 000 \$ (estimation)	8 000 enfants (estimation)

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires; en ce qui concerne la petite enfance (de la naissance à six ans), elles représentent une estimation.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de places réglementées.

2003-2004 : Le nombre d'enfants a été révisé dans le rapport de 2004-2005 de manière à indiquer la participation individuelle.

2004-2005 : Le nombre d'enfants a été modifié dans le rapport de 2004-2005 de manière à faire état de la participation de chacun.

Note : Ces dépenses n'ont pas été approuvées par le contrôleur.

Agence de santé publique du Canada

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques est un programme complet d'intervention rapide pour les enfants des Premières nations, Inuits et Métis enfants et leur famille qui vivent dans des collectivités urbaines et nordiques. Il vise avant tout à préparer les jeunes Autochtones à l'école en répondant à leurs besoins spirituels, affectifs, intellectuels et physiques.

Les objectifs, la population cible, le mandat, le mode de prestation et les caractéristiques du programme n'ont subi aucun changement majeur en 2005-2006. Les projets sont soumis aux règlements provinciaux et territoriaux relatifs à la garde d'enfants.

Site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/papa_accueil_f.html.

- *Disponibilité*

Environ 4 500 enfants ont été inscrits au PAPA dans les collectivités urbaines et nordiques en 2005-2006. La participation a augmenté par rapport à 2004-2005, étant donné que de nouveaux sites ont été mis sur pied et que des places additionnelles ont été créées dans certaines des garderies existantes. Le PAPA dans les collectivités urbaines et nordiques rejoint environ 10 % des enfants autochtones admissibles, et la plupart des garderies ont de longues listes d'attente.

- *Abordabilité*

La situation n'a pas changé, car tous les services offerts par les projets du PAPA dans les collectivités urbaines et nordiques n'ont occasionné aucuns frais aux parents.

- *Qualité*

Les principes et les lignes directrices nationaux du PAPA, énoncés dans le rapport initial de 2002-2003, n'ont subi aucune modification. En ce qui concerne la formation du personnel ainsi que le ratio éducateur-enfants, les exigences varient suivant le règlement en vigueur dans les provinces et les territoires concernés.

Le PAPA continue de donner lieu à des investissements en matière de formation, à l'échelle nationale et régionale, afin d'améliorer la qualité des services. C'est sous son parrainage conjoint que s'est tenu en novembre 2004 à Winnipeg l'atelier de formation national *Growing Together Under One Sky*, auquel ont participé plus de 1 200 animateurs de première ligne des programmes fédéraux à l'intention des jeunes enfants autochtones.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le PAPA a aussi procédé à des consultations suivies auprès des communautés participantes relativement à l'amélioration de la qualité du programme. À ce chapitre, on a mené un certain nombre d'actions, dont les suivantes :

- en Saskatchewan, le PAPA a organisé un atelier à l'intention des directeurs et des membres du personnel des projets sur des sujets comme le sida, l'intervention auprès des familles et l'ETCAF (ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale), et a fourni de l'information sur les organismes et les subventions.
- en Colombie-Britannique, les projets reliés au PAPA ont procédé à une mise à l'essai en groupes de consultation d'un outil visant à améliorer la collecte de données auprès de parents dont les enfants ont suivi le programme.
- au Nunavik, au Québec, on a présenté les premières données recueillies dans le cadre du projet pilote sur les effets d'une alimentation riche en fer chez les enfants; l'alimentation riche en fer se compose surtout d'aliments traditionnels, comme la viande de caribou; l'évaluation des résultats devrait montrer si une telle alimentation peut compenser une carence en fer; entre-temps, la communauté voit avec grand intérêt l'adaptation des pratiques traditionnelles aux réalités d'aujourd'hui.

Enfin, des évaluations menées à l'échelle nationale, à l'échelle régionale et à l'échelle locale permettent d'apprécier périodiquement la qualité des services offerts dans le cadre du PAPA. Plus de 200 éducateurs de la petite enfance ont suivi une formation en observation et en évaluation du rendement des enfants, et près de 20 membres de la communauté ont suivi une formation d'évaluateurs communautaires pour remplir les tâches relatives à l'évaluation des répercussions du programme, ce qui favorise la participation de la communauté et le renforcement de ses capacités.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

Dépenses		Places réglementées
2002-2003	25 821 117 \$	Pour les programmes du PAPA, la mesure des « places réglementées » n'est pas un indicateur exact, étant donné que chaque programme a divers moyens d'établir et de surveiller l'observation de normes, qui peuvent inclure ou non la réglementation par les autorités provinciales. En outre, les programmes sont décrits sous l'angle du nombre d'enfants participants, plutôt que sous celui du nombre de places.
2003-2004	31 241 000 \$	
2004-2005	31 466 853 \$	
2005-2006	31 214 713 \$	

On ne connaît pas le nombre de places.

2002-2003 : En raison de son annonce tardive, en octobre 2002, le financement annuel de 35 millions de dollars n'a pas été attribué en totalité au cours de cet exercice. Le montant réel des dépenses relatives aux contributions s'est établi à 25 821 117 \$. Le montant des dépenses pour 2002-2003 a fait l'objet d'une révision en fonction des affectations de fonds et il est exprimé en chiffres réels dans le rapport de 2003-2004.

2003-2004 : Les dépenses représentent des contributions en chiffres réels (incluant les régions) et ne comprennent que les salaires et les autres frais d'exploitation du bureau national. Le nombre d'établissements a augmenté depuis décembre 2003 pour s'établir à 128 en mars 2004, mais la plupart des nouveaux établissements n'ont accepté aucun enfant avant l'automne de 2004.

2004-2005 : Les dépenses constituent des contributions en chiffres réels, les salaires et les autres frais d'exploitation du bureau national et des régions, à l'exception du Secrétariat du Nord. Au Secrétariat du Nord, les dépenses ne sont pas ventilées par programme. Les taux d'activité pour l'exercice 2004-2005 sont légèrement inférieurs : quatre garderies ont fermé temporairement leurs portes. Elles rouvriront aux termes d'une nouvelle entente de parrainage. En outre, un certain nombre de nouveaux établissements seront lancés à l'automne 2005. Avec ces nouvelles places, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques offrira en tout 4500 places pour les enfants.

2005-2006 : Les dépenses constituent des contributions en chiffres réels, les salaires et les autres frais d'exploitation du bureau national et des régions, à l'exception du Secrétariat du Nord. Au Secrétariat du Nord, les dépenses ne sont pas ventilées par programme.

Note : Ces dépenses n'ont pas été approuvées par le contrôleur.

Développement de la petite enfance

Communiqué issu de la réunion des premiers ministres tenue le 11 septembre 2000

Le 11 septembre 2000, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont conclu une entente historique sur le développement de la petite enfance.

À compter d'avril 2001, le gouvernement du Canada transférera 2,2 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux et territoriaux, sur une période de cinq ans, pour appuyer les investissements dans les programmes et les services liés au développement de la petite enfance.

Voici le texte intégral du communiqué diffusé par les premiers ministres le 11 septembre 2000.

Introduction

Les premiers ministres, sauf celui du Québec⁵, reconnaissent qu'il est important d'appuyer les efforts déployés par les familles et les communautés dans le but d'assurer le meilleur avenir possible à leurs enfants. Chaque enfant devrait être respecté et avoir la possibilité d'exploiter les capacités physiques, affectives, intellectuelles, spirituelles et créatives qui lui sont propres.

Les premiers ministres affirment leur engagement envers le bien-être des enfants en précisant leur vision du développement de la petite enfance comme un investissement dans l'avenir du Canada. Le dynamisme social et la prospérité économique de la société canadienne de demain dépendent des possibilités qui sont offertes aujourd'hui aux enfants.

Les premiers ministres reconnaissent que les parents et la famille jouent un rôle primordial dans le soutien et le soin des enfants.

Les communautés, les entreprises, les organismes à but non lucratif, les réseaux de professionnels, les associations, les bénévoles et les gouvernements contribuent également de façon importante au bien-être des enfants. Les gouvernements ont fait preuve de leadership en prenant individuellement et en partenariat des mesures pour répondre aux enjeux clés qui concernent les enfants.

Les premières années de la vie sont très importantes pour le développement et le bien-être d'un enfant puisque c'est à ce moment-là que s'acquièrent les capacités et les habiletés d'adaptation qui influenceront sur l'apprentissage, le comportement et la santé. Les enfants s'épanouissent au sein d'une famille et d'une communauté qui répondent à leurs besoins physiques et de développement et qui fournissent sécurité, attention, respect et amour. De nouvelles preuves démontrent que le développement de la période prénatale à l'âge de six ans est rapide et impressionnant, et qu'il détermine les résultats à long terme.

⁵ Bien que partageant les mêmes préoccupations sur le développement de la petite enfance, le Québec n'adhère pas au présent document fédéral-provincial-territorial parce que certaines de ses sections empiètent sur ses compétences constitutionnelles en matière sociale. Le Québec entend préserver sa responsabilité pleine et entière pour développer, planifier, gérer et fournir des programmes visant le développement de la petite enfance. Conséquemment, le Québec s'attend à recevoir sa part de tout financement fédéral additionnel pour tout programme visant le développement de la petite enfance, et ce, sans nouvelles conditions.

Une intervention précoce pour promouvoir le développement de l'enfant au cours de cette période critique peut procurer des avantages durables pouvant s'étendre sur toute la vie. Les gouvernements et d'autres partenaires offrent présentement une vaste gamme de programmes et de services visant à appuyer efficacement le développement de la petite enfance. Le défi est de tabler sur les services et les mesures de soutien qui existent déjà afin de mieux les coordonner et de les rendre plus accessibles.

Les premiers ministres acceptent donc de travailler ensemble afin que les jeunes enfants puissent s'épanouir pleinement et qu'ils soient en santé, en sécurité, prêts à apprendre ainsi qu'impliqués socialement et responsables.

À l'appui de cet objectif commun, les gouvernements amélioreront et étendront, au fil des ans, les programmes et les services visant le développement de la petite enfance. Les gouvernements travailleront avec les familles et les communautés dans le but de répondre aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles. Ils rendront régulièrement compte des progrès réalisés et continueront d'améliorer les connaissances et de diffuser l'information auprès des parents, des communautés et des fournisseurs de services afin de les aider à assurer aux enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Objectifs

Les objectifs de cette initiative de développement de la petite enfance qui met l'accent sur les enfants, de la période prénatale à l'âge de six ans, sont les suivants :

- promouvoir le développement de la petite enfance de façon à ce que les enfants s'épanouissent pleinement, c'est-à-dire qu'ils soient en bonne santé sur les plans physique et affectif, qu'ils soient en sécurité, prêts à apprendre ainsi que socialement engagés et responsables;
- aider les enfants à s'épanouir pleinement et les familles à appuyer leurs enfants dans des communautés fortes.

Quatre grands domaines d'action

Afin d'atteindre les objectifs précisés précédemment, *les premiers ministres s'entendent* sur quatre grands domaines d'action. Les efforts des gouvernements dans ce cadre cibleront l'un ou l'ensemble de ces domaines, s'appuyant ainsi sur la priorité accordée par les gouvernements au développement de la petite enfance et sur les investissements déjà faits par ceux-ci.

1. Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance

Les expériences périnatales exercent une influence profonde sur la santé et le bien-être du nouveau-né et du jeune enfant et contribuent à un bon état de santé durant toute la vie. Cette priorité tient compte des besoins associés à la période prénatale, à la naissance et à la petite enfance et inclut des mesures de soutien pour les femmes enceintes, les nouveaux parents, les nouveau-nés et les personnes qui prennent soin des enfants. Parmi les exemples possibles, on retrouve des programmes et de l'information prénatals et des programmes de dépistage ciblant les jeunes enfants.

2. Améliorer le soutien aux parents et aux familles

Les parents et la famille sont les premiers responsables du soin des enfants. Cette priorité répond aux besoins associés au rôle parental et inclut des mesures de soutien pour les parents et les personnes qui prennent soin des enfants. Parmi les exemples possibles, on retrouve des centres de ressources pour les familles, de l'information à l'intention des parents et des visites à la maison.

3. Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants

On a démontré que des programmes d'aide au développement et à l'apprentissage ainsi que des soins de qualité durant la petite enfance favorisent le développement des habiletés physiques, linguistiques et motrices ainsi que le développement social, affectif et cognitif. Cette priorité inclut des mesures qui favorisent un sain développement, fournissent des occasions d'interaction et de jeu; aident à préparer les enfants pour l'école et répondent aux besoins variés et changeants des familles. Parmi les exemples possibles, on retrouve des programmes préscolaires, de garderies et des programmes ciblés de développement pour les jeunes enfants.

4. Renforcer le soutien des communautés

Les communautés contribuent de façon significative au bien-être des enfants par l'intermédiaire de réseaux formels et informels. Cette priorité inclut des mesures visant à renforcer la capacité des communautés de répondre aux besoins des enfants et des familles dans l'esprit des communautés en bonne santé. Parmi les exemples possibles, on retrouve le soutien à la planification axée sur la communauté et l'intégration des services.

Les gouvernements reconnaissent que pour appuyer le développement de la petite enfance, les méthodes doivent :

- être axées sur la prévention et l'intervention précoce;
- être intersectorielles;
- être intégrées;
- appuyer l'enfant dans le milieu communautaire et familial.

Les programmes et services relatifs au développement de la petite enfance devraient inclure :

- les enfants possédant différentes habiletés; et
- les enfants de différents milieux linguistiques, culturels, économiques et régionaux.

Collaborer pour répondre aux besoins des enfants

Les gouvernements travailleront ensemble en respectant pleinement leurs responsabilités respectives, reconnaissant que la responsabilité des programmes et des services de développement de la petite enfance incombe d'abord aux provinces et aux territoires. Chaque gouvernement déterminera ses priorités à l'intérieur de ce cadre.

Les gouvernements travailleront en collaboration avec les Autochtones du Canada en vue de trouver des solutions pratiques aux problèmes de développement des jeunes enfants autochtones.

Les gouvernements s'assureront qu'il existe des mécanismes de participation des Canadiens à la définition des priorités en matière de développement de la petite enfance et à l'examen des résultats.

Financement

Les premiers ministres conviennent que le développement de l'enfance exige un engagement à long terme en faveur de l'avenir de nos enfants. *Les premiers ministres ont également convenu* que le financement pour le développement de la petite enfance devait être augmenté, prévisible et soutenu au fil des ans. *Les premiers ministres se sont engagés* à aider tous les secteurs de la société à soutenir les enfants en bas âge et à consacrer des investissements supplémentaires à ce domaine.

Les premiers ministres reconnaissent que cette initiative mise sur les investissements considérables déjà faits par les provinces et les territoires dans le développement de la petite enfance et s'entendent sur la nécessité de faire preuve de souplesse face aux priorités et aux besoins locaux. L'initiative s'ajoute également aux sommes importantes déjà consacrées par le fédéral aux enfants et aux familles.

Présentation de rapports destinés au public

Les premiers ministres croient en l'importance de rendre des comptes à la population canadienne en ce qui concerne les programmes et les services qu'ils offrent pour le développement de la petite enfance. Des rapports clairs pour le public amélioreront le processus de reddition de compte et permettront au public de suivre les progrès réalisés en vue d'accroître le bien-être des jeunes enfants canadiens. Des évaluations périodiques du développement de la petite enfance et des rapports réguliers à ce sujet constituent pour les gouvernements et d'autres intervenants des outils puissants aux fins de l'élaboration des politiques et pour s'assurer que les mesures prises sont les mieux ciblées et les plus efficaces possibles.

Les premiers ministres s'engagent donc à :

- remettre à la population canadienne un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès en ce qui concerne l'amélioration des programmes et des services dans les quatre domaines décrits précédemment, en commençant par l'établissement des données de base sur les dépenses et activités actuelles en matière de développement de la petite enfance. Les gouvernements commenceront à fournir des rapports d'ici un an et s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps;
- élaborer un cadre commun, y compris des indicateurs comparables acceptés conjointement, de façon à permettre à chacun des gouvernements de rendre des comptes sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services visant le développement de la petite enfance dans les quatre domaines décrits précédemment. L'élaboration de ce cadre devra reconnaître que le point de départ de chacun des gouvernements est différent, que chacun doit faire face à des pressions différentes et que leurs priorités sont diversifiées. Mentionnons à titre d'exemple les indicateurs de la disponibilité et de la croissance des programmes et des services prénatals, les indicateurs relatifs à la petite enfance, aux mesures de soutien aux parents et aux familles, au développement de la petite enfance, à l'apprentissage et aux soins ainsi qu'au soutien offert par la collectivité. Les gouvernements présenteront les résultats de ce travail d'ici septembre 2002 et chaque année par la suite, en commençant par l'élaboration d'indicateurs dans les domaines déclarés prioritaires par chaque gouvernement et s'étendant par la suite à l'ensemble des programmes et des services relatifs au développement de la petite enfance;

- présenter régulièrement au public des rapports sur les indicateurs de résultats sur le bien-être des enfants, en utilisant un ensemble d'indicateurs communs, devant être mis au point pour septembre 2002, qui se rattachent aux objectifs établis relativement au développement de la petite enfance et qui seront élaborés progressivement. Des indicateurs qui existent déjà pourraient servir à cette fin (par ex., le pourcentage de nouveau-nés dont le poids est normal à la naissance et le taux de mortalité infantile), de même que des indicateurs élaborés récemment (comme le pourcentage des enfants prêts à apprendre à leur entrée à l'école).

Les premiers ministres conviennent que chaque gouvernement consultera des tierces parties pour les aider, au besoin, lors de l'élaboration des indicateurs et de l'évaluation des progrès concernant le développement de la petite enfance.

L'objectif des mesures de rendement est de faire en sorte que tous les gouvernements rendent compte de leurs activités à leurs publics et non pas l'un à l'autre. Le montant du financement fédéral que recevront les divers gouvernements ne dépendra pas de la réalisation d'un niveau particulier du rendement.

Connaissances, information et pratiques efficaces

La recherche, les connaissances et l'information sont à la base de décisions fondées sur des faits et des politiques éclairées. La diffusion de l'information et les échanges concernant les pratiques efficaces contribuent à informer la population sur le développement de la petite enfance et peuvent encourager l'amélioration des programmes et services de développement de la petite enfance.

Les gouvernements conviennent de travailler ensemble, s'il y a lieu, à des activités de recherche et d'acquisition de connaissances sur le développement de la petite enfance, d'échanger de l'information sur les pratiques qui donnent des résultats chez les enfants en bas âge et de travailler ensemble pour diffuser les résultats des travaux de recherche.

Prochaines étapes

Les premiers ministres demandent aux ministres responsables de la Santé et des Services sociaux de commencer le plus tôt possible la mise en oeuvre des engagements et des priorités précédemment décrits.

Cadre commun de présentation de rapports d'étape sur l'amélioration et l'élargissement des programmes et des services de développement de la petite enfance

Afin d'assurer l'uniformité des renseignements qu'ils fournissent au public sur leurs activités et leurs dépenses aux termes de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance (DPE), les gouvernements ont convenu de mettre en place un cadre commun pour l'établissement de rapports. Ce cadre comprend un ensemble de principes et de lignes directrices qui permettent à chacun des gouvernements de rendre annuellement compte des progrès réalisés en vue d'améliorer et d'accroître les programmes et services qu'ils financent dans le cadre de l'Entente sur le DPE. Ci-dessous, on trouve le texte intégral du cadre commun dont ont convenu les gouvernements.

1. Introduction/Contexte

La présentation de rapports au public constitue un élément clé de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance. Le Communiqué sur le développement de la petite enfance de la réunion des premiers ministres de septembre 2000⁶ précise que :

«...Les premiers ministres croient en l'importance de rendre des comptes à la population canadienne en ce qui concerne les programmes et les services qu'ils offrent pour le développement de la petite enfance. Des rapports clairs pour le public amélioreront le processus de reddition de compte et permettront au public de suivre les progrès réalisés en vue d'accroître le bien-être des jeunes enfants canadiens. Des évaluations périodiques du développement de la petite enfance et des rapports réguliers à ce sujet constituent pour les gouvernements et d'autres intervenants des outils puissants aux fins de l'élaboration des politiques et pour s'assurer que les mesures prises sont les mieux ciblées et les plus efficaces possibles.

Les premiers ministres s'engagent donc à :

- *remettre à la population canadienne un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès en ce qui concerne l'amélioration des programmes et des services dans les quatre domaines décrits précédemment⁷ en commençant par l'établissement des données de base sur les dépenses et activités actuelles en matière de développement de la petite enfance. Les gouvernements commenceront à fournir des rapports d'ici un an et s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps;*
- *élaborer un cadre commun, y compris des indicateurs comparables acceptés conjointement, de façon à permettre à chacun des gouvernements de rendre des comptes sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services visant le développement de la petite enfance dans les quatre domaines décrits précédemment⁷. L'élaboration de ce cadre devra reconnaître que le point de départ de*

⁶ Le gouvernement de Québec a indiqué que, bien qu'il partage les mêmes préoccupations sur le développement de la petite enfance, il n'adhère pas à l'initiative fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance parce que certaines de ses sections empiètent sur ses compétences constitutionnelles en matière sociale. Le Québec entend préserver sa responsabilité pleine et entière pour développer, planifier, gérer et fournir des programmes visant le développement de la petite enfance.

⁷ Les quatre domaines d'action sont : promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance; améliorer le soutien aux parents et aux familles; renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants; et renforcer le soutien des communautés.

chacun des gouvernements est différent, que chacun doit faire face à des pressions différentes et que leurs priorités sont diversifiées. Mentionnons, à titre d'exemple, les indicateurs de la disponibilité et de la croissance des programmes et des services prénatals, les indicateurs relatifs à la petite enfance, aux mesures de soutien aux parents et aux familles, au développement de la petite enfance, à l'apprentissage et aux soins ainsi qu'au soutien offert par la collectivité. Les gouvernements présenteront les résultats de ce travail d'ici septembre 2002 et chaque année par la suite, en commençant par l'élaboration d'indicateurs dans les domaines déclarés prioritaires par chaque gouvernement et s'étendant par la suite à l'ensemble des programmes et des services relatifs au développement de la petite enfance. »

2. Objectif

Comme le souligne le communiqué, « l'objectif des mesures de rendement est de faire en sorte que tous les gouvernements rendent compte de leurs activités à leurs publics et non pas l'un à l'autre. »

Le cadre commun vise à fournir une série de principes et de lignes directrices, « y compris des indicateurs comparables acceptés conjointement, de façon à permettre à chacun des gouvernements de rendre des comptes sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services visant le développement de la petite enfance » dans les quatre domaines d'action désignés par les premiers ministres.

Outre leur engagement à présenter des rapports sur les programmes et les services, les gouvernements se sont aussi engagés à présenter régulièrement des rapports sur une série d'indicateurs convenus relatifs au bien-être des enfants. Toutefois, cet engagement s'inscrit dans un processus distinct et, par conséquent, à l'extérieur du cadre commun.

3. Principes sous-jacents / Points à considérer

Les rapports au public des gouvernements se fonderont sur les énoncés suivants contenus dans le Communiqué sur le développement de la petite enfance:

- « L'élaboration de ce cadre devra reconnaître que le point de départ de chacun des gouvernements est différent, que chacun doit faire face à des pressions différentes et que leurs priorités sont diversifiées. »
- Les gouvernements « s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps. »
- « Les premiers ministres conviennent que chaque gouvernement consultera des tierces parties pour les aider, au besoin, lors de l'élaboration des indicateurs et de l'évaluation des progrès concernant le développement de la petite enfance. »

Outre les directives énoncées dans le communiqué, les gouvernements provinciaux et territoriaux conviennent que :

- les programmes et les services axés sur le développement de la petite enfance diffèrent grandement à travers le pays et que les capacités et les systèmes de données sur lesquels il faut faire rapport varient.

- les rapports des provinces et territoires portant sur les progrès réalisés dans l'amélioration des programmes et des services visant le développement de la petite enfance devront rendre compte de la contribution financière du fédéral.

4. Lignes directrices

a. Portée des rapports utilisant le cadre commun

Chaque gouvernement remettra un rapport annuel sur les activités qu'il considère prioritaires en matière d'investissement. Établi à partir du cadre commun, ce rapport devra indiquer les changements qui ont été mis en oeuvre relativement aux investissements de l'année précédente. Il précisera aussi dans quels domaines d'action le gouvernement a investi en vertu de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance. Les quatre domaines d'action sont les suivants :

- promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- améliorer le soutien offert aux parents et aux familles;
- renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants;
- renforcer le soutien des communautés.

b. Genre de renseignements dont il faut rendre compte

i. Information descriptive

Les rapports comprendront *l'information descriptive* suivante sur les programmes et les services qui ont été améliorés ou accrus :

- objectifs du programme;
- population ciblée;
- description du programme;
- ministères responsables;
- fournisseurs.

L'information descriptive peut aussi porter sur les secteurs suivants en ce qui a trait à l'élaboration, à l'amélioration et à l'intégration des programmes, selon le cas :

- liens intersectoriels;
- consultation et participation des collectivités;
- renforcement des capacités des collectivités;
- participation du secteur bénévole ou privé;
- conclusions des évaluations des programmes;
- modèles de programmes;
- résultats du projet pilote;
- changements apportés au milieu de la réglementation;
- investissements dans les immobilisations ou dans l'infrastructure.

ii. Indicateurs de programme

S'il y a lieu, les gouvernements peuvent présenter des rapports sur les programmes et les services en utilisant d'autres indicateurs en plus de ceux décrits ci-dessous.

Dépenses

Les gouvernements feront rapport sur les changements au chapitre des *dépenses* pour les programmes et les services axés sur le DPE, par rapport à l'exercice précédent.

Pour les programmes et les services qui offrent des services directs aux clients :

Disponibilité

Les gouvernements rendront compte de la *disponibilité* des programmes et des services axés sur le développement de la petite enfance, financés en vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance, à l'aide d'un ou de plusieurs des indicateurs suivants :

- le nombre de clients ayant reçu des services (c.-à-d., le nombre d'enfants et de familles ou le nombre de places disponibles ou l'équivalent);
- le nombre de lieux où le programme est offert.

Accessibilité

Lorsque l'objectif d'investissement des gouvernements est d'améliorer l'*accessibilité*, leur rapport portera sur un ou plusieurs des indicateurs d'accessibilité suivants :

- l'augmentation du pourcentage de la population ciblée qui est servie;
- un changement du profil socio-démographique de la clientèle.

Abordabilité

Lorsque l'objectif d'investissement des gouvernements est d'améliorer l'*abordabilité*, ils feront rapport sur les changements dans la structure des prix et des subventions des programmes pertinents.

Qualité

Lorsque l'objectif d'investissement des gouvernements est d'améliorer la *qualité*, ils rendront compte d'un ou de plusieurs indicateurs de qualité, notamment :

- l'amélioration quant à la formation des fournisseurs de services;
- la hausse des taux salariaux;
- l'amélioration du ratio fournisseur de services-clients;
- l'accroissement de la satisfaction du client.

Pour d'autres programmes et initiatives touchant les quatre domaines d'action (par exemple la recherche, la sensibilisation du public, l'information et les activités connexes) :

Les gouvernements feront rapport sur l'information descriptive et les dépenses, tel qu'indiqué ci-dessus.

c. Mécanismes et choix du moment

Il est possible d'utiliser différents véhicules pour répondre à l'obligation de rendre compte au public, tel qu'il est prévu dans le cadre commun, notamment, des rapports autonomes, de nouveaux rapports ou des rapports existants sur les enfants ainsi que des rapports ministériels et des plans d'activités.

Les gouvernements ont convenu d'informer les autres gouvernements des outils qu'ils utiliseront pour répondre à l'obligation de rendre compte au public et de les aviser à l'avance, dans la mesure du possible, de la date de diffusion possible de leurs rapports sur le développement de la petite enfance.

À compter de septembre 2002, les gouvernements présenteront un rapport annuel sur leurs investissements dans le développement de la petite enfance et sur les progrès réalisés en ce qui a trait à l'amélioration des programmes et des services dans les quatre domaines d'action.

5. Examen du cadre commun

Les premiers ministres se sont engagés à « améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps ». Suivant la diffusion de la première série de rapports utilisant le cadre commun, les hauts fonctionnaires pourraient effectuer un examen du cadre et formuler, au besoin, des recommandations à l'intention des ministres responsables de la santé et des services sociaux.

Index des activités et des programmes

- Activité de surveillance de la violence envers les enfants, 52, 53
- Assurance-emploi : prestations de maternité et prestations parentales, 6, 7
- Bulletins éducatifs sur la sécurité des produits de consommation, 13
- Cahier d'activités sur la salubrité des aliments, 12
- Cahier d'exercices Radar et la sécurité, 15, 16
- Campagne de marketing social pour une grossesse en santé, 9
- Campagne de marketing social relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale, 10
- Campagne de sensibilisation au sujet de l'acide folique, 8, 9
- Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, 51, 52
- Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, 50, 51
- Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux, 51
- Centres d'excellence pour le bien-être des enfants, 50
- Comprendre la petite enfance, 26, 30, 44, 46, 47
- Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance – Programme des conseils sectoriels, 42, 43
- Cours de langue pour les immigrants au Canada, 24, 25
- Déduction pour frais de garde d'enfants, 23, 24
- Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 30, 39, 43
- Enquête sur les enfants autochtones, 30, 39
- Étude de 1997 sur les nouveau-nés et les naissances au Manitoba, 42
- Étude nationale sur l'équilibre entre le travail, la famille et le style de vie, 55
- Fonds pour la santé de la population, 56
- Fonds pour les projets nationaux du PACE et du PCNP, 19
- Grandir ensemble, 26, 31, 32
- Guide des parents - Protection solaire, 12, 13
- Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes, 18
- Guides sur la sécurité des produits de consommation à l'intention des industriels et des professionnels, 14
- Images de santé, 54
- Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits, 28, 34, 35, 61, 63
- Initiative de lutte contre la violence familiale du Centre national d'information sur la violence dans la famille, 53, 54
- Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants, 38
- Initiative de sécurité des produits de recouvrement de fenêtre à cordon, 14
- Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale, 33
- Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents, 40, 48
- Journée nationale de l'enfant, 54, 55
- Lignes directrices nationales relatives aux soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale, 8
- Meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance, 28
- Programme canadien de nutrition prénatale, 6, 7, 8, 19, 32, 33
- Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants, 48, 49
- Programme d'action communautaire pour les enfants, 19, 20, 22
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques, 38, 67
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques, 28, 38, 39, 67, 69
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, 28, 30, 31, 60, 61
- Programme d'enseignement primaire et secondaire, 36, 37
- Programme d'aide postnatale aux parents, 11
- Programme de garde d'enfants en Alberta, 35, 63, 64
- Programme de garde d'enfants en Ontario, 36, 64, 65
- Programme de lutte contre le tabagisme, 41
- Programme de partenariats pour le développement social – Volet enfants et familles, 44
- Programme des services aux familles des militaires, 25, 66, 67
- Programme Soyez en sécurité, 16
- Projet pilote de garde des enfants, 45, 46
- Protégeons nos enfants : En voiture 1-2-3-4, 21, 22
- Réduction du risque de syndrome de mort subite du nourrisson, 11
- Renforcement de la capacité des organismes non gouvernementaux, 45, 46
- Renforcement des capacités et la création de réseaux, 28, 29
- Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation, 48
- Salubrité de l'environnement des enfants, 40, 41
- Secrétariat national à l'alphabétisation – Projets d'alphabétisation familiale, 17
- Sécurité des jouets, 16, 17
- Sécurité routière, 22
- Sept activités relatives à la sécurité des produits de consommation, 13
- Services nationaux des enfants disparus, 26
- Sites Web Ludovic et Coucou!, 47
- Soutien du développement de la petite enfance dans les communautés minoritaires de langue officielle dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles, 44, 46
- Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, 27, 35, 62, 63
- Stratégie nationale de prévention du crime, 26
- Stratégie pour une grossesse en santé, 8
- Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, 23
- Système canadien de surveillance périnatale, 6, 50
- Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes, 49

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick, 37, 65, 66

Volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale, 33

Volet Premières nations et Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale, 32, 33

Volet Premières nations et Inuits du Programme de santé maternelle et infantile (SMI), 34

Votre enfant est-il en sécurité?, 15

Y'a personne de parfait, 20, 21

Programmes interrompus mentionnés dans des rapports antérieurs

Santé Canada

Chapitre 3: Soutien aux familles et aux parents

Campagne Préparez-vous pour la vie

Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	100 000 \$	sans objet	sans objet
2001-2002	50 000 \$		
2002-2003	sans objet		
2003-2004	sans objet		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	sans objet		
Santé Canada a financé la mise au point du matériel pour cette campagne, mais n'y contribue plus financièrement depuis 2001-2002.			

Calendrier En toute sécurité

Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet		
2001-2002	135 000 \$		
2002-2003	sans objet		
2003-2004	sans objet		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	sans objet		
En raison des restrictions budgétaires, aucun calendrier n'a été imprimé après 2001-2002.			

Agence de santé publique du Canada

Chapitre 3: Soutien aux familles et aux parents

Carnet de santé de l'enfant du Canada

Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	105 000 \$	Les professionnels de la santé, le public ainsi que les organismes de santé et les services sociaux communautaires	Les professionnels de la santé, le public ainsi que les organismes de santé et les services sociaux communautaires
2001-2002	85 000 \$		
2002-2003	sans objet		
2003-2004	sans objet		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	sans objet		
<p>Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.</p> <p>2000-2001 : La première publication du Carnet de santé a eu lieu en 2000.</p> <p>2001-2002 : Il ne s'agit que du financement de Santé Canada. De plus, la société Procter & Gamble (Pampers) a versé environ 300 000 \$ pour l'impression et la diffusion du Carnet, qui est inséré dans la pochette-cadeau offerte par les hôpitaux, ainsi que pour la couverture médiatique.</p> <p>2002-2003 : Santé Canada distribue le Carnet, mais il ne l'a ni réimprimé ni mis à jour.</p> <p>2004-2005 : Aucune mise à jour ou distribution du document n'est prévue pour l'avenir.</p>			

Campagne de marketing social pour la santé des enfants			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	sans objet	sans objet	
2001-2002	25 000 \$		
2002-2003	sans objet		
2003-2004	sans objet		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	sans objet		
Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion. En raison de l'évolution des priorités, une campagne pour la santé des enfants a été reportée, et aucune campagne n'a eu lieu après 2001-2002.			

Partenariat avec Parents d'Aujourd'hui			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	25 000 \$	sans objet	
2001-2002	25 000 \$		
2002-2003	sans objet		
2003-2004	sans objet		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	sans objet		
2002-2006: En raison de l'évolution des priorités, les campagnes de marketing social visant les parents n'ont pas été amorcées, de sorte qu'aucun partenariat n'a été établi avec Parents d'Aujourd'hui.			

Chapitre 7: Recherche et information

Projet pilote Mères-Net			
Dépenses		Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	259 000 \$		
2001-2002	131 000 \$		
2002-2003	sans objet		
2003-2004	sans objet		
2004-2005	sans objet		
2005-2006	sans objet		
2001-2002 : Les dépenses ont diminué par rapport à l'exercice précédent, mais elles ne comprennent pas les salaires comme c'était le cas pour ledit exercice. 2002-2003 : En raison de l'évolution des priorités, Santé Canada a dû interrompre ce projet.			

L'apprentissage et la garde des jeunes enfants, Cadre multilatéral, mars 2003

Le 13 mars 2003, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux ont conclu une entente sur un cadre améliorant l'accès aux programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité sous réglementation provinciale et territoriale.

En vertu de ce cadre multilatéral, le gouvernement du Canada versera 900 millions de dollars sur cinq ans à l'appui d'investissements provinciaux-territoriaux dans l'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants.

Voici le texte intégral du cadre multilatéral.

Introduction

En septembre 2000, les premiers ministres⁸ ont diffusé un communiqué sur l'Initiative de développement de la petite enfance (DPE) dans lequel ils ont reconnu l'importance capitale des premières années de la vie pour le développement et le bien être futur de l'enfant. Reconnaissant que les familles jouent un rôle primordial dans l'éducation des enfants, ils se sont engagés à améliorer et à élargir les programmes de développement de la petite enfance, en s'appuyant sur les investissements existants.

Dans le cadre de l'Initiative de développement de la petite enfance, des progrès ont été réalisés dans chacun des quatre grands domaines d'action cernés par les premiers ministres, soit :

- promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- améliorer le soutien aux parents et aux familles;
- renforcer le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- renforcer le soutien des communautés.

Les gouvernements ont à coeur de poursuivre l'amélioration et l'élargissement des programmes et des services dans l'un de ces domaines, ou tous ces domaines.

En conséquence, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux sont prêts à investir davantage dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Ils reconnaissent l'importance d'offrir des programmes de qualité dans ce domaine pour contribuer au développement social, affectif, physique et cognitif des jeunes enfants.

Le présent cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants représente un autre important pas en avant dans l'élaboration de programmes et de services de développement de la petite enfance. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement des engagements pris par les premiers ministres en septembre 2000.

⁸ Bien que le gouvernement du Québec souscrive aux principes généraux de l'Initiative sur le développement de la petite enfance et de l'Initiative sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il n'a pas participé à l'élaboration de ces initiatives, car il entend conserver une responsabilité exclusive dans le domaine social. Le gouvernement du Québec reçoit néanmoins sa part des fonds fédéraux et il investit des sommes importantes afin d'offrir des programmes et des services aux familles et aux enfants. Toute mention, dans le présent document, relative à un point de vue commun des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux exclut donc celui du gouvernement du Québec.

Objectif

Cette initiative vise à promouvoir encore davantage le développement de la petite enfance et à favoriser la formation des parents et leur participation au marché du travail en améliorant l'accès à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

Domaines d'investissement

À l'appui de l'objectif exposé ci-dessus, les ministres conviennent d'investir davantage dans des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de moins de six ans réglementés par les provinces et les territoires. Dans ce cadre, les programmes réglementés sont ceux qui sont conformes aux normes de qualité établies et surveillées par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants financés dans le cadre de cette initiative fourniront principalement des services directs de garde et d'apprentissage des jeunes enfants dans des établissements tels que les garderies, les services de garde en milieu familial, les garderies préscolaires et les garderies éducatives. Les investissements pourraient comprendre le financement des budgets d'immobilisation et d'exploitation, les subventions pour les places en garderie, les subventions salariales, la formation, le perfectionnement et le soutien de ceux qui offrent les services, l'assurance de la qualité, la fourniture d'information aux parents et leur aiguillage. Les programmes et services qui font partie du système scolaire ne seront pas inclus dans cette initiative.

Approches efficaces

Dans les établissements mentionnés précédemment, les approches efficaces en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont fondées sur les principes suivants :

Disponibilité et accessibilité

Des options souples et adaptées en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être offertes partout pour promouvoir le développement de la petite enfance et aider les parents à poursuivre leur formation et à participer au marché du travail. On pourrait, par exemple, augmenter le nombre de places dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et l'accessibilité à celles-ci, et appuyer les horaires souples exigeant la prolongation des heures d'ouverture ainsi que la fourniture d'information aux parents et leur aiguillage.

Abordabilité

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être abordables. Les gouvernements mettent sur pied des mécanismes pour aider les parents à assumer le coût de ces services. Par exemple, on pourrait augmenter les subventions offertes aux parents en tenant compte de leur capacité de payer et de la disponibilité des fonds d'exploitation.

Qualité

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être de qualité élevée pour favoriser le développement optimal des enfants. On pourrait, par exemple, effectuer des améliorations dans les domaines suivants : la formation et le soutien, le ratio éducateur/enfants, la taille des

groupes, la rémunération, le recrutement et le maintien en emploi, l'environnement matériel, la santé et la sécurité et le milieu d'apprentissage.

Intégration

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient assurer l'inclusion des enfants ayant des capacités différentes, des enfants autochtones (c'est-à-dire Indiens, Inuits et Métis) et des enfants de culture ou de situation linguistique différentes, et répondre à leurs besoins particuliers. Par exemple, pour assurer l'inclusion, on pourrait offrir des programmes et un soutien adaptés aux enfants qui ont des besoins particuliers et des ressources et formations culturelles et linguistiques appropriées.

Choix des parents

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être suffisamment souples pour tenir compte des préférences et des besoins différents des parents et des enfants. Ainsi, on pourrait appuyer des approches innovatrices dans les collectivités rurales et éloignées et des approches souples pour tenir compte des diverses situations familiales et professionnelles des clients.

Collaboration

Conformément aux engagements pris par les premiers ministres, les gouvernements collaboreront dans le respect intégral des responsabilités de chacun, sachant que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants relèvent principalement des provinces et des territoires. Chaque gouvernement déterminera ses priorités et reconnaîtra et expliquera publiquement les rôles et les responsabilités ainsi que les contributions des autres gouvernements dans ce cadre.

Les gouvernements continueront de collaborer avec les Autochtones du Canada pour trouver des solutions pratiques aux problèmes de développement de leurs enfants.

Les gouvernements mettront en place des mécanismes efficaces pour permettre aux Canadiens de participer à l'élaboration des priorités et à l'examen des résultats obtenus en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Financement

Les premiers ministres conviennent que les investissements dans le développement de la petite enfance doivent être augmentés, prévisibles et soutenus au fil des ans.

Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux conviennent que le soutien des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est un investissement crucial dans l'avenir de nos enfants. Les ministres conviennent également que tout investissement additionnel dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devrait également être augmenté, prévisible et soutenu au fil des ans.

Les ministres reconnaissent que cette initiative mise sur les investissements considérables déjà faits par les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et ils conviennent de la nécessité de faire preuve de souplesse face aux priorités et aux besoins locaux. Cette initiative s'ajoute aussi aux sommes importantes déjà consacrées par le fédéral aux enfants et aux familles.

Présentation de rapports destinés au public

Les ministres croient en l'importance de rendre des comptes au peuple canadien au sujet des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Des rapports clairs amélioreront la reddition de comptes et permettront au public de suivre les progrès réalisés en matière d'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

Dans le communiqué sur l'Initiative de développement de la petite enfance, les gouvernements se sont engagés à publier un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès dans ce domaine. En conséquence, les ministres s'engagent à présenter au peuple canadien, chaque année, un rapport sur les progrès réalisés en matière d'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

Plus précisément, Les ministres s'engagent à présenter au peuple canadien un rapport annuel sur tous leurs programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, tels qu'ils sont définis dans ce cadre, à commencer par un rapport de référence pour 2002-2003. Ce rapport comprendrait :

- une description des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et les dépenses connexes;
- des indicateurs de la disponibilité, comme le nombre d'espaces dans les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ventilés selon l'âge de l'enfant et le genre d'établissement;
- des indicateurs de l'abordabilité, comme le nombre d'enfants touchant des subventions, les critères d'admissibilité sur le plan social et sur le plan du revenu aux subventions pour les places dans les établissements et le montant maximal de la subvention selon l'âge de l'enfant; et
- des indicateurs de la qualité, comme la formation exigée, le ratio éducateur/enfants et la taille du groupe, lorsque ces données sont disponibles.

Les gouvernements s'engagent à publier les rapports de référence d'ici la fin de novembre 2003 et les rapports annuels à compter de novembre 2004.

L'évaluation du rendement vise à permettre aux gouvernements de rendre des comptes à leurs publics et non les uns aux autres. Le montant du financement fédéral que recevront les divers gouvernements ne dépendra pas de la réalisation d'un niveau particulier du rendement.

Les gouvernements s'efforceront d'améliorer constamment la qualité de leurs rapports.

Connaissances, information et pratiques efficaces

La recherche, les connaissances et l'information permettent de prendre des décisions fondées sur les faits et d'élaborer des politiques éclairées. Les gouvernements reconnaissent l'importance de l'évaluation pour déterminer l'efficacité et l'influence des initiatives sur l'apprentissage et la garde des

jeunes enfants et conviennent d'élaborer de concert un cadre d'évaluation dans l'année suivant le versement des fonds fédéraux. Les gouvernements conviennent de procéder à des évaluations fondées sur ce cadre, lorsqu'il y a lieu, ainsi que de travailler ensemble et d'échanger des renseignements sur les pratiques efficaces en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui peuvent comprendre les résultats des évaluations.

Prochaines étapes

Les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux entreprendront le plus tôt possible la mise en oeuvre des engagements et des priorités décrits dans ce cadre.